

L'Action

NATIONALE

Volume LXXXVII, numéro 10, octobre 1997

Notre dossier

LA FRANCOPHONIE

entreprise nécessaire
et exemplaire mais
encore fragile

— JEAN-MARC LÉGER —

1917-1997

L'Action

NATIONALE

Volume LXXXVII, numéro 10, octobre 1997

Directeur

Rosaire Morin

Adjointe au directeur

Laurence Lambert

Administratrice

Marie-Laure Prunier

Analyse sociale

Michel Rioux

Recherche

Claire Caron

Comptes rendus

Gilles Rhéaume

Révision

Marc Veilleux

Comité de rédaction

Jacques Brousseau

Catherine Escogido

Andrée Ferretti

Robert Laplante

Ronald-É. Laviolette

Lise Lebrun

Denis Monière

Martin Poirier

Michel Rioux

Comité de lecture

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Alain Laramée

Pierre Noreau

Christiane Pelchat

Paul-Émile Roy

Janine Thériault

Prix André-Laurendeau

Membres du jury

Jules Bélanger

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Mise en pages

Guy Verville

Impression

Marc Veilleux, Imprimeur
à Boucherville

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « *L'index des périodiques canadiens* » depuis 1948, dans « *Périodex* » depuis 1984, dans « *Repères* » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Table des matières

Éditorial			
Le nous des autres	<i>Pierre Vadeboncoeur</i>	2	
Politiques culturelles pour le 3 ^e millénaire	<i>Roland Arpin</i>	8	
De Gaulle 30 ans après	<i>Pierre-Louis Mallen</i>	31	
Le Pontiac	<i>Michel Paillé</i>	47	
L'anglais, langue d'usage de l'Ouest-de-l'Île?	<i>Charles Castonguay</i>	53	
Le message de De Gaulle	<i>François Aquin</i>	59	
Politique familiale ou appauvrissante?	<i>Nicole de Sève</i>	63	
Urgences en vue du prochain référendum	<i>Claude Bariteau</i>	79	
Un rappel historique	<i>Marcel Tessier</i>	85	
Ottawa, capitale du Canada anglais	<i>Jean-Paul Perreault</i>	93	
Faut-il faire appliquer ce qui reste de la loi 101?	<i>Jean-Louis Bourque</i>	99	
Lectures			105
Comptes-rendus de lecture			109
Documents visuels	<i>André Laurendeau</i>		117
<p>DOSSIER :</p> <p>La Francophonie, une entreprise nécessaire</p> <p>Jean-Marc Léger 127</p>			
Chronique francophone			
Le Val d'Aoste	<i>Michel Tétu</i>	167	
1917-1997			
La pensée économique			
• Esdras Minville 1928	<i>L'éducation économique</i>		180
• Matthias Rioux 1976	<i>L'imagination au pouvoir!</i>		184
Nos annonceurs			187



*Je récusé la prétention qu'on ne puisse être
nationaliste et humaniste. Au contraire, dans notre
cas à nous, le nationalisme fait partie de
l'humanisme, tout comme le souci de justice.
Le nier, c'est refuser de reconnaître que certaines
sociétés ont plus de pouvoir que d'autres.*

Fernand Dumont
La Presse, 31 décembre 1993



Éditorial

LE NOUS DES AUTRES

Pierre Vadeboncoeur

Toute cohésion politique d'une population ou d'un pays tient à un sens identitaire. Pensez à n'importe quel pays, même fondé sur l'idée de la fusion des identités d'origine de ses habitants, les États-unis: y a-t-il une nation rapportant davantage à elle-même tout ce qui la concerne de loin comme de près? La conscience de sa propre identité se retrouve partout dans son discours et dans ses actes. À l'évidence, ce pays a constitué et brandi, par-delà les identités particulières de ses innombrables immigrés et non sans chauvinisme, une référence identitaire, patriotique et nationale incomparablement forte, un super mythe identitaire, *the biggest in the world* probablement.

Prenez un autre exemple, au moins aussi paradoxal, celui du peuple dispersé par excellence, sans territoire nulle part jusqu'à récemment, donc anational de fait, le peuple juif: existe-t-il un peuple d'esprit plus identitaire que celui-là? À tous points de vue: religieux, économique, politique, culturel (et nationaliste en tout ce qui concerne Israël). Cela s'entend, d'ailleurs, vu la terrible histoire des Juifs et le rejet millénaire dont ils ont été l'objet.

Le Canada fédéraliste est lui-même animé par une volonté foncièrement identitaire, virulente elle aussi: la résistance à l'indépendantisme québécois, passionnée, âpre, bornée, voire

fanatique, n'est que la face négative d'un attachement et d'un idéal identitaires dont la patrie canadienne est l'objet. Cet objet politique masque d'ailleurs un autre objet qu'on se garde de montrer: la solidarité identitaire et dominante des anglophones dans ce pays, une solidarité sans faille et extrêmement agissante.

J'ai choisi là à dessein trois populations qui seraient néanmoins censées, d'après l'opinion, représenter une politique purement rationnelle, aux principes abstraits, légitimes et désintéressés, une politique nullement entachée du vice identitaire dont nous, Québécois, serions au contraire affligés, méprisables pour cela comme l'âne de la fable.

Poursuivons un peu cette réflexion par la pente paradoxale qu'elle a prise. Le paradoxe apparent auquel j'ai recours tend à rétablir les choses dans leur réalité véritable en renversant tout simplement l'image de la propagande des anglophones à notre sujet et au leur, qui, presque unanimement remarquez, pratiquent partout une politique fortement identitaire, s'en défendent et nous accusent, nous, en nous montrant du doigt, de le faire.

Leur opinion est doublement gratuite. Elle l'est d'abord parce qu'il est dans la nature des choses que la cohésion politique d'une population ou d'un pays suppose, dans tous les cas, une conscience de type identitaire, quoi que l'on dise. Le raisonnement de nos adversaires masque, en ce qui les concerne, cette loi tout à fait générale et qui s'applique à eux comme à nous sans l'ombre d'un doute.

L'opinion qu'ils entretiennent à notre égard est également mal fondée d'un autre angle: notre souci identitaire à nous, contrairement au leur, est en fin de compte si imparfait qu'il nous laisse gravement divisés contre nous-mêmes. Nous sommes difficilement capables d'arriver à nos fins politiques, justement pour cette raison ... Notre conscience identitaire est moins forte que la leur, tout comme celle de nos intérêts collectifs.

Cet indice n'est-il pas plutôt concluant?

Mais il arrive ceci aux groupes dont le sentiment d'identité demeure tout de même tenace, quoique sans conséquence de pouvoir : cette identité devient pour les autres le point de fixation de leur hostilité et ils substituent à cette identité réelle une nouvelle image chargée de tous les préjugés qu'ils ont. Nous voilà donc dans une nouvelle identité, dénaturée par leurs soins. Nous voilà ethnocentristes, repliés sur nous-mêmes, xénophobes, intolérants, racistes, fascistes!...

Notre identité devient en quelque sorte la propriété d'autrui, un mannequin, un épouvantail, qu'il fagote à son gré et dont il fait arbitrairement ce qu'il veut, soi-disant objectivement. Si nous nous opposons à ce traitement par l'affirmation redoublée de notre réalité propre et par une volonté plus déterminée, alors, aux yeux de l'opinion canadienne et même continentale, ce n'est pas nous, c'est le bonhomme de paille imaginé par elle qu'elle voit s'agiter à notre place et qui nous discrédite encore davantage. Nous ne nous appartenons plus. Nous appartenons à une invention dans laquelle on nous fait jouer un rôle odieux. Nous prenons ainsi indéfiniment les traits du pantin dont on manipule les ficelles sur la scène du Canada et du monde en y provoquant contre nous des huées stratégiquement nécessaires.

Le principe d'identité, universellement employé par toute puissance qui veut se maintenir et par toute faiblesse cherchant à se défendre, on l'attaque alors directement dans notre personne et le dénonce sans cesse pour autant de l'employer pour soi-même et sans s'avouer cela bien entendu. Les adversaires doivent nier et vilipender en nous le principe universel en cette matière, puisque c'est sur lui que nous nous appuyons. Et puis il y a un autre avantage : c'est qu'en l'attaquant en nous au nom de je ne sais quelle morale politique contraire à la nature des choses, on nous éloigne ainsi du principe de nécessité qui s'y trouve, comme il s'y trouve pour tous les peuples du monde. On nous culpabilise de la sorte et dès lors nous intériorisons un jugement aussi vicieux qu'abstrait et ridicule : il paraît que nous ne devons plus dire *nous*.

Savez-vous bien que les premiers à avaler cette couleuvre, c'est nous?

Après cette censure très spéciale et cette condamnation très particulière, le peuple le moins agressif, le plus timide et le plus patient de la terre peut sans encombre être étiqueté fasciste...

L'identité des groupes qui sont marqués par leurs dominateurs comme ne devant pas invoquer cette identité même sert aux seconds pour les exclure, car les premiers l'invoquent quand même, enfreinant alors un tabou qui leur retombe dessus. Nous en sommes peu à peu arrivés dans cette condition d'exception.

Un tabou est souvent quelque chose de bien singulier. Alors, censé être général, il ne s'applique qu'à un seul... Dans le cas qui nous concerne, nous voyons bien que tout le monde est d'accord pour nous le réserver. Nous voilà donc condamnés par un jugement général devenu d'application strictement particulière.

Nous sommes les seuls à ne jamais devoir dire nous. Il va sans doute falloir nous mettre à employer le *on*: il exclut la personne qui parle... Nous ne serons plus qu'un peuple à la troisième personne, étranger par rapport à tous et n'osant plus être que cela par rapport à lui-même. En situation larvée de ségrégation. Ils, il, dit-on en parlant de nous-mêmes comme on en parle à Ottawa. Ils, comme en anglais on dit «*these, those*»: voilà comment, à Ottawa, dans le parti libéral, chez les politiciens fédéralistes francophones notamment, s'attrape cette idée bizarre de nous considérer comme dans une espèce de marge, depuis l'extérieur, dans une sorte d'éloignement, comme quelque chose qui ne devrait peut-être pas exister, un phénomène, un hasard, une donnée insolite, quelque chose d'illégitime à quoi l'on ne doit pas foncièrement appartenir. «*Il, ils*», voilà enfin notre *nous* retrouvé dans sa forme aliénée.

Le vrai *nous* est en même temps interdit et on l'anéantit dans autre chose, incolore et sans saveur, aseptique et acculturé, qui est un certain système abstrait d'idées politiques en apparence

impartiales mais en réalité si profitables à un autre *nous*, celui-ci autrement raide que le nôtre, il n'y a pas de comparaison. Un *nous* imperturbable et puissant, le leur, et sans doute largement inconscient car c'est le diable. Un *nous* jamais prononcé, vous vous rendez compte? Admirez, dans ce *nous* refoulé et pervers, inavoué et orgueilleux, extrêmement efficace, la perfection d'une mentalité puritaine exerçant la démocratie chez soi et l'empire chez les autres, en toute bonne conscience, naturellement. Tout cela est une vieille histoire. Mais actuelle. Et à suivre.



Je me méfie un peu des bilans qui tentent d'être exhaustifs. Je crains qu'à la suite des États généraux sur l'éducation, on s'attache à tous les obstacles en même temps, qu'on se heurte à la lenteur des bureaucraties, aux pressions des lobbies, à des affrontements sur d'innombrables fronts.

Je souhaiterais, pour ma part, que l'on cible trois ou quatre grands problèmes auxquels on s'attaquerait avec résolution et célérité. Par exemple : la lutte contre le décrochage, l'apprentissage professionnel, l'enseignement du français et de l'histoire, l'établissement d'examens généraux au niveau du cégep. Une fois de telles réformes bien engagées, on pourrait dresser une nouvelle liste. Un petit nombre de personnes, libres des entraves des groupes d'intérêts, pourraient être chargées de suivre les progrès des réformes entreprises et d'en rendre compte périodiquement...

Fernand Dumont
Le Soleil, 5 mai 1997



Éducation, arts et société:
**Quelles politiques culturelles
pour le troisième
millénaire?**

Roland Arpin¹

Introduction²

Entraînés par le puissant courant social et politique des années 60 selon lequel l'État était persuadé que le bonheur, l'épanouissement et la prospérité des individus passaient par une action étatisée, nous avons fini par croire que les grands pans de notre existence se devaient absolument d'être définis par des politiques formelles. Il en est découlé tout naturellement les multiples programmes publics placés sous la responsabilité d'une pléthore de fonctionnaires qui tirent leur légitimité de la volonté de leur employeur de faire tout le bien souhaitable à ses commettants. Ainsi, pris en charge et protégés, sans l'avoir nécessairement requis mais sans nous y opposer, comment n'allions-nous pas en redemander sans cesse davantage après avoir goûté à la potion magique du *toujours plus d'État?*

1. Directeur général, Musée de la civilisation de Québec.

2. Ce texte remanié a fait l'objet d'une conférence au Colloque éducation culture: *D'autres liens à tisser?* Conseil supérieur de l'éducation et INRS Culture et Société, jeudi 10 avril 1997 – Musée de la civilisation.

Quand les valeurs se bousculent

Mon propre passé de grand commis de l'État m'interdit de rappeler ces faits avec une quelconque ironie ou d'en traiter avec légèreté. La « Révolution tranquille » fut la première étape d'un grand vent de liberté intellectuelle et d'éveil aux idées venues d'ailleurs. Ce fut également une période d'ouverture, modeste sans doute, mais ouverture tout de même sur l'extérieur, sur le vaste monde. De 1960 à 1970, nous allions vivre la bousculade de la grande réforme scolaire qui allait doter le Québec d'un réseau d'institutions où tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'universitaire, allaient prendre leur élan sous l'impulsion de grands leaders politiques et avec un accord, sinon toujours enthousiaste de la part de l'Église, à tout le moins respectueux des aspirations nouvelles des Québécois, de la mise en place de nouveaux pouvoirs et de l'exercice de nouvelles responsabilités individuelles et collectives.

Nous étions loin des invocations du héros de *Menaud maître draveur* pour qui la débâcle printanière préfigurait la conquête d'un pays onirique. Les grands travaux de la Baie James, tout comme le mythe fondateur de la Manic, répercutent toujours l'image d'une petite nation qui se mettait alors en marche pour conquérir et exploiter ses richesses hydro-électriques en même temps qu'elle mettait en valeur les richesses de ses cerveaux, la force intérieure issue de son Histoire et la conquête patiente d'un sol revêché qui s'était laissé gagner chichement par la seule force des muscles, souche par souche, comme on le raconte dans *Maria Chapdelaine*. Au Québec, nous appartenons à une société dont les origines n'ont rien de romantique et de facile. De surcroît, une société métissée tant dans ses origines lointaines que dans son développement plus récent, héritière d'une histoire issue d'une triple source: gréco-latine, judéo-chrétienne, occidentale. Pour compléter, il nous faut y ajouter notre condition de Nord-Américains, qui est un apport non négligeable, et notre

contexte historique particulier où s'exerçait une domination étrangère porteuse de ses propres valeurs, de ses pratiques culturelles et détentrice du pouvoir économique.

Une telle mixité³, qui fait se rejoindre nos racines et nos sources, a engendré une société dont le caractère original et distinct s'est exprimé dans sa capacité de résistance à des compromis, dans sa foi tenace qui s'est longtemps manifestée dans des rites populaires et dans l'osmose de cette foi avec sa culture et son identité nationale. Ce serait réécrire l'histoire que de nier ces réalités. Au Québec, nous avons occupé le territoire et bâti le pays grâce au capital humain, le seul disponible durant des décennies, grâce aussi à des ressources morales et religieuses fondues ensemble comme l'expression de la volonté collective. Évêques, prêtres, religieux, religieuses, professionnels, instituteurs, institutrices, infirmières, pères et mères de familles nombreuses ont assumé la fonction *d'agents de développement*, dans tous les secteurs: colonisation, développement agricole, structuration du système d'enseignement, ouverture d'hôpitaux et de dispensaires, création d'outils pédagogiques, promotion de l'enseignement technique, formation d'enseignants, syndicalisme, mise sur pied de caisses populaires, de coopératives, de services de loisirs, etc.

Une bousculade

Une bousculade risque toujours d'égratigner quelques-uns de ses protagonistes. Cela n'a pas manqué au cours d'une réforme de l'éducation qui prétendait ouvrir l'école à tous, qui proclamait bien haut l'accessibilité et l'égalité des chances, qui se convertissait aux méthodes dites nouvelles, plus respectueuses des démarches d'apprentissage individuel, plus généreuses à l'endroit des contenus d'enseignement nouveaux, plus aventureuses

3. Voir Roland Arpin, «Foi et culture: un dialogue qui n'est jamais achevé», Conférence prononcée dans le cadre des *Conférences Notre-Dame-de-Québec*, Basilique de Québec, le 20 février 1994.

aussi, moins férues de rigueur dans la pensée, souffrant souvent de dispersion et de superficialité. Une réforme qui choisissait de fermer les écoles normales et de former désormais ses maîtres au sein de facultés universitaires qui mettront bien des années à faire leurs preuves, si jamais elles les ont vraiment faites. Une réforme qui tentait de faire aux parents une place nouvelle dans la gouverne de l'école mais qui y parvenait trop rarement.

Directeur général d'un cégep dans les années 70, je me souviens de débuts d'années scolaires où nous devions engager plus de cinquante nouveaux professeurs recrutés à la hâte, dans un climat de compétition interinstitutionnel, sans même arriver à combler tous les postes disponibles. Moins de trente ans plus tard, les finissants de nos facultés d'éducation se retrouvent pompistes, vendeurs au comptoir des librairies ou guides dans un musée, en attendant que des enseignants et enseignantes dans la belle cinquantaine se voient offrir des programmes de mise à la retraite et fassent place nette.

Cette opération, soit dit en passant, est d'une pertinence douteuse si on pense à la richesse de ce patrimoine professionnel mis au rancart sous la pression du rééquilibrage des finances publiques. Il est ici de grandes valeurs qui ne résistent pas au rouleau compresseur des exercices comptables: l'acquisition de l'expérience et des connaissances au fil de longues carrières, le développement du métier de pédagogue, l'accumulation d'une sagesse personnelle, l'amour et la connaissance des jeunes qui sont toujours et encore des attributs d'un grand nombre d'enseignants et d'enseignantes.

La culture n'est pas une propriété privée

Mais comment laisser place à un tel discours lorsque les banquiers sont aux premiers rangs des conseillers de l'État? Comment faire reconnaître les valeurs subtiles que véhiculent l'éducation et la culture? Il n'est qu'à regarder la liste des partici-

pants au Sommet de l'économie tenu à Montréal, sous la présidence du premier ministre, pour justifier de telles inquiétudes. Non pas pour laisser planer quelque doute que ce soit à l'endroit de ceux et de celles qui s'y sont engagés mais pour regretter l'absence des intellectuels, des créateurs, des universitaires qu'on ne saurait écarter des discussions sur les grands enjeux, sous le méprisant prétexte qu'il s'agit là d'affaires économiques, donc sérieuses et réservées à des gens sérieux. Qu'est-ce qu'une personne sérieuse, demanderait le Petit Prince?

D'ailleurs, les tenants de *l'économie sociale* avaient compris cela. Ils se sont donc assurés d'une place à la grande table des discussions. Une place qui leur a permis de faire valoir leurs points de vue, de faire reconnaître leur démarche et d'obtenir la création d'un fonds de lutte à la pauvreté qui ne faisait pas partie, de toute évidence, des stratégies préalablement arrêtées. Et, pour autant que j'aie pu l'observer sur place, certains banquiers ont forcé cette décision et s'en sont fait les protagonistes auprès des représentants du Gouvernement et de leurs pairs. Pour faire valoir des idées nouvelles et faire avancer les causes auxquelles on croit, il faut se trouver au bon moment et de la bonne manière là où s'exerce le pouvoir et là où se font les choix déterminants.

D'aucuns penseront qu'un sommet économique poursuit ses objectifs propres; que de toute manière on y a beaucoup parlé de la lutte au chômage et de l'emploi pour les jeunes; que de surcroît le ministre de l'Éducation y a présenté ses grands objectifs. Ils ajouteront que, lors du sommet, le rapport de la Commission sur l'Éducation venait de paraître...

On ne peut oublier que les universités ont boudé avec superbe la Commission Bisailon, alors que les regroupements des gens d'affaires s'y sont présentés pour faire valoir leurs points de vue et redire ce qu'ils attendent de l'école. Se font entendre ceux qui prennent la parole. Tout ne serait pas perdu. Les universités n'ont-elles pas avisé la ministre qu'elles vauquaient à leur

propre démarche de rénovation selon un horizon de trois ans? Oui, trois ans, voilà! Lorsque tout sera réglé, que les financiers et les chefs d'entreprises nous auront dit ce qu'ils attendent de l'école, qu'ils nous auront répété à bon escient que les cégeps doivent reprendre le chemin de la formation technique qui offre des perspectives d'emplois intéressantes et qui répond à un besoin pressant, lorsqu'ils nous auront redit en quoi la vie culturelle est importante pour encourager la venue d'une main-d'œuvre étrangère, comment la paix linguistique reposant sur la «tolérance» (telle que définie par Alliance Québec) pourrait stimuler l'économie, il ne restera aux éducateurs qu'à répondre à la commande.

Une affaire de culture

Quelle tristesse si nous en venions là alors que nous sommes sûrement convaincus que l'école, toute utile qu'elle soit à la société civile et au bien-être économique, est destinée à beaucoup plus que cela. L'éducation est avant tout une affaire de culture. L'école est un lieu où les jeunes s'imprègnent du plaisir de savoir, de connaître, de transmettre, un lieu où les enseignements jettent des ponts pour la vie entière, où l'émerveillement est une faculté qui existe toujours. L'école est un lieu où des adultes accueillants et possédant l'autorité de la connaissance et de l'expérience disent aux jeunes: mets tes pas dans ceux des hommes et des femmes qui ont fait le pays pour mieux comprendre leurs aspirations, essaie de dépasser ceux qui ont écrit de grands textes dans une langue riche et libératrice, découvre le langage de la science qui rejoint souvent celui de la philosophie, affronte peu à peu de grandes questions concernant la vie, la souffrance, la liberté, la solidarité, la mort; autant de questions auxquelles une vie entière ne suffit pas pour en résoudre toutes les énigmes.

Tous ceux qui croient encore à une telle mission pour l'école se sentiront floués si les réformes qui s'annoncent ne leur redon-

nent point l'attitude qui en est l'expression civilisatrice. Cette expression doit fonder l'action de l'école et contribuer à la définir une fois de plus par certaines richesses qui passent le temps: une école qui place au cœur de son action la conquête de la liberté personnelle par l'acquisition de connaissances, sans jamais craindre que les jeunes sachent trop de choses. Une école qui apprend comment hiérarchiser les idées, les doctrines, les idéologies; une école qui outille pour toujours en formant à la méthode, non seulement en sciences mais aussi en sciences humaines. Savoir beaucoup de choses est utile; savoir comment utiliser ses connaissances est précieux. Aujourd'hui plus que jamais l'ouverture aux autres cultures que la sienne, la sensibilité au caractère multi-ethnique de la société, la capacité de comprendre le foisonnement des différences, couplées avec l'indispensable tolérance, sont des richesses que l'école doit véhiculer et communiquer. Découvrir que la science et la technologie font partie de la culture, même s'ils commandent l'acquisition de langages particuliers, n'est plus une coquetterie d'intellectuel et la simple expression d'une bonne ouverture d'esprit: c'est l'entrée dans un monde foisonnant dont on dit à juste titre qu'il véhicule un nouvel humanisme.

L'école est un haut-lieu de la culture

Ainsi vue et comprise, l'école est fondamentalement et profondément un haut-lieu culturel qui est bien autre chose que cette parodie de la culture qui se contente de quelques cours de flûte à bec et d'une période consacrée aux « arts plastiques » en dernière heure du vendredi après-midi.

Mais attention, ceux qui croient à une telle école, faute de vigilance et de diligence, pourraient arriver trop tard pour imposer leurs vues dans le cours des démarches actuelles de réingénierie pédagogique, car les bureaucrates ministériels ou syndicaux seront passés avant eux pour verrouiller les choix; les

corporations professionnelles et les regroupements de spécialistes des diverses disciplines d'enseignement auront fait valoir leurs droits sacro-saints; les gestionnaires auront imposé les contraintes de l'organisation et la panoplie des grilles horaires, des règlements, des contingentements, des territoires géographiques, des libertés religieuses et quoi encore? Il faut tenir bien à l'œil tous ces experts car trop peu d'entre eux, dans le cours de leur vie professionnelle, ont senti l'odeur de la craie et vécu une certaine tension lorsque la porte de la classe se referme et qu'une trentaine d'enfants vous regardent en vous disant silencieusement: émerveille-moi!

On me corrigera sans doute en me rappelant les statistiques officielles, en me soulignant les progrès accomplis grâce aux activités parascolaires. On me rappellera qu'une vingtaine d'écoles secondaires offrent un programme art-étude, que trente-cinq écoles offrent le programme dit de concentration en arts; qu'il existe plusieurs écoles privées de danse, que dix cégeps offrent l'option musique, vingt-trois autres les arts plastiques, que l'art dramatique n'est pas oublié, que les métiers d'art sont bien pourvus. À la bonne heure, je ne puis que me réjouir de tout cela. Je pourrais compléter l'énumération en ajoutant les conservatoires de musique, les programmes universitaires et atteindre ainsi le chiffre merveilleux de 48 483 étudiants et étudiantes du Québec qui sont inscrits en arts, selon des données toutes fraîches (27 janvier 1997) qui me viennent de la Direction de la formation et de la concertation du ministère de la Culture et des Communications. Qui dit mieux?

Une politique culturelle

Abordons plus directement la question des politiques culturelles qui devraient s'imposer au cours de ce prochain millénaire qui est à nos portes. À cette occasion, une certaine frénésie s'empare des faiseurs d'images, des créateurs d'événements, des

prévisionnistes et des prospectivistes de tout acabit. Simple symbole, diront les sceptiques en haussant les épaules, passage magique, diront les autres. Je choisis mon camp : pour moi, vivre l'entrée dans le troisième millénaire est un événement de la plus haute importance. L'image qui me vient spontanément à l'esprit est celle de l'enfant qui s'amuse à transformer un simple entonnoir en un télescope. S'il regarde par le bout évasé, c'est un monde rétréci qu'il voit; s'il choisit de regarder par le petit tuyau, il découvre un vaste paysage. De toute évidence, les années qui viennent commandent ce second choix, celui d'un regard large et engagé. C'est dans un tel contexte qu'il est utile de réfléchir aux politiques culturelles. Faut-il dire qu'on se situe ici au-delà de la responsabilité du seul ministère de la Culture et des Communications?

Une approche historique me suggérerait de rappeler que de nombreux pays ne disposent d'aucune politique culturelle formelle et énoncée par leurs gouvernements; que des pays importants – les États-Unis en étant l'exemple le plus probant – ne disposent même pas d'un ministère de la Culture. Lorsqu'en 1961 Georges-Émile Lapalme s'est mis en frais de créer un tel ministère au Québec, il s'est référé au modèle français que Malraux venait de mettre en place deux ans plus tôt. Et Dieu sait que la « bébelle à Lapalme », comme on l'a alors qualifiée avec dérision, était bien chétive. Au point que son ministre titulaire en a remis rapidement les clefs à Jean Lesage et que le premier sous-ministre à la Culture, Guy Frégault, n'a rien trouvé de mieux, quelques années plus tard, que de publier un bien triste livre intitulé *Chronique des années perdues!* Ce qui n'empêchera pas les successeurs de persister dans l'idée de doter le Québec d'une véritable politique culturelle, écrite noir sur blanc, consignée parmi les grands documents d'orientation, endossée par l'Assemblée nationale ou, à tout le moins, par le Conseil des ministres. Pierre Laporte, Jean-Paul L'Allier, Camille Laurin, Clément Richard publieront leurs livres blanc, vert, bleu, orange sans

jamais se rendre au bout du circuit, soulevant parfois les passions et semant la controverse dans le « milieu » longtemps frileux de la culture, sans susciter l'intérêt chez leurs collègues ministres.

Ce n'est qu'en 1992 que la ministre Liza Frulla fera adopter une première politique culturelle officielle par le Gouvernement du Québec, y affirmant avec force que désormais *la culture devient une préoccupation centrale du gouvernement du Québec au même titre que l'économique et le social*. J'ai été trop près de cette réalisation pour en commenter la portée et en faire voir les grandeurs et les faiblesses. Quant aux actions concrètes des cinq dernières années, ce n'est pas ici le lieu d'en faire le décompte et l'évaluation. Au fil des plans de travail ministériels, il m'a semblé que l'essentiel des mesures proposées dans la politique a été conduit à bien mais de façon plus studieuse qu'innovatrice et avec un sens du devoir accompli dont la passion et la vision paraissent trop souvent absentes. Tout se passe comme si on vaquait encore aux *affaires culturelles* alors qu'en 1992 le gouvernement s'est doté d'un *ministère de la Culture et des Communications*. Ce changement de patronyme laissait présager des audaces et un nouvel aménagement du pouvoir culturel qui se font attendre.

Nouvelle économie vs nouvelle culture

Vous connaissez la *nouvelle économie*? Elle prend sa source dans des richesses inépuisables: l'intelligence et le savoir. Ses actifs sont intangibles: les idées, les informations, les stratégies. Elle se caractérise par le renouvellement continu des connaissances et la mise à jour des compétences. La nouvelle économie repose sur une main-d'œuvre flexible et capable de renouveler ses compétences professionnelles de façon continue. Dans une telle économie, la gestion de la complexité est un exercice quotidien qui prend appui sur des réseaux de plus en plus puissants qui relie des ordinateurs, également sur des banques de données, sur Internet et sur de puissants moyens de communica-

tion qui sont en progrès exponentiel. Tout cela pourrait être kafkaïen, n'était-ce du fait que ces outils sont des serviteurs et des esclaves subordonnés à l'intelligence humaine. Aucun ordinateur ne peut commander à son maître. L'outil est au service de l'homme et non l'inverse; l'ordre de la nature est ainsi respecté. À son sommet se trouvent pour toujours l'intelligence et le savoir, l'imagination et la volonté. L'ordinateur peut assister l'humain jusqu'à son dernier souffle; il ne fera jamais les choix éthiques et métaphysiques sur lesquels reposent les valeurs de chacun.

Une série d'ordonnances

Si j'étais économiste, je dirais sûrement combien me paraissent surannées les politiques qui empruntent encore leurs certitudes à l'économie du XIX^e siècle toute structurée autour des matières premières, des richesses naturelles, des transports ferroviaires et des opérations manufacturières. Je me ferais l'apôtre de la nouvelle économie. Je me prétends homme de culture sans me faire d'illusion sur les limites de cette attribution. Relisant la table des matières de la politique culturelle de 1992, j'y retrouve quatre grands chapitres: *affirmer notre identité culturelle, soutenir les créateurs et les arts, favoriser l'accès des citoyens à la vie culturelle, créer de nouveaux leviers pour permettre la mise en œuvre de la politique culturelle.*

Une dizaine d'orientations, dont je vous fais grâce, viennent étoffer ces grands objectifs. Rien de répréhensible bien sûr, et pour cause! Rien d'insignifiant ou d'irréaliste non plus. Mais le lecteur qui a suivi les grandes mutations des cinq dernières années et qui a cherché à comprendre les grands enjeux géopolitiques de l'heure n'en ressent pas moins un certain malaise en relisant cet énoncé de politique, honnête, conforme aux attentes, retenant les questions qui paraissaient essentielles et importantes en 1992. On s'y sent enfermé dans un monde prescriptif, normatif qui organise les choses comme elles doivent l'être: correctement,

sagement, dans le plus grand intérêt de certains citoyens, les « culturels », comme on les qualifie souvent, comme on dit les charismatiques, les écologistes... avec un petit sourire entendu.

Comment pourrait-on se contenter en guise de politique culturelle d'une série d'ordonnances culturelles – comme on dit une ordonnance médicale ? Vous penserez certainement qu'en présence d'un tel révisionnisme, le grand Mao m'expédierait sûrement aux champs pour y cultiver le riz. Qu'à cela ne tienne, nous entrons bientôt dans un nouveau millénaire. Des constantes sont d'ores et déjà observables et irrépressibles : rapidité et profondeur du changement dans le monde du travail, poids déterminant de la technologie, importance accrue du développement intellectuel élevé chez tous les individus qui en ont la capacité, émergence de valeurs nouvelles dont la bioéthique est un secteur névralgique, clivages socio-économiques croissants, nouvelle bascule démographique, désengagement et redéfinition des gouvernements, fragilité des démocraties sous la pression du capitalisme et de la société de consommation.

La culture, un héritage

Pourrions-nous affirmer que nous entrons dans l'ère d'une *nouvelle culture* comme nous sommes entrés dans celle d'une *nouvelle économie* ? Ai-je vraiment le choix si je regarde autour de moi et que j'observe ces changements profonds – ces paradigmes comme on se plaît à les qualifier ? La culture n'est pas un attribut extérieur ni un vêtement dont on change au gré des humeurs. Elle est une force intérieure, un héritage. « L'héritage ne se transmet pas, nous dit Malraux, il se conquiert ». J'oserai dire que la culture me paraît être un élément génétique. Tout comme notre corps n'est pas une simple mécanique, notre culture n'est pas un simple cumul, un assemblage sans âme.

Notre culture puise dans notre histoire personnelle ; elle s'enrichit de multiples apports ; elle combine notre sensibilité et

notre intelligence pour nous faire franchir de nouvelles étapes dans notre développement. Qui plus est, et cela est capital, notre culture est sans cesse bombardée de l'extérieur, au sens de l'action des neutrons sur l'atome. Vous me direz sans doute qu'il nous faut décomposer les grands ensembles pour s'assurer d'un développement au quotidien, réaliste, gérable. Vous penserez sans doute que le développement culturel ne doit pas être confondu avec les grandes questions planétaires. Permettez-moi de forcer un peu le jeu pour nous éviter de sombrer dans le syndrome de l'écureuil en cage qui pédale dans son carrousel. L'exploration de domaines nouveaux doit nous préoccuper à l'orée de l'an 2000. Personne ne saurait élaborer des politiques culturelles répondant aux besoins de cette nouvelle époque sans élargir sa démarche à des préoccupations nouvelles. Je me risquerai à vous en proposer quelques-unes.

Des politiques culturelles nouvelles pour un millénaire nouveau

Concernant les arts et la communication

À tout seigneur tout honneur⁴, parlons d'abord de l'évolution du métier de créateur et d'artiste. Nous assistons au décloisonnement des langages et à la naissance de créations artistiques qui utilisent des « multilingages ». Nous sommes loin de l'époque où Diderot pouvait tout codifier dans sa grande Encyclopédie, depuis la manière de fabriquer une aiguille jusqu'à la manière de fabriquer un canon. L'arrivée de penseurs comme Marx, Darwin ou Freud a préfiguré le dialogue des sciences, de l'histoire et de la philosophie. L'hégémonie d'une seule voie, fût-ce la philosophie, ne pouvait que connaître un certain déclin car le passage de ces

4. Voir Roland Arpin, « Culture, art et société: trilogie ou trinité? » *L'Action nationale*, 10 décembre 1996.

penseurs imposait dorénavant la démarche pluridisciplinaire dans l'étude des grands problèmes.

N'est-ce pas aujourd'hui l'une des plus grandes richesses des artistes que ce décloisonnement des langages et des disciplines? Le multimédia est devenu rapidement la voie royale pour nombre de créateurs. La fertilisation croisée si importante en agriculture trouve son équivalent dans la culture par la « pensée croisée » qui engendre de fascinants hybrides. Théâtre, musique, danse empruntent aux langages des uns et des autres quand ce ne sont pas des technologies nouvelles qui viennent les enrichir. De nouvelles œuvres, inclassables selon les genres traditionnels, voient ainsi le jour : véritables composites qui préfigurent le prochain millénaire.

J'entrouvre des portes faute de temps mais imaginons un instant où pourrait nous conduire une redéfinition sur la base de l'interdisciplinarité des programmes d'aide gérés par le Conseil des arts? Bien sûr des chasses gardées seraient en péril et des définitions traditionnelles ne tiendraient plus le coup mais un saut en avant serait franchi. Un rapprochement s'imposerait alors entre les arts et l'éducation, car les années qui viennent seront celles du décloisonnement des enseignements et de la diversité des modes d'apprentissage.

Concernant la science et les technologies

Dans un geste qui mériterait des suites probantes et des actions qui le justifient, le Premier ministre a transféré, du ministère de l'Industrie et du Commerce au ministère de la Culture et des Communications, une direction qui a pour mandat la promotion de la culture scientifique et technique. Cette décision devrait être la première étape d'un mariage audacieux entre des formes

5. Roland ARPIN, « Apprendre à vivre avec la science », Colloque sur la science et la culture, Montréal, 3 avril 1994.

de culture qui ne sauraient plus s'ignorer au sein de l'appareil gouvernemental et dans les écoles.

Si les années 70 ont été l'âge d'or des sciences humaines, le développement des technologies pose au cours des années 90 de grandes questions qui plongent au cœur des valeurs et qui sont à proprement parler des questions scientifiques. Mais la science et la culture scientifique ne sauraient donner seules les réponses et elles doivent de plus en plus faire appel au droit et à l'éthique. Michel Serres insiste: « Désormais, il n'y a plus de discipline scientifique qui ne soit dans la nécessité de maîtriser sa propre maîtrise. Il est donc nécessaire d'ajouter à ce processus scientifique et technique de maîtrise un autre processus qui soit éthique dans certains cas, déontologique ou juridique dans d'autres. Autrement dit, les humanités, le droit, la morale la philosophie, etc., doivent nous permettre de devenir non pas les maîtres du monde, ou les maîtres ou possesseurs de la nature, mais les sages de notre maîtrise⁶ ».

L'éducation dans ses formes les plus avancées: écoles, collèges, universités, médias, musées, jardins botaniques, biodômes... constitue toujours l'instrument le plus puissant et le plus important du développement culturel et scientifique. Il ne faudrait pas que l'éducation scientifique se contente de faire comprendre la technologie – *le comment* – car elle formerait des cultivés ignorants en négligeant les questions fondamentales qui ressortent du domaine de la science et des humanités.

Je voudrais souligner avec force cependant que l'importance nouvelle que prend le développement technologique ne saurait avoir pour effet de le placer au cœur du curriculum scolaire. Il faut plaider sans cesse en faveur d'une solide formation générale qui prend sa source dans la pensée, dans les grands textes et chez

6. Michel Serres, « La société de communication est une grande école », interview de Michel Audétat (*L'Hebdo*) et Jean Chichizola (*Word Media Coordination*), *La Presse*, 5 février 1994.

les grands auteurs. Il n'existe pas telle chose – malgré la ténacité des préjugés – qu'une formation molle et approximative produite par les lettres, les arts, les sciences humaines et la philosophie et une formation solide et rigoureuse produite par les sciences exactes. La société serait bien appauvrie si les architectes n'avaient pas la liberté de se laisser porter par l'audace et la fantaisie; elle serait par ailleurs bien inquiète si les ingénieurs n'étaient pas là pour s'assurer que les rêves de leurs collègues architectes sont bien boulonnés et solidement attachés à la terre. Il en est ainsi de la culture qui fournit les ancrages utiles à la compréhension de valeurs et de richesses intellectuelles.

Le dialogue, l'imbrication étroite de la culture dans ses formes traditionnelles et de la culture scientifique et technique, commandent une mise en commun de leurs richesses respectives. Une simple juxtaposition de services ministériels pour mettre cette alliance en force me semble dérisoire; l'heure est à la mise en liens de connaissances qui, trop longtemps, ont emprunté des voies parallèles. La multiplicité des savoirs qui s'offrent aux hommes d'aujourd'hui est écrasante. Plus que jamais, c'est de grilles de lecture et d'analyse qu'il faut pourvoir les jeunes pour leur permettre d'établir des rapports entre les connaissances et d'élaborer petit à petit leur propre synthèse intellectuelle. C'est là un défi dont on comprend mieux la difficulté et l'intérêt à mesure que nous mûrissons par le passage du temps. Une institution comme le Musée de la civilisation a fait progresser cette idée, au cours de ses dix années d'action culturelle, en invitant sans cesse ses visiteurs à poursuivre une démarche de synthèse. Pourquoi ne pas pousser cette idée jusque dans ses derniers retranchements au sein d'un ou de plusieurs ministères qui se donneraient ainsi de nouveaux champs d'exercice de leur mandat?

Concernant les nouvelles composantes de notre société

Chez nous comme ailleurs, chez nous plus qu'ailleurs, lorsque nous analysons les courbes démographiques⁷, nous concluons à des changements lents mais profonds qui modifieront les règles du jeu notamment dans le domaine de l'organisation sociale, des soins de santé, des loisirs, de la culture. Réfléchissant aux politiques culturelles pour les années qui viennent, on ne peut passer sous silence l'importance des nouvelles composantes de notre société que sont les immigrants. Il n'est pas faux de dire que, de façon générale, cette question suscite plus de malaises que d'enthousiasme lorsque nous la soulevons. Les immigrants sont encore trop souvent des corps étrangers pour nos concitoyens : ceux qui réussissent bien (lire qui font de la l'argent et qui sont prospères) font l'objet d'une certaine admiration ; les autres suscitent souvent l'indifférence quand ce n'est pas l'hostilité. Mais les choses changent pour le mieux, comme le soulignait récemment Naïm Kattan⁸. L'immigrant ne cherche plus à se fondre dans un tout homogène pour protéger sa différence et son identité, s'isoler ou se réfugier dans un ghetto. Il est différent et ne cache pas sa différence. Tout en conservant en partie sa tradition, sa culture, ses fêtes, il participe à la vie de la cité en apprenant sa langue, en adoptant ses codes et en respectant ses lois.

Parce qu'ils sont en nombre de plus en plus important, en particulier dans les métropoles, les immigrants peuvent bénéficier de leurs propres institutions. Cela ne passe pas inaperçu chez les politiciens qui doivent tenir compte de ce potentiel de voix électorales. Les communautés culturelles se présentent donc aujourd'hui avec leurs particularités et elles ouvrent leurs fêtes, leurs restaurants, leurs cérémonies religieuses à tous ceux qui s'y

7. Ces données démographiques sont extraites du numéro de décembre 1996 du bulletin du mouvement Desjardins, *En perspective*.

8. «Tourisme et intégration des communautés culturelles», 1996.

intéressent. Avec un peu d'attention, il est facile de constater que les immigrants occupent de plus en plus de postes stratégiques, sont présents dans des milieux de travail dont ils étaient subtilement exclus dans le passé, encouragent leurs enfants à poursuivre des études supérieures avec un taux de succès enviable. Des champs clos existent toujours – la représentativité à l'Assemblée nationale en étant une illustration – mais, depuis Montréal où sont concentrés les nouveaux Québécois, un certain nombre découvrent le charme et l'intérêt des régions. On peut croire que ce pourrait être là le prélude à une meilleure migration intérieure.

Il n'est pas vain de penser que le Québec s'achemine au cours des prochaines décennies, lentement mais irrémédiablement, vers de nouvelles formes de mixité qui pourraient pallier l'implacable verdict des démographes qui nous disent que le moment exact où au Québec les décès pourraient dépasser les naissances avec une fécondité de 1,6, se situerait dans la décennie 2020⁹.

Faut-il insister sur le fait que l'intégration harmonieuse est plus qu'une affaire de bon voisinage. Ici, c'est de mise en valeur des cultures respectives dont on parle; c'est de capacité de créer un nouveau type de Québécois et de Québécoises qu'il s'agit. Personne ne peut demeurer sur son quant-à-soi lorsque vient le temps de telles mutations, si lentes soient-elles à se manifester. Si nous osons penser au très long terme, il n'est pas illusoire d'imaginer que lorsque les Québécois entreront dans le quatrième millénaire, une importante partie d'entre eux auront les yeux bridés et la peau cuivrée. Seront-ils baptisés? Parleront-ils français? Ce sera à voir!

Concernant l'ouverture au monde

Enfin, comment réfléchir aux grands chemins qui s'ouvrent à la culture sans entonner le refrain de l'ouverture et de la mon-

9. *Op. cit.*

dialisation¹⁰. De Montréal à Oslo, de Bangkok à Santiago, de Florence à Seattle, des milliers de foyers utilisent les mêmes produits provenant des quatre coins du monde: meubles suédois, rideaux chinois, téléviseurs japonais, lecteurs de disques fabriqués aux États-Unis, ordinateurs américains assemblés à Singapour, vins du Chili, automobiles formées de pièces en provenance de 15 ou 20 pays.

On parle de *mondialisation* sans savoir exactement s'il s'agit d'une menace ou d'un don du ciel. Dans un récent ouvrage percutant intitulé *Djihad versus McWorld* et sous-titré *Mondialisation contre la démocratie*¹¹, Benjamin R. Barber explore en long et en large les deux grandes tendances qui se font charmeuses pour conquérir les sociétés actuelles. D'une part, celle qu'il appelle le McWorld, ce monde sans frontière dont le veau d'or est la consommation tous azimuts. D'autre part, Djihad, celle qui transforme nos particularismes en une véritable religion qu'il nous faut défendre à tout prix et à n'importe quel prix. C'est finalement de démocratie dont il est question dans ce livre: «La démocratie et les dangers qu'elle court dans un monde où les forces marchandes et celles qui s'y opposent sont aux prises.»

Ne prenons cependant pas nos rêves pour des réalités. C'est encore 3 000 langues qui sont parlées dans le monde, sans compter quelque 2 000 dialectes. Cette diversité est inégalement partagée: plus de 1 000 langues en Afrique, 700 en Océanie, 600 en Asie, 250 en Amérique latine, 50 en Amérique du Nord et 30 en Europe. Toutes ces langues sont de précieux héritages. Une centaine seulement sont parlées par plus d'un million d'utilisateurs; 12 le sont par plus de 100 millions de personnes, dont la langue française, toujours présente sur les cinq continents. Ces 5 000 langues de l'humanité, ce sont 5 000 cultures, 5 000 visions

10. Ces données sont extraites d'un document de travail préparé par la firme Coscient dans le cadre d'un projet avec le Musée de la civilisation, février 1997.

11. Desclée de Brouwer, 1996.

du monde, 5 000 mondes. Lorsqu'on parle de mondialisation, il s'agit d'une toute autre chose que la fréquentation du restaurant chinois de notre quartier ou du visionnement d'un film polonais. Il s'agit notamment de la possibilité que nous offrent les nouveaux moyens de communication pour diversifier nos sources de connaissance, de la variété inépuisable des richesses intellectuelles, techniques et spirituelles, de la rapidité avec laquelle les pouvoirs de toute nature peuvent être exercés. J'en prends comme exemple cette observation de monsieur Kenneth Courtis, premier vice-président de la Deutsche Bank, lors d'un récent colloque à Montréal: «Ce matin je me suis levé vers six heures, j'ai allumé mon ordinateur et j'ai sélectionné le tableau des titres des trois grandes places boursières du monde. Après examen, j'ai envoyé quelques messages à mes clients et je leur ai transmis mes recommandations. Lorsque je repasserai à ma chambre, à l'heure du déjeuner, je prendrai connaissance des réponses reçues et je terminerai les transactions.» La mondialisation, c'est plusieurs choses mais c'est avant tout le fonctionnement en temps réel. Ceux et celles qui souhaitent tracer la voie de la culture pour le prochain millénaire doivent se donner des projets qui eussent été révolutionnaires il y a dix ans à peine.

Conclusion

On ne règle pas de grands problèmes par un discours. Mon propos est plus modeste: pendant des siècles l'évolution des idées, des mœurs, des pratiques démocratiques, de l'école, des politiques économiques se faisait lentement, au rythme de la nature. Rien ne pouvait se dérouler rapidement lorsque les paysans labouraient avec la charrue à un socle tirée par une paire de bœufs. Les chevaux et la diligence accélérèrent sans doute les choses, ce qui n'empêcha pas moins la nouvelle de la défaite de Napoléon à Waterloo de se rendre à Paris neuf mois plus tard.

C'était il y a moins de deux cents ans¹² ! Je vous laisse poursuivre depuis la machine à vapeur, le télégraphe sans fil, Internet, le cyberspace et bientôt la voiture électrique.

Les choix que j'ai retenus pour illustrer les domaines d'intervention des politiques culturelles pour les années qui viennent sont arbitraires, donc discutables. Mais là où je suis persuadé d'être dans la bonne direction, c'est en ce qui a trait à l'existence d'une puissante lame de fond dont on voit déjà les manifestations à travers :

- la transition démographique ;
- les mutations dans les modes et les moyens de communication et de l'informatique ;
- la capacité d'intégrer de nouvelles valeurs éthiques et sociales ;
- la transformation des arts et le développement fulgurant du multimédia ;
- les rapprochements de la culture scientifique et technologique et de la culture humaniste traditionnelle ;
- la naissance d'une société nouvelle comme conséquence des migrations et des puissants effets de la mondialisation ;
- l'évolution des formes de la démocratie, en raison notamment des nouveaux modes d'exercice du pouvoir.

Ceux et celles qui exercent des responsabilités politiques ou administratives dans le domaine de la culture et de l'éducation ne sauraient plus y vaquer selon un modèle du XIX^e siècle. Joël de Rosnay¹³, biologiste et humaniste, insiste dans une formule lapidaire : « *Être cultivé aujourd'hui c'est savoir intégrer.* »

Le XXI^e siècle est à nos portes. Si vous en doutez, posez un geste simple en tentant de réserver une chambre d'hôtel, par

12. 18 juin 1815.

13. Son plus récent ouvrage ouvre des voies nouvelles à la réflexion sur les grands enjeux, *L'homme symbiotique*, Éditions du Seuil, 1995.

Internet bien sûr, pour le premier janvier de l'An 2000, dans un grand hôtel de New-York, Paris, Londres ou Berlin. Vous découvrirez que tout est réservé pour permettre de célébrer la grande liturgie selon des rites actuels qui rejoignent les plus anciens, ceux qu'on qualifie parfois de primitifs.

De Gaulle, 30 ans après

Pierre-Louis Mallen¹

La célébration du XXX^e anniversaire de la visite du général De Gaulle au Québec a soulevé et soulève encore tant de problèmes qu'il est du devoir de celui qui a lancé l'idée de cette commémoration de donner quelques explications.

Je suis très attaché à cette page d'histoire pour deux raisons personnelles: non seulement j'ai été un témoin privilégié de l'événement et son historien,² mais je fus mêlé de très près à l'organisation de ce voyage. Pour comprendre ses buts et ses causes, il faut remonter plus haut.

Vers 1962, l'ambassadeur de France à Ottawa, Raymond Bousquet, bien que vivant nécessairement en symbiose avec les autorités fédérales, avait eu la perspicacité de comprendre que si le Canada est une puissance anglophone amie et alliée avec qui la France doit entretenir des relations cordiales, ce pays est d'abord et surtout à nos yeux le seul au monde à avoir été fondé par des soldats et des émigrants français. Louis XIV en avait fait non une

1. Membre C^t de l'Institut de France, Docteur h.-c. de l'Université du Québec, Officier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'Ordre des Francophones d'Amérique. De 1963 à 1969, il représenta au Canada la Radio-Télévision de la France.

2. P.L. Mallen, *Vive le Québec libre*, préface de René Lévesque (Plon, 1978).

colonie mais une province, au même titre que l'Auvergne. Nous n'avons pas à chasser de notre mémoire le souvenir malheureux de la tragédie de 1759 mais, surtout, nous devons garder dans notre cœur celui, ému, de ce que De Gaulle devait magnifiquement appeler *la souveraineté inconsolable de la France*. Aussi, Bousquet suivit-il avec sympathie ce qu'on a nommé, au début des années soixante, la Révolution tranquille.

Jean Lesage, heureux de cette attitude, très nouvelle chez un représentant de la République, généralement conditionné par l'ambiance d'Ottawa où tout ceci était considéré comme l'agitation patriotarde de quelques intellectuels sans importance, lui fit remarquer que si ses dépêches informaient le gouvernement, personne d'autre en France n'était au courant de l'éveil des Québécois parce que nul ne se trouvait au Canada, pour le raconter aux Français. Bousquet avait tous les défauts de la jeunesse, ce qui est rare chez un ambassadeur à la veille de la retraite, il était passionné, courageux et féru de moyens modernes; il multiplia les démarches pour que Paris charge quelqu'un de venir créer et animer au Canada un organe représentant l'audiovisuel français. Sur la rive de la Seine, on hochait la tête et rangeait ses dépêches dans les archives pour ne plus y penser.

Appuyer le réveil des Canadiens français

Quand Jean Lesage décida d'aller à Paris prier le président de la République d'appuyer le réveil des Canadiens français, Bousquet lui suggéra de demander aussi qu'on envoie quelqu'un pour la radio-télévision. Le premier Ministre en parla à De Gaulle qui lui répondit: « Vous avez bien fait de me le dire ». Le lendemain, le Président donna un ordre au ministre de l'Information, Alain Peyrefitte, qui me désigna. Lesage, lui-même, me l'a raconté quand, peu après mon arrivée, en juin 1963, je lui rendis visite dans son bureau de Québec où il m'accueillit en me disant: « Monsieur, vous êtes l'incarnation de ma conversation avec le

général De Gaulle ». Dans son interview que j'enregistrai, il précisait pour justifier la nécessité d'un dialogue franco-québécois :

« Mon sentiment est peut être aussi naïf que celui d'un fils qui dit à son père « Regarde comme j'ai grandi ! », mais il est trop sincère — et, j'oserai dire, trop flatteur pour vous — pour que vous le repoussiez ».

Corriger les idées fausses des Français, c'est exactement ce qui, moi qui les avais partagées jusqu'à une date alors récente, je voulais faire en racontant ce que je « découvrais » : les Canadiens français de *Maria Chapdelaine* étaient en train de devenir les Québécois de René Lévesque.

J'eus beaucoup de peine à faire passer mes messages sur l'antenne. Aux yeux des gens de l'ORTF (la télévision française de l'époque), le Canada était un pays vide, froid, où il ne se passe rien ; l'Amérique, c'était New York, point final. Quand je parlais du premier ministre Johnson, on mettait, déçu, ma bobine au panier en constatant qu'il ne s'agissait que d'un obscur homonyme du président des États-Unis. Je me dis qu'il faudrait un choc pour qu'en France on prît conscience de la réalité ; accessoirement, cela encouragerait les Québécois à qui il fallait une certaine bravoure pour mettre en cause le système odieux dans lequel ils avaient été élevés et qui leur paraissait donc tout naturel. Seul, le plus illustre des Français pourrait donner ce coup de pouce au destin. Je saisis toutes les occasions de faire savoir au chef de l'État qu'il serait reçu chaleureusement et avec reconnaissance par les Québécois maintenant réveillés, contrairement à ce qui s'était passé lors de son voyage de 1960 au cours duquel il n'avait rencontré qu'indifférence au Québec, pas encore sorti d'une espèce de Moyen-Âge, et désinvolture au Canada anglais où rien ne l'obligerait à se rendre à nouveau.

J'étais aidé dans cette tâche par un petit groupement de fait. Il réunissait une demi-douzaine de Français qui, à Paris, occupaient des postes stratégiques et s'étaient, comme moi, pris d'amour

pour le Québec. Nous formâmes ce que, au temps de la Résistance (il s'agissait aussi d'une occupation), on appelait un réseau. Nous ne risquions pas, comme avec les Allemands, les camps de concentration et la mort, mais —, ce qui n'est pas rien pour de jeunes agents de l'État — d'être désavoués et accusés de sortir de notre rôle.

Philippe Rossillon avait été un précurseur ; il s'occupa ensuite des francophones hors Québec, irritant Trudeau au point de lui faire lancer des accusations absurdes (« agent secret ») que le premier ministre fédéral dut rétracter piteusement. Xavier Deniau, point encore ministre mais déjà député, éclairait le Parlement français. Martial de la Fournière, alors conseiller de Pierre Messmer, ministre de la Défense, faisait la liaison avec l'Armée. Bernard Dorin, aujourd'hui ambassadeur de France et conseiller d'État, qui avait jadis été attaché d'ambassade à Ottawa, tenait De Gaulle informé par des mémoires précis que Saint-Légier, conseiller diplomatique à l'Élysée, remettait au président de la République, lequel en faisait sa lecture des dimanches. Jean-Daniel Jurgensen était, poste hautement favorable, directeur d'Amérique au ministère des Affaires étrangères ; lui qui avait durant le gouvernement français, la responsabilité de tout ce qui se passait entre le pôle Nord et la Terre de Feu, était venu me dire que le plus important dont personne ne semblait se douter en Europe, était l'éveil des Canadiens français ; il me fit l'honneur de me demander de l'informer. Nous nous jurâmes de coopérer en confiance totale et nous fûmes fidèles à cette promesse.

La visite de De Gaulle

C'est à travers ce réseau que je m'efforçai de faire comprendre à Paris que la France devait répondre à l'appel de ces frères oubliés qui nous semblaient ressusciter. Cette réponse ne pouvait être donnée que par une visite du chef de l'État. Nous nous employâmes à la faire décider puis à l'organiser. Bien des obsta-

employâmes à la faire décider puis à l'organiser. Bien des obstacles durent être surmontés. En juin 1960, Deniau vint me dire que le général ne voulait plus venir parce que le gouvernement canadien exigeait que son avion atterrisse non à Montréal mais à Ottawa, d'où, après des cérémonies proprement fédérales, il pourrait ensuite aller à Montréal visiter L'Exposition. «C'est le voyage de 1960 qui recommence. De Gaulle n'en veut pas». Seul au monde, il avait été invité directement par le Québec qui s'était doté d'un ministère des Affaires intergouvernementales pour poser ce geste en infraction à la loi, votée à Londres et promulguée par la reine Victoria, qui le régissait. «De Gaulle veut commencer par le Québec; il ira, ensuite, à Ottawa. Mais le fédéral s'entête» m'expliqua Deniau. Je suggérai: «Qu'il vienne en bateau! Nous mettrons ainsi la géographie au service de la conjoncture historique où nous sommes». L'idée transmise par Deniau fut adoptée. Ce devait être le prestigieux débarquement du *Colbert* à l'Anse au Foulon, l'accueil chaleureux dans la Vieille Capitale, le fondamental discours du Frontenac où tout serait dit, sauf un mot, l'adjectif *libre!* qui, le lendemain, réveillerait ceux qui n'écoutaient pas; enfin, à l'initiative, cette fois, de Bernard Dorin, l'extraordinaire chevauchée du *Chemin du Roi*.

Ce sont mes conversations téléphoniques avec Jurgensen qui montèrent toute l'opération. Des patriotes bien placés à Ottawa me racontaient les démarches embarrassées de notre ambassadeur — homme bien différent de son prédécesseur Bousquet — que les fédéraux recevaient avec d'autant moins d'égards qu'ils le sentaient parler à contrecœur. Je donnais au directeur d'Amérique ces indications dont il nourrissait les instructions nouvelles que notre malheureux représentant recevait avec accablement. Finalement, il était bien obligé de transmettre les exigences de la France et les gens d'Ottawa ne pouvaient que se résigner à les accepter. Ainsi fut organisée la visite de De Gaulle qu'un journal montréalais de l'époque annonça en comparant notre programme à l'arrivée de Cléopâtre devant César.

Si j'ai fait donner l'ordre de mettre, sur la façade de l'hôtel de ville de Montréal le micro qui allait transmettre à travers l'espace et le temps le *Vive le Québec libre!*, ce fut sans deviner qu'il deviendrait historique, simplement parce que, contrairement aux organisateurs qui ne mesurant pas l'évolution du Québec depuis 1960 ne jugeaient pas utile que le général aille sur le balcon saluer le peuple, j'étais sûr que les Québécois acclameraient De Gaulle et que celui-ci voudrait leur répondre.

Il n'a pas été informé que j'avais pris cette initiative et n'a donc pas pu prévoir un discours au peuple à son arrivée à Montréal. Mais il connaissait son devoir depuis longtemps, depuis toujours comme le prouvent son « appel aux Canadiens français » lancé de Londres le 1^{er} août 1940 et sa citation de Montcalm dans son discours aux officiers du colonel Pétain de 1913. Il connaissait son devoir et le fit.

Quelques minutes après le *Vive le Québec libre!*, René Lévesque me dit que cela allait accélérer bien des choses; en effet, il démissionna du parti libéral dont il était la vedette pour (je le cite) « s'engager irrémédiablement dans la marche de l'indépendance du Québec »; il fonda le MSA puis le PQ et, dans son livre *Option Québec*, paru en janvier 1968, mit en exergue ces mots: « *Vive le Québec libre!*, Charles De Gaulle ».

Pourquoi se souvenir?

Même les très jeunes gens n'ignorent pas ce qui, au Québec, a suivi jusqu'à nos jours. Mais je dois dire pourquoi on reparle de tout cela aujourd'hui.

Appelé à d'autres fonctions, je quittai Montréal en 1969 pour devenir directeur de l'ORTF à Grenoble. Peyrefitte, Deniau et quelques autres fondaient *France-Québec*; afin de décentraliser, je créai *Alpes-Québec*, volontairement mise dans le cadre de l'association nationale puis devenu secrétaire général de *France-*

Québec, j'encourageai ailleurs des initiatives semblables; aujourd'hui, ces régionales couvrent toute la France, offrant au délégué général du Québec un réseau complet d'amis dévoués et compétents, avantage dont ne dispose aucun des autres diplomates en poste à Paris.

À l'approche de 1987, j'entrepris de faire célébrer le vingtième anniversaire de l'historique visite. J'obtins de la Monnaie (notre historique Hôtel des Monnaies sis à Paris) la frappe d'une médaille commémorative dont je confiai la gravure à mon éminent confrère Raymond Corbin, de l'Académie des Beaux-Arts. Elle fut présentée dans une cérémonie, à l'Institut de France, présidée par Léopold Sedar Senghor, de l'Académie française, ancien président de la République du Sénégal, à laquelle assistaient les plus hautes personnalités. Personne, dans le monde, n'y vit matière à critique.

Pour le trentième anniversaire, je décidai, dès 1995, de faire plus; l'événement était davantage éloigné et, d'autre part, il fallait frapper l'opinion pour assurer la relève: je ne serais plus là, en 2017, pour fêter le cinquantième anniversaire... Au lieu d'agir seul, je créai une association spéciale et, puisque la loi exige qu'on soit au moins trois, en recrutant deux des survivants de ce que, en 1967, on appelait au Quai d'Orsay «la gang des Québécois», Deniau et Dorin. Nous décidâmes de prendre comme président un «gaulliste historique». L'ancien premier ministre Pierre Messmer, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, accepta aussitôt.

Notant toutes les idées qui nous venaient à l'esprit, nous dressâmes une liste de vingt projets que nous soumîmes aux gouvernements de la France et du Québec. Ils se répartirent la tâche. Québec prit en charge une exposition, une statue, des plaques commémoratives le long du *Chemin du Roi* et à bord du *Colbert*, un colloque à l'Université, etc. La France, la réception du premier ministre québécois au Palais Bourbon, l'émission d'un timbre

commémoratif, une réception à l'hôtel de ville de Paris et d'autres projets.

L'affaire du timbre

Tout ceci n'avait rien de secret; bien au contraire, nous étions heureux de le voir expliqué dans les journaux québécois. Mais la presse française, renouvelant son indifférence de 1967, n'en parlait pas. J'obtins du *Figaro* qu'il publiât, le 19 février 1997, une interview où j'exposai tout. C'est cet article, bien innocent, qui mit le feu aux poudres; ceux que par la suite, j'ai nommés «un quarteron d'anglophones rancis», expression inspirée du général De Gaulle que j'ai employée sur l'antenne de Radio-Canada et dont des Québécois m'ont dit qu'elle avait fait mouche, entreprirent une violente campagne contre non pas tellement l'ensemble du projet de célébration, mais surtout une de nos idées, l'émission du timbre. Pourquoi celle-là plutôt que les autres? On ne sait.

Le gouvernement fédéral était au courant depuis plusieurs mois par la lecture des journaux québécois et, sans doute, d'abord par son ambassadeur à Paris; il ne disait rien. Mais la campagne qu'entreprirent le susdit quarteron et, à sa suite, la plupart des anglophones et ceux qui se veulent leurs collaborateurs l'obligea à agir. Cela s'était passé de même, à l'accélééré, en 1967: le fédéral ne commenta pas le «Vive le Québec libre!» mais finit pas céder à la pression des mêmes milieux qu'aujourd'hui, campagne qui obligea le respectable M. Pearson, spontanément réservé, de laisser publier le communiqué du 25 juillet au soir où, au milieu de paroles fort aimables pour De Gaulle, se glissait l'adjectif «inacceptable» que De Gaulle n'accepta pas. Le processus fut analogue en 1997; comme le responsable n'était plus un éminent personnage, Prix Nobel de la Paix, mais un politicien ordinaire, le premier ministre du Canada eut l'audace de téléphoner au président de la République pour lui dire que le timbre dont on parlait l'ennuyait.

C'était fort audacieux car cela consistait pour un pays, ami certes et allié, mais étranger, à se mêler d'une affaire tout à fait intérieure à la France. Notre pays, souverain depuis siècles et millénaire, frappe sa monnaie et ses timbres comme il veut. De Charles Quint à Guillaume II et à Hitler nul ne s'est jamais permis d'intervenir.

On m'objectera que célébrer De Gaulle au Québec est désobligeant à l'égard de ceux qui ont la faiblesse de supposer acceptable l'organisation actuelle du Canada, c'est-à-dire le maintien d'un peuple qui nous est cher car il est issu du nôtre dans une situation de colonisé. Je sais que ce mot paraît choquant; c'est pourtant celui qu'ont employé le 23 février 1965 MM. Laurendeau et Dunton, co-présidents de la Commission royale d'enquête, dite « B.B. ». Être colonisé c'est trouver acceptable, normal de devoir obéir à des lois votées dans un parlement où un autre peuple est organiquement majoritaire.

Le Canada se permet de reprocher à la France de célébrer De Gaulle, ami dévoué du Québec, alors que l'Allemagne n'a jamais eu l'arrogance de protester contre les nombreux timbres que nous avons dédiés à l'« Homme du 18 juin », celui qui a remis la France dans le combat contre les Allemands et fêté leur défaite.

Pour émouvoir le président de la République, celui qui téléphonait d'Ottawa lui avait dit: « Ce timbre, que certains chez moi contestent, doit paraître prochainement. Or, je compte dissoudre les Communes d'ici à l'automne. Sa diffusion pendant ma campagne électorale va compliquer ma réélection ». Jacques Chirac sait ce que c'est que se faire réélire; il ne pouvait pas refuser le service qu'on sollicitait. Il demanda donc au gouvernement de remettre à l'automne la sortie du timbre.

Quand je sus que M. Chrétien avait dissout les Communes si vite que l'élection aurait lieu le 2 juin, c'est-à-dire six semaines avant la sortie de notre timbre, prévue pour la date anniversaire du 24 juillet, je dis au ministre de la Poste que plus rien n'obligeait

de modifier nos plans. Il me répondit: « Trop tard ! Le gouvernement a décidé hier de remettre l'édition à l'automne ». Mon président était bien d'accord pour aller dire à Matignon (résidence du premier Ministre) qu'on avait pris une décision trop hâtive, mais il n'y avait plus personne à Matignon. Car, entre-temps, Jacques Chirac avait dissout l'Assemblée nationale et le gouvernement s'effaçait devant son futur successeur. Je reconnus qu'en automne on serait encore dans l'année trentenaire et que la sortie du timbre coïnciderait avec d'autres beaux événements commémoratifs, notamment des colloques à Montréal et à Paris.

Et l'histoire continue

Dès qu'il fut formé, je pris contact avec le nouveau gouvernement, plus précisément le secrétariat d'État à l'Industrie, chargé de la Poste. Je n'y trouvais aucune mauvaise volonté systématique. « Ce timbre a été décidé par un arrêté ministériel de notre prédécesseur, il sera donc fait à l'automne; reste, peut-être, à examiner certaines modalités », me dit-on. Mais bientôt, les journaux anglophones d'Ottawa, qui, en mars au début de l'affaire, m'avaient assailli d'interviews téléphoniques, m'appelèrent à nouveau, m'objectant que le porte-parole de l'ambassade de France à Ottawa leur disait qu'on avait renoncé au timbre. Contrairement à ce que faisait ainsi annoncer le Quai d'Orsay, toujours prompt à calmer les vagues et, souvent hélas, à n'importe quel prix, l'affaire était si peu terminée, que, en juillet l'ambassadeur du Canada à Paris, Jacques Roy, demanda audience au secrétaire d'État chargé de la Poste.

Roy partait en vacances; l'entretien eut lieu à son retour, le 21 août. Je suis en mesure de dire que Christian Pierret était parfaitement documenté sur l'affaire. L'ambassadeur ayant redit que Ottawa souhaitait la suppression de ce timbre, le ministre lui répondit que le gouvernement, animé des meilleurs sentiments pour le Canada, désirait lui être agréable mais que c'est souhaiter

une chose énorme que de demander à la France, pour satisfaire un caprice, de revenir sur une décision qu'elle a annoncée.

Pour justifier l'acharnement dont témoignait sa démarche, Jacques Roy prétendit que l'opinion publique canadienne était toujours très montée contre la célébration du trentième anniversaire de la visite du Général De Gaulle au Québec et il donna pour preuve un incident tout récent : trois jours plus tôt, la statue du général, qui a été inaugurée le 23 juillet, à Québec, avait été maculée. Trois jours avant le 21 août, c'était le lundi 18 août.

Or, il se trouve que j'ai une information très sûre sur l'opinion d'un observateur hautement qualifié au sujet de l'état d'esprit à ce sujet à ce moment-là : dans un message électronique reçu le 18 août du directeur d'un des plus importants et sérieux quotidiens québécois avec qui j'avais un échange de correspondance sur la dite commémoration, cet éminent observateur me disait que le rappel du *Vive le Québec libre!* n'était plus présent dans l'esprit du public, d'autres sujets d'actualité retenant maintenant l'attention. Surprenant qu'il y eut alors une manifestation!

Je ne dis pas que Jacques Roy, mesurant la faiblesse et l'audace de la démarche qu'on lui faisait faire, a pu demander qu'on lui fournisse des arguments de fait (je ne le dis pas parce que je n'en sais rien) mais on conviendra que tout s'est passé comme si quelqu'un entre l'ambassade à Paris et les malfaiteurs à Québec, en passant par le gouvernement et l'administration à Ottawa, quelqu'un désireux d'aider l'ambassadeur et de nuire à la France et au Québec, avait fait le nécessaire pour que se produise, juste à temps, un événement, mineur peut-être (on a aussitôt nettoyé la statue) mais nettement orienté. Telle fut mon impression et — ce qui est plus important — la réaction immédiate de la très haute et intellectuellement éminente personnalité québécoise Paris à qui je racontais ce que j'écris ci-dessus.

Peut-on croire à une coïncidence? Du temps de la « guerre froide », on admirait que, à la veille de chaque négociation avec

l'Occident, l'URSS annonçait triomphalement une spectaculaire réussite dans la recherche atomique ou spatiale. En Europe, en Amérique, on ne voulait pas croire à un hasard. On admirait ou bien la science soviétique qui parvenait à obtenir un succès au moment politiquement utile, ou bien l'astuce soviétique qui réussissait à provoquer la réunion d'une conférence internationale à l'époque où Moscou pourrait annoncer une flatteuse information.

La comparaison est évidemment dérisoire. Ottawa opère au niveau de ses modestes capacités; il est plus facile d'envoyer des voyous salir une statue que d'envoyer un homme dans l'espace. Mais la manœuvre est la même. On peut être assuré que cela continuera. À moins que la publication de mes observations freine ces machinations, quelque chose, apparemment gênant, se produira avant la prochaine fois.

Le 21 août, on a décidé d'attendre, pour trancher la question, la venue à Paris du premier ministre du Québec. La solennité exceptionnelle avec laquelle il sera accueilli, fin septembre, est due à nos initiatives, les démarches que mes amis et moi, avons effectuées depuis plus d'un an auprès du chef de l'État, du gouvernement, du président de l'Assemblée nationale. J'espère que Lucien Bouchard profitera de ces rencontres pour leur dire, à l'inverse d'autres qu'au Canada, tout un peuple est reconnaissant à De Gaulle (« De Gaulle a bien fait de venir », 72 % des Québécois, sondage du 12 août 1967) et que renoncer à commémorer son historique visite serait offenser le Québec.

Les répercussions médiatiques

Il me reste à parler des journaux de France. Comme ailleurs dans le monde, beaucoup semblent faire leur la formule déplorable que, une fois pour toutes, a dénoncée mon vieil et très cher ami Jean Guilton, *Silence sur l'essentiel!*. En outre, nourris d'infor-

mations venues par les agences anglo-saxonnes, ils voient comme une anomalie, au moins une étrangeté, des propos différents.

Pendant l'Exposition de 1967 à Montréal, les journaux parisiens et provinciaux n'ont, en huit mois (1^{er} mars–1^{er} novembre), publié sur cet événement universel que 997 articles, donnant une image très conventionnelle du « pays de Maria Chapdelaine ». En treize jours (24 juillet–16 août) le geste de De Gaulle y fut commenté dans 1 355 articles. Il y avait eu « événement », c'est à dire actualité. Mais ces commentaires étaient pleins d'erreurs; ces journalistes ignoraient tout du problème que j'appelle « l'affaire Canada ». Cela fut analysé en 1968 par le professeur Jacques Rivest de l'Université Laval. Déjà le 27 juillet 1967, je disais sur les antennes de l'ORTF: « Le Général De Gaulle a secoué les colonnes du temple. Que les prêtres de ce temple l'en maudissent, quoi de plus naturel? mais ceux qui, avec prudence ou avec ferveur, jugent nécessaire qu'on transforme cet édifice le remercient ».

Cela se passa de même trente ans après. J'ai eu beaucoup de peine à faire parler de nos travaux par la presse de France. Les protestations, du « quarteron » ont tout arrangé; il y avait incident, c'était de l'actualité. Mais bien entendu, on en parla à contresens. Je dus provoquer des rectifications. Je citerai en exemple un grand quotidien de Paris, pourtant très bien disposé à l'égard du Québec. Racontant les protestations d'Ottawa, il décrivait ainsi le projet de timbre « l'image litigieuse »:

« Elle représente une foule agitant des drapeaux français et québécois devant l'ombre du général De Gaulle au balcon de l'hôtel de ville de Montréal. Sur le socle (sic), on lit: Vive le Québec libre!. Jacques Chirac juge l'évocation un peu lourde ».

Je suis bien du même avis mais c'est précisément pour cela que j'ai conçu un timbre tout à fait différent. Devant l'artiste choisie par la Poste, j'ai fait projeter l'excellent film de Labrecque

et je lui ai remis de nombreuses photos, lui disant de rendre cette atmosphère de joie et d'enthousiasme populaire en s'inspirant de ces documents, à l'exception d'une scène, celle du balcon, la première qui vient à l'esprit mais que j'écarte car il faut être fidèle mais non provocateur. Effectivement, l'artiste représenta la foule avec ses petits drapeaux, comme nous l'avons vue le long du Chemin du Roi, saluant De Gaulle (et non son « ombre », ce qui dramatiserait la scène); elle ne mit ni « socle », ni inscription — sauf: « De Gaulle au Québec. 1967 ». L'image est irréprochable.

Il ne faut pas laisser accrédi-ter l'idée que notre projet était scandaleux et que la France l'a heureusement amendée devant les protestations. Ce serait en outre fort injuste pour le promoteur; je n'ai été ni maladroit, ni imprudent. Dès 1995 pour le timbre, et déjà avant 1987 pour la médaille, j'avais donné les instructions appropriées et elles furent suivies par les artistes.

La laine du mouton

Plus que par ces sottises de la presse française, je suis peiné par la réflexion que me fait un ami québécois récemment arrivé à Paris:

« Votre célébration du trentième anniversaire a provoqué des protestations. Voilà des problèmes inutiles! Il aurait mieux valu prendre un profil bas... ».

Ce Québécois est un membre du P.Q., qui a servi avec dévouement René Lévesque et ses successeurs. Désolé d'entendre de pareils propos, je lui dis affectueusement: « La laine a repoussé sur le mouton de Jean-Baptiste... Vous le conduisez pour le faire retondre! » J'espère qu'il ne faut pas généraliser et que cette attitude de soumission est un cas particulier.

D'autre part, je suis scandalisé par certains arguments qu'on a osé utiliser contre mes initiatives, frappant un tam-tam sur des

cercueils: «Au timbre sur De Gaulle au Québec, opposons une image de soldats canadiens morts pour la libération de la France! Les soldats anglophones combattaient l'ennemi commun comme leurs frères venus du Royaume-Uni; quant aux francophones, notre reconnaissance nous est une raison de plus de les aider dans leur propre libération. Pour ma part, j'ai témoigné de mes sentiments il y a longtemps: vers 1965 j'ai réalisé un film avec le général Dollard Ménard et quelques autres survivants à la gloire de ces soldats qui furent sacrifiés dans l'opération de Dieppe.

Je reconnais que la protestation des anglophones est bien naturelle. On comprend la colère de gens qui, profitant depuis sept ou huit générations de privilèges exorbitants nés de la défaite de nos armes et des abandons de notre diplomatie, les voit dénoncés devant l'opinion mondiale par un personnage historique et ensuite battus en brèche par les victimes éclairées de ce fait; on comprend aussi qu'ils s'emportent contre le modeste fidèle qui, trente ans après, vient raviver ce souvenir.

Les protestations du «quarteron» ont mis fin à la seule inquiétude que j'avais. Je craignais que ma célébration passât inaperçue, comme celle du vingtième anniversaire, brillamment réussie sur le plan culturel, mais qui resta ignorée des principaux intéressés. Je me reprochais l'excès de discrétion de mon principe de ne pas faire de provocation, mais j'y restais fidèle. Les cris et les absurdes démarches contre le timbre, les ordures et les drapeaux rouges autour de la statue ont assuré la promotion du trentième anniversaire.

Ce succès assure aussi la continuité. Je me demandais qui s'occuperait, en 2007, du quarantième anniversaire. Grâce au bruit fait cette année, la relève est assurée. J'ai vu venir nos successeurs.

Pour simplifier leur tâche, j'espère que d'ici-là, les Québécois auront fait en sorte que *Vive le Québec libre!* ne sera plus un vœu mais une constatation.

Pour moi, personnellement, je leur serai obligé de le faire assez vite afin que, à ma dernière heure, qui ne saurait être lointaine, je puisse reprendre, en l'adaptant, le mot admirable de Montcalm — et dire: «Je meurs content, j'ai vu les Québécois maîtres à Québec».

PASSEZ À L'HISTOIRE!

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

**Passez à l'histoire
et abonnez-vous!**

JE M'ABONNE (taxes incluses)
Pour 1 an (4N^o 30\$), pour 2 ans (8N^o 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone: (418) 656-5040

Par télécopieur: (418) 656-7282

Par la poste:

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

Quelques données socio-économiques sur le Pontiac

Michel Paillé¹

Afin d'ajouter au dossier de *L'Action nationale* sur le Pontiac – une MRC de l'Outaouais québécois –, nous apportons ici cette modeste contribution. Un peu avant que toutes les données du recensement de 1996 soient rendues publiques par Statistique Canada, il est bon de dessiner le portrait socio-économique que cette *Municipalité régionale de comté* présentait au début des années 1990.

Population et structure par âge

L'accroissement de la population du Pontiac entre 1991 et 1996 fut légèrement inférieur à celui de l'ensemble du Québec. Alors que la population du Québec augmentait de 3,5 %, celle du Pontiac connaissait une augmentation de 3,1 % seulement (tableau 1). Il faut toutefois noter que l'accroissement de la population du Pontiac fut de beaucoup inférieur à celui de l'Outaouais. En effet, le tableau 1 montre également que malgré la faible croissance du Pontiac, l'ensemble de la région de l'Outaouais voyait sa population croître de 8,2 % en cinq ans.

1. Démographe, Québec. Ce texte n'engage que l'auteur.

En comparaison au Québec et à l'Outaouais, la MRC du Pontiac comptait à la fois, en 1991, une proportion légèrement plus forte de jeunes et une proportion beaucoup plus importante de personnes âgées. Le tableau 1 montre que les moins de 15 ans comptaient pour 21,8 % de la population du Pontiac alors qu'ils représentaient 21,3 % et 20,0 % de la population de l'Outaouais et de l'ensemble du Québec respectivement. Chez les 65 ans et plus, le recensement de 1991 donnait 14,8 % de la population du Pontiac, 8,5 % de celle de l'Outaouais et 11,1 % de l'ensemble de la population québécoise.

Tableau 1
Quelques paramètres démographiques des populations du Québec,
de l'Outaouais et du Pontiac

	Québec	Outaouais	Pontiac
Accroissement 1991-1996 (%)	3,5	8,2	3,1
Groupes d'âge en 1991 (%)			
0-14 ans	20,0	21,3	21,8
15-64 ans	68,9	70,2	63,4
65 ans et plus	11,1	8,5	14,8

Source: Lise Émond, Direction de la santé publique de l'Outaouais, juillet 1997.

La scolarisation

Les données du recensement de 1991 montrent un important retard dans la scolarisation des Québécois du Pontiac. On note en effet au tableau 2 que si 20,1 % de la population québécoise de 15 ans et plus n'avait pas atteint la 9^e année, c'est 29,7 % dans le Pontiac en comparaison de 18,3 % dans l'Outaouais québécois.

En ce qui a trait à la population qui a complété entre 9 et 13 années de scolarité, on remarque aussi un important écart entre les trois aires géographiques que nous comparons ici. Si 35,8 % des Québécois de 15 ans et plus se rangeaient dans cette catégorie en 1991, on en comptait un peu plus dans la région de

l'Outaouais et beaucoup plus dans la MRC du Pontiac avec 42,3 %.

Par conséquent, la proportion de personnes n'ayant pas dépassé les 13 années de scolarité était, en 1991, beaucoup plus forte dans le Pontiac (71,9 %) que dans l'Outaouais (56,0 %) et, *a fortiori*, dans l'ensemble du Québec (55,9 %). On ne s'étonnera donc pas d'observer que la population de 15 ans et plus dans le Pontiac avait, en 1991, beaucoup moins fréquenté l'université que la population de l'Outaouais et du Québec dans son ensemble. Si l'Outaouais a fait un peu mieux que le Québec (10,7 % contre 10,3 % chez ceux qui ont obtenu un grade; 8,0 % contre 7,8 % parmi les personnes qui n'ont pas reçu de diplôme), le Pontiac quant à lui accusait un net retard (seulement 4,0 % avec grade et 4,7 % sans grade).

Tableau 2
Scolarité de la population de 15 ans et plus au Québec,
dans l'Outaouais et dans le Pontiac, 1991

	Québec	Outaouais	Pontiac
9 ^e année non atteinte (%)	20,1	18,3	29,7
Entre la 9 ^e et la 13 ^e année (%)	35,8	37,7	42,2
Études universitaires (%)			
avec grade	10,3	10,7	4,0
sans grade	7,8	8,0	4,7

Source: identique à celle du tableau 1.

Revenu et travail

Les données disponibles concernant les diverses sources de revenus, l'aide sociale ainsi que les taux d'activité et de chômage montrent toutes l'infériorité de la MRC du Pontiac en comparaison à l'ensemble de l'Outaouais ainsi qu'à l'ensemble de la population québécoise.

La proportion de Québécois domiciliés dans le Pontiac qui gagnent des revenus de travail se situe 10 points plus bas que dans l'ensemble du Québec et près de 14 points plus bas que dans l'Outaouais (tableau 3). Par conséquent, en corollaire, on peut noter que les sources de revenus attribuables aux transferts gouvernementaux sont plus élevées dans le Pontiac. En effet, 22,4 % des revenus des résidents du Pontiac sont le fait des transferts comparativement à 13,3 % dans tout le Québec et à 11,4 % dans la région administrative de l'Outaouais.

Selon le tableau 3, la même observation peut être faite relativement à l'aide sociale. Pour les années 1989 à 1992 inclusive-ment, l'aide sociale touchait 14,9 % des Québécois du Pontiac alors qu'elle atteignait moins de 10 % tant dans l'ensemble de la population québécoise que dans celle de l'Outaouais.

Tableau 3
Revenu, travail et chômage au Québec, dans l'Outaouais et dans le Pontiac, 1991

	Québec	Outaouais	Pontiac
Sources de revenus (15 ans et plus)			
– travail (%)	77,4	81,5	67,7
– transfert (%)	13,3	11,4	22,4
– autres (%)	9,2	7,1	10,0
Aide sociale, 1989-1992 (%)	9,8	9,9	14,9
Taux d'activité			
– hommes (%)	74,7	77,1	68,6
– femmes (%)	56,0	62,0	48,2
Taux de chômage			
– hommes (%)	12,0	10,4	21,9
– femmes (%)	12,1	9,4	15,7

Source: identique à celle du tableau 1.

Tant chez les hommes que chez les femmes, les taux d'activité dans le Pontiac sont plus faibles que dans l'Outaouais et dans l'ensemble du Québec. Alors que 3 hommes sur 4 étaient actifs à

l'extérieur du Pontiac, c'est 2 sur 3 que l'on comptait dans cette MRC. Dans l'Outaouais, plus de 3 femmes sur 5 étaient actives alors que dans la MRC du Pontiac c'était moins d'une sur 2.

Enfin, les taux de chômage montrent les mêmes disparités que les taux d'activités. On estimait, au début des années 90, que ce taux atteignait presque 22 % chez les hommes et presque 16 % chez les femmes recensés dans cette MRC. Dans le cas des hommes, c'est 10 points de plus que dans l'ensemble du Québec; on notait aussi un écart encore plus grand avec la population active de l'Outaouais.

La santé

Nous avons examiné les indicateurs de l'état de santé de la population de la MRC du Pontiac en comparaison à ceux de l'ensemble du Québec. En ce qui a trait à la population féminine, les données publiées par le Bureau de la statistique du Québec ne montrent aucune différence significative.

Mais, en ce qui concerne les hommes, deux indicateurs sont significatifs. L'*indice comparatif de mortalité*, toutes causes de décès confondues, donnait pour les années 1989-1993, une surmortalité de 10 % en comparaison à l'ensemble du Québec. Parmi les différentes causes de décès, seules celles attribuables aux maladies de l'appareil circulatoire (dont les maladies du cœur) montraient une différence statistiquement significative de 17 %.



Que diraient les Pères de la Confédération si, pour un moment, ils réapparaissaient dans notre arène politique ? Moins de cinquante ans ont suffi à leurs héritiers pour saboter le grand ouvrage. L'ouvrage de destruction presque achevé, nous allons léguer à l'histoire l'un des exemples les plus saisissants des lamentables banqueroutes qui peuvent attendre les unions fédérales.

Lionel Groulx

L'Action française, juillet 1917, p. 197.



L'anglais, langue d'usage de l'Ouest-de-l'Île

Charles Castonguay¹

Nous avons déjà présenté dans ces pages un aperçu de la dominance de l'anglais dans la partie ouest de l'île de Montréal (vol. 85, n° 3, 1995). L'intérêt suscité par ce premier regard nous a conduit à approfondir notre analyse du secteur appelé l'Ouest-de-l'Île. Ce territoire comprend une partie nord à majorité francophone, formée des six municipalités de Pierrefonds à Sainte-Anne-de-Bellevue, et une partie sud composée de six municipalités à majorité anglophone, soit Dorval, Dollard-des-Ormeaux, Kirkland, Pointe-Claire, Beaconsfield et Baie-d'Urfé. En 1991, ces douze municipalités comptaient au total quelque 205 000 habitants dont 99 000 anglophones, 67 000 francophones et 39 000 allophones (ces vocables renvoient toujours à la langue maternelle). Les franco-

1. Professeur, Faculté des sciences mathématiques et de statistique, Université d'Ottawa.

phones se répartissent de façon égale entre les parties nord et sud.

La population anglophone du secteur est demeurée à peu près stable depuis 1971. De toute évidence, l'« exode » s'est trouvé entièrement compensé dans l'Ouest-de-l'Île par l'arrivée d'anglophones en provenance, notamment, du reste de l'île de Montréal, et par l'anglicisation d'un nombre important de francophones et d'allophones. En fait, la population qui déclare l'anglais comme langue d'usage à la maison a progressé de 109 000 en 1971 à 124 000 en 1991. Ce dernier chiffre représente un gain très confortable de 25 000 ou de 25 % par rapport aux 99 000 anglophones (langue maternelle) énumérés en 1991.

La population anglophone du secteur est demeurée à peu près stable.

Ce gain net de 25 000 pour l'anglais par voie d'assimilation provient pour un tiers d'une anglicisation nette de la population francophone et pour deux tiers de l'anglicisation des allophones. Plus précisément, l'anglicisation nette des francophones s'élevait en 1991 à 7 900 personnes (en chiffres bruts, 9 900 francophones anglicisés moins 2 000 anglophones francisés), ce qui représente un taux net d'anglicisation de 12 % des francophones. Au même recensement, 17 300 allophones parlaient l'anglais comme langue d'usage à la maison alors que seulement 2 600 avaient opté pour le français. Autrement dit, dans l'Ouest-de-l'Île, on compte près de sept allophones anglicisés pour un francisé. La figure permet de bien saisir la dynamique d'ensemble de l'assimilation.

*L'anglicisation
des francophones
semble avoir
progressé.*

La dominance de l'anglais dans l'assimilation des allophones s'est maintenue au même niveau tout au long des années 1980, malgré la Loi 101. En même temps, l'anglicisation des francophones semble avoir progressé. Leur taux net d'anglicisation était en effet de 9 % en 1981. Qu'il en soit ainsi alors que le secteur comptait deux fois plus d'anglophones bilingues en 1991 qu'en 1971, met bien en relief le peu d'emprise de la connaissance ou de l'usage du français comme langue seconde sur la dynamique profonde des langues. Encore est-il heureux que le poids relatif des francophones dans l'Ouest-de-l'Île se soit quelque peu accru grâce à de nouveaux arrivants, sans quoi la dominance de l'anglais y serait sans doute encore plus massive.

Par ailleurs, en 1991, l'anglicisation nette des francophones n'est que de 6 % en moyenne dans la partie nord, à majorité francophone, mais atteint 18 % en moyenne dans les municipalités à majorité anglophone de la partie sud. Cela signifie que de Dorval à Baie-d'Urfé en passant par Pointe-Claire, dans *Galganov City* comme on serait tenté de dire, le taux net d'anglicisation des jeunes adultes francophones est de l'ordre de 25 % vu que l'assimilation est toujours plus faible chez les moins de 15 ans. Dans la partie sud aussi, la part de l'anglais dans l'assimilation des allophones s'élève à 90 %, c'est-à-dire à neuf anglicisés pour un francisé.

L'anglicisation des francophones s'avère ainsi plus forte dans l'ensemble de l'Ouest-de-l'Île, et beaucoup plus forte parmi les francophones

qui habitent sa partie sud, que dans n'importe quel secteur à majorité anglophone de l'Ou-taouais. Même dans le Pontiac, le taux net d'anglicisation des francophones est inférieur à 11 %.

Il faut aller en Ontario pour trouver des francophones qui vivent une situation comparable. Dans la banlieue est d'Ottawa, la municipalité de Gloucester, qui englobe les quartiers de Cyrville et d'Orléans, compte quelque 100 000 habitants dont une nette majorité d'anglophones et un bon quart de francophones, comme dans la partie sud du *West Island*. Le taux net d'anglicisation de sa population francophone est de 20 % et la part de l'anglais dans l'assimilation des allophones y est de 95 %, soit des taux semblables à ceux qui sévissent de Dorval à Baie-d'Urfé. C'est donc à plus d'un titre que cette partie du Québec se rapproche de l'Ontario.

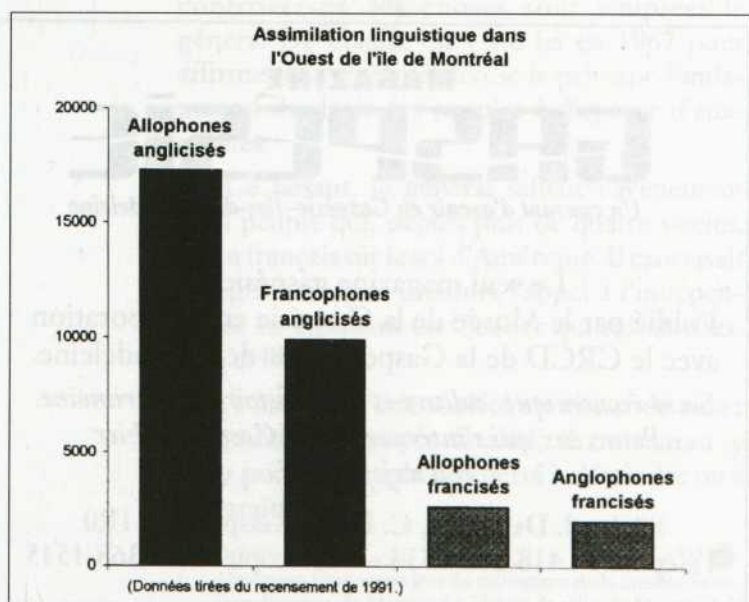
À en juger par le Bilan de la situation linguistique que le gouvernement a publié l'an dernier, qui n'offrait pas la moindre observation spécifique à l'Ouest-de-l'Île, personne à Québec ne semble s'émouvoir de cette situation désespérée. En particulier, le directeur de la recherche au Conseil de la langue française ne vibre que pour son indicateur du français langue d'usage public.

D'autres fumistes, fussent-ils universitaires, mettent à profit ce silence officiel pour semer la confusion, voire alimenter les jérémiades des anglophones jusque sur leur sort dans le *West*

Personne à Québec ne semble s'émouvoir de cette situation.

Island. Dans une plaquette sur la situation de l'anglais à Montréal parue peu avant Noël, Jack Jedwab, directeur du Congrès juif du Canada, section Québec, prétend ainsi que le pouvoir d'assimilation de l'anglais est plus faible dans le *West Island* que dans les municipalités à majorité francophone à l'est de la ville de Montréal, dont Saint-Léonard et Montréal-Nord.

Il serait futile de relever ici tous les raccourcis ineptes de ce lobbyiste. Il suffit d'observer que dans l'est, l'anglais ne l'emporte sur le français dans l'assimilation des allophones que par une marge de deux anglicisés pour un francisé, et qu'on n'y trouve aucune anglicisation nette des francophones.



Tant que les leaders politiques québécois craindront de faire largement état de l'assimilation linguistique et de ses conséquences à Montréal et ailleurs au Canada, les fanatiques du fédéralisme à la Trudeau auront le champ libre pour dire n'importe quoi sur la langue. C'est le manque de courage des uns qui donne de la crédibilité aux autres. Tant pis pour les francophones du Québec qui vivent ou qui vivront en situation de minoritaires.

MAGAZINE **GASPÉSIE**

Un courant d'avenir en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le seul magazine gaspésien !

Publié par le Musée de la Gaspésie en collaboration avec le CRCD de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Socio-économique, culture et arts, histoire et patrimoine.

Pour ceux qui s'intéressent à la Gaspésie d'hier et d'aujourd'hui.

80, boul. De Gaspé, C. P. 680, Gaspé G0C 1R0
Téléphone : 418-368-1534 — Télécopie : 418-368-1535

Le message du général De Gaulle, trente ans plus tard

François Aquin¹

Au-delà des exégèses et des controverses, les choses sont simples: le général De Gaulle est venu ici en 1967 pour affirmer en terre québécoise le principe fondamental du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ce faisant, le général saluait l'avènement d'un peuple qui, depuis plus de quatre siècles, vit en français sur le sol d'Amérique. Il exorcisait et légitimait pour toujours l'appel à l'indépendance en évoquant un Québec qui soit décolonisé et libre.

À moins qu'une société ait choisi de tisser elle-même sa propre fatalité, il ne saurait y avoir pour un peuple de liberté à s'éteindre ou à disparaître.

1. Allocution prononcée lors du ralliement de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à l'hôtel de ville de Montréal, le 24 juillet 1997.

Pour durer et pour progresser comme communauté nationale, les hommes et les femmes – d'ici et de partout – ont besoin de l'armature d'un État qui leur appartient.

Québécoises, Québécois, être libres veut dire être aux commandes d'un État souverain. Seul un État souverain pourra sauvegarder notre langue et notre culture. Seul un État souverain peut nous projeter dans l'avenir et nous y forger un destin.

À l'heure où la planète se mondialise, la nécessité devient de plus en plus pressante d'assurer nos propres assises.

Être citoyen du monde, oui, mais encore faut-il un domicile, encore faut-il une adresse pour s'ouvrir au monde. Ce ne peut être cette fédération où nous sommes tout au plus des sous-locataires et qui n'est au fond qu'une union législative assimilatrice qui n'ose dire son nom.

Un peuple ne peut accepter d'être perpétuellement le vassal d'un autre. On ne saurait non plus nous embastiller dans les constitutions imposées en 1867 et en 1982 : aucun texte constitutionnel ni aucune juridiction ne pourra jamais bloquer le destin d'un peuple.

Elle se dessine ici la majorité de ceux et de celles qui, collectivement, veulent prendre en main leurs propres destinées pour que le Québec soit souverain et devienne un acteur autonome de la communauté internationale.

De Gaulle n'a séjourné que quatre jours au Québec en 1967 mais il est allé au fond des

*Aucun texte
constitutionnel
ni aucune
juridiction ne
pourra jamais
bloquer le
destin d'un
peuple.*

choses. Pour la masse de ceux qui l'ont vu, entendu et côtoyé, le quotidien s'était soudainement estompé pour laisser passer l'histoire. Nous avons alors la conviction, comme Michelet l'écrivait au sujet de 1789, que tout était devenu possible. Tout est encore possible.

Le message de Charles De Gaulle demeure, c'est celui de la continuité française, de la fierté et de l'espoir. Et, comme il se doit, quand le message vient de France, c'est le message de la liberté.

Pour aider à lire le présent et à imaginer l'avenir

Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle

revue semestrielle (printemps-automne)
organe du Centre de recherche Lionel-Groulx
édité par Les Publications du Québec

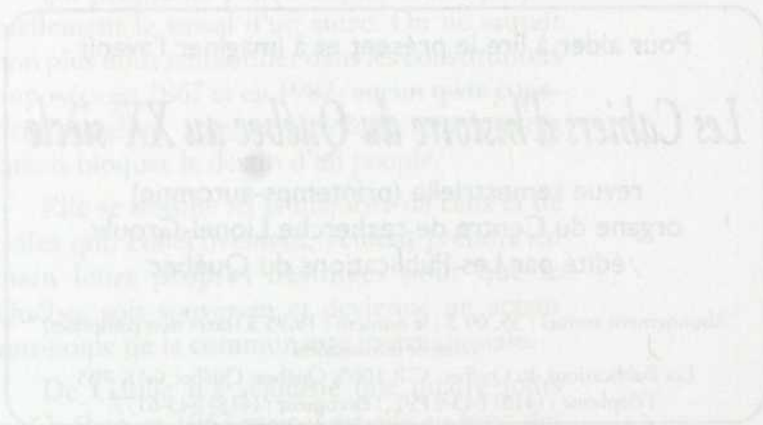
Abonnement annuel : 35, 00 \$; le numéro : 19,95 \$ (taxes non comprises)
vente et information

Les Publications du Québec, C.P. 1005, Québec, Québec G1K 7B5
Téléphone : (418) 643-5150 Télécopieur : (418) 643-6177



L'homme de la rue doit comprendre que si on ne redonne pas la priorité au citoyen il sera piégé. Tout le monde sera piégé, comme les ouvriers et les syndicats ont été piégés il y a 20 ou 30 ans, à partir du moment où ils ont considéré que la productivité était un objectif à accepter et à poursuivre par les syndicats.

Ricardo Petrella, Groupe de Lisbonne



Politique familiale ou politique appauvrissante

Nicole de Sève¹

Introduction

Au cours de l'hiver 1997, le gouvernement québécois a déposé un livre vert sur la sécurité du revenu, un livre blanc sur la politique familiale et a poursuivi la mise en œuvre d'un ensemble de virages dans le réseau de la santé et des services sociaux qui témoignent d'une philosophie familiale utilitaire. Au cœur des préoccupations du gouvernement québécois, l'atteinte du déficit zéro en l'an 2000, l'assainissement des finances publiques et la relance de l'emploi occupent une place prépondérante.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les changements proposés par le gouvernement québécois et mesurer, au-delà des intentions formulées quant au mieux-être des

1. Conseillère à l'accès à l'égalité à la CEQ.

enfants et des familles, les véritables objectifs gouvernementaux. En d'autres mots, les changements d'orientations à la sécurité du revenu et à la politique familiale sont ainsi à cause des impératifs économiques. Leur rythme d'implantation est, lui aussi, conditionné par les impératifs budgétaires du gouvernement.

Le menu législatif

La ministre Pauline Marois a déposé, le 23 janvier 1997, un livre blanc intitulé *Les enfants au cœur de nos choix* concernant les nouvelles dispositions de la politique familiale. Annoncés lors du Sommet sur l'économie et l'emploi en octobre 1996 et introduits en partie à l'automne 1996, dans le livre vert sur la sécurité du revenu intitulé *Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, ces changements proposent l'instauration d'une allocation unifiée pour enfants, le développement de services éducatifs et de garde à la petite enfance et la mise en œuvre d'un régime d'assurance parentale.

Ils s'articulent autour de ce que le premier ministre Lucien Bouchard nomme « *les trois axes de la nouvelle politique familiale: être équitable et inciter au travail, mieux concilier le travail et la famille et soutenir la maternité en s'adaptant aux nouvelles réalités du marché du travail* ».

En réalité, à l'exception du nouveau régime d'assurance parentale, ces nouvelles dispositions entraîneront un appauvrissement des familles à très faible revenu et contribueront à

Ces nouvelles dispositions entraîneront un appauvrissement des familles à très faible revenu.

accroître la conscription des femmes vers le travail à domicile.

L'allocation unifiée pour enfants

L'allocation unifiée pour enfants est la pièce maîtresse de la réforme de la sécurité du revenu. Elle vise, d'une part, à introduire l'équité de traitement entre les familles prestataires de la sécurité du revenu et celles qui reçoivent un revenu d'emploi et, d'autre part, à inciter les prestataires à retourner sur le marché du travail.

L'allocation unifiée pour enfants est la pièce maîtresse de la réforme.

Conçue pour couvrir les besoins essentiels des enfants, elle regroupe, depuis le 1^{er} septembre 1997, une partie de la portion actuelle des barèmes d'aide sociale attribuable aux enfants, l'allocation familiale, l'allocation pour jeune enfant et l'allocation à la naissance du Québec.

Ainsi, une famille monoparentale ayant deux enfants de moins de 6 ans recevra au maximum 4 431 \$ annuellement de la Régie des rentes du Québec et 2 295 \$ en prestation fiscale pour enfants du fédéral² et une famille biparentale recevra une allocation unifiée de 3 131 \$ et une prestation fiscale de 2 600 \$.

Le montant de l'allocation unifiée sera calculé sur la base de la déclaration des revenus de l'année précédente. Conséquemment, toute

2. La prestation fiscale fédérale pour enfants est une prestation de base d'un maximum de 1 020 dollars par année pour chaque enfant de moins de 18 ans. Elle est différente au Québec et en Alberta, à la demande des gouvernements de ces deux provinces. Au Québec, elle varie en fonction de l'âge et du nombre d'enfants dans la famille.

personne sera dorénavant tenue de produire une déclaration d'impôt. Finalement, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit lié à la monoparentalité seront maintenus. La mise en place de l'allocation devra être adaptée aux modifications au programme fédéral de prestation fiscale pour enfants et au programme national de prestations pour enfants.

À première vue, cette mesure est intéressante. L'initiative de confier à la RRQ l'ensemble des allocations éparses facilitera la gestion de l'argent versé aux familles. L'idée de verser un seul chèque par mois aux familles permettra à ces dernières d'avoir une meilleure idée du montant qu'elles reçoivent de l'État québécois et de mieux planifier leurs dépenses. Ces notes positives ne peuvent toutefois occulter nos réserves à l'égard de l'engagement réel du gouvernement envers les familles.

À première vue, cette mesure est intéressante.

En effet, une famille prestataire, qu'elle soit monoparentale ou biparentale, si elle n'a aucun revenu de travail et ne reçoit que le montant de base de la sécurité du revenu, verra son revenu disponible diminuer par rapport à la situation actuelle et ce, malgré l'introduction de l'allocation unifiée pour enfants³.

Dans le cas d'une famille monoparentale ayant deux enfants de moins de 6 ans, la perte sera de 1 154 \$ par année « puisque l'allocation unifiée (4 431 \$) n'est pas aussi généreuse que la

3. À cet égard, voir l'annexe I qui présente la liste des coupures subies par les prestataires de sécurité du revenu au cours de l'année budgétaire 1996-1997.

*Si les enfants
sont pauvres,
c'est parce que
leurs parents
sont pauvres.*

partie d'aide sociale actuellement versée pour les enfants (4 500\$)⁴. À cela, il faut ajouter la disparition de l'allocation de jeune enfant de la partie du crédit TVQ pour enfants et du crédit d'impôt foncier. Et, comme si cela ne suffisait pas, les femmes chefs de familles monoparentales ayant des enfants de 5 ans qui peuvent actuellement se prévaloir du barème de non-disponibilité leur permettant de recevoir une somme équivalente à 100\$ par mois perdront cette somme à compter de septembre 1997, soit à compter de l'instauration des maternelles 5 ans à temps plein.

Ainsi, le fait de sortir les enfants de la sécurité du revenu par le transfert des allocations à la RRQ ne signifiera pas que ces enfants sortent de la pauvreté. Car, si les enfants sont pauvres, c'est parce que leurs parents sont pauvres. Et, au Québec, le taux de familles pauvres atteint 16,4%. À compter de septembre, un grand nombre d'entre eux vivront désormais dans des familles encore plus démunies. Leur rentrée scolaire sera encore plus compromise. Leur état de santé physique et moral sera menacé. L'indigence sera au rendez-vous. Le progrès social sera ailleurs. Invisibles dans les statistiques de la sécurité du revenu, les enfants auront contribué, malgré eux, à « dégraisser » le budget de ce ministère d'une partie de ce que le gouvernement nomme « les mesures passives ». Ils auront été

4. Rose, Ruth, *La réforme de la sécurité du revenu et l'allocation unifiée pour enfants*, Mémoire présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales, Assemblée nationale, 13 février 1997.

les enfants au cœur des choix budgétaires du gouvernement Bouchard.

Quant aux autres familles québécoises, le montant de l'allocation unifiée commencera à décroître rapidement pour n'atteindre que l'équivalent des allocations familiales dès que le revenu familial net atteindra un certain seuil, c'est-à-dire 13 628\$ dans le cas des familles monoparentales ayant un enfant et 19 339\$ dans le cas des familles biparentales ayant un enfant. L'allocation unifiée disparaîtra complètement dès que le revenu familial net dépassera 50 000\$.

Selon André Lareau, professeur en droit fiscal de l'Université Laval, les familles qui gagnent un revenu entre 30 000\$ et 50 000\$, mais dont les enfants ont plus de 5 ans, perdront avec cette réforme. Une famille d'un seul enfant y perdra entre 500\$ et 900\$ par année et une autre, qui a trois enfants et dont le revenu familial totalise 50 000\$, pourra y perdre jusqu'à 1 500\$ par année⁵.

L'introduction de l'allocation unifiée aura donc un impact considérable sur les revenus des familles québécoises. Les barèmes de revenus qui fixent l'accessibilité à la totalité de l'allocation unifiée sont extrêmement bas et contribuent à exclure les familles à revenus modestes ou celles qui frisent le seuil de pauvreté, ce qu'a reconnu madame Marois. Au nom de l'équité, elle appauvrit les familles prestataires de la sécu-

5. Gagnon, Katia, Un « cadeau » à Ottawa, *La Presse*, 6 février 1997, B-1.

rité du revenu qui devront dorénavant considérer qu'il est plus « payant » de travailler même au salaire minimum ou dans des conditions plus que précaires que de recevoir des prestations.

Est-ce cela une véritable politique familiale? Comment doit-on juger un gouvernement qui, d'une part, pousse ses salariés vieillissants vers la retraite et, d'autre part, contraint les personnes prestataires de la sécurité du revenu à se trouver un emploi fût-ce au salaire minimum ou dans des conditions plus que précaires?

*Est-ce cela
une véritable
politique
familiale?*

Les services éducatifs et les services de garde à la petite enfance

Le gouvernement québécois a implanté, à l'automne 1997, des maternelles 5 ans à temps plein, maintiendra les maternelles existantes 4 ans demi-temps pour les enfants de milieux défavorisés à la condition d'offrir des services de garde en milieu scolaire et créera des centres de la petite enfance.

Cet aspect de la réforme Marois a soulevé bien des polémiques dans la société québécoise essentiellement axées sur les maternelles 5 ans.

Au-delà des arguments qui militent en faveur ou non de l'implantation des maternelles 5 ans au Québec, un fait a été occulté dans le débat; il s'agit des liens entre cette réforme et celle de la sécurité du revenu.

En effet, le livre vert de la ministre Harel prévoit, pour les parents d'enfants entre 2 ans et

5 ans et prestataires de la sécurité du revenu, l'obligation de s'inscrire dans un parcours vers l'insertion, la formation ou l'emploi. Afin de faciliter cette mesure, le gouvernement instaure donc les maternelles temps plein et abolit le supplément de 100 \$ par mois versé à ces parents en raison de leur non-disponibilité au marché du travail.

Au fur et à mesure du développement des autres services à la petite enfance, ce sont les parents d'enfants de 4 ans et de 3 ans qui perdront successivement ce supplément.

En d'autres mots, la fréquentation des maternelles temps plein au Québec sera volontaire pour tous les enfants de 5 ans sauf pour ceux dont les parents sont prestataires de la sécurité du revenu. Et au fil des ans, le placement des enfants en centres de la petite enfance sera aussi fortement recommandé à ces parents.

*Mais que sont
au juste ces
centres de la
petite enfance?*

Mais que sont au juste ces centres de la petite enfance?

C'est une corporation unique (OSBL) sur un territoire donné qui regroupera une garderie, une agence de garde en milieu familial, une halte-garderie, un jardin d'enfants, une jou-jouthèque, des services de garde à domicile, etc. Certains des services pourront être itinérants selon les besoins de la communauté. Leur développement sera sous la responsabilité de l'Office des services de garde (OSGE). La détermination des besoins en termes de services s'effectuera par le biais des conseils régionaux de développement (CRD) où siègeront des gens

*Ces conseils
établiront les
priorités des
régions en
matière de
services de
garde.*

du milieu. Ces conseils établiront les priorités des régions en matière de services de garde. Ils recevront les projets, les étudieront, puis en recommanderont la répartition en fonction des orientations déjà décidées.

À titre d'exemple, une garderie qui obtiendra le statut de centre intégré pourra développer des services de pouponnière, de halte-garderie, de garde en milieu familial ou s'associer à des organismes du milieu qui offrent ces services. Les enfants y seront accueillis sur une base régulière ou occasionnelle. Les ratios d'enfants seront modulés selon le service offert. C'est à l'intérieur de cette nouvelle structure que seront développés tous les nouveaux services à l'intention des enfants de 4 ans dans la région métropolitaine dans un premier temps, puis dans les autres milieux de concentration de pauvreté et, enfin, dans l'ensemble du territoire du Québec.

Le Conseil d'administration sera composé majoritairement de parents utilisateurs des différents services. La capacité de permis de tels centres sera augmentée à 350 places réparties en places en établissement et en places en milieu familial. Aussi, un centre pourra développer 240 places en « installation » et 110 places en milieu familial ou encore, choisir de développer 250 places en milieu familial et 100 places en « installation »⁶. Les installations étant alors

6. Par une manœuvre langagière incompréhensible, l'Office des services de garde désigne maintenant les garderies sous l'expression « garde en installation »!

une garderie, une halte-garderie, une garderie en CLSC, etc. C'est donc dire qu'un centre intégré peut se développer à partir d'une garderie ou d'une agence de garde en milieu familial.

En termes de développement, les chiffres annoncés au Sommet et par la ministre Marois, prévoient 73 000 places sur cinq ans, dont 50 000 en milieu familial. À cela, il faut ajouter 13 000 places pour enfants en milieux défavorisés.

Le financement de ces centres est encore confus si ce n'est que le livre blanc stipule que le gouvernement entend effectuer une réorganisation des budgets actuels de la partie du crédit pour la taxe de vente du Québec (TVQ) consacrée aux enfants, d'une partie de la réduction d'impôt à l'égard de la famille, du crédit d'impôt pour frais de garde et de l'exonération pour enfants en services de garde régis. Il semble aussi que la mise en œuvre de ces centres sera financée à même la réaffectation de certaines sommes provenant d'un pourcentage du budget total de développement de l'OSGE et des budgets de la sécurité du revenu. De plus, les parents paieront 5 \$ par jour les services du centre intégré.

À partir du moment où les parents commenceront à verser leur contribution de 5 \$ par jour, aucun reçu de frais de garde ne leur sera émis aux fins de l'impôt du Québec et le programme d'exonération ne s'appliquera plus.

Liée au développement de l'économie sociale et à la politique de soutien au développe-

Le financement de ces centres est encore confus.

ment local et régional du ministre Chevrette, il est opportun de se demander si cette mesure s'adresse vraiment aux enfants ou si elle n'est pas plutôt conditionnée, encore une fois, aux impératifs économiques. Certes, on ne peut être en désaccord avec une volonté gouvernementale de mieux rationaliser les services éducatifs disponibles dans les milieux et d'intégrer les diverses réformes prévues par le gouvernement, mais le moins que l'on puisse dire est que le développement des centres de la petite enfance soulève, à son tour, de nombreuses questions particulièrement à l'égard de l'emploi féminin.

La garde en milieu familial est essentiellement assumée par des mères au foyer.

C'est bien connu, la garde en milieu familial est essentiellement assumée par des mères au foyer. Pour être accréditées, elles doivent avoir suivi une formation de 24 heures échelonnée sur 2 ans. Qui seront ces nouvelles travailleuses à domicile? Sans tomber dans le machiavélisme, nous pouvons présupposer que le bassin de recrutement privilégié de cette formule sera constitué des femmes prestataires de la sécurité du revenu qui doivent obligatoirement se trouver un emploi. Elles sortiront de la misère de la sécurité sociale pour s'engager dans le parcours des travailleuses autonomes non couvertes par les législations du travail. Elles négocieront leurs conditions de travail (horaires, rémunération, congés) directement avec les parents. Et, ce qui est excellent pour la cote de crédit, elles seront comptabilisées au chapitre des « actives sur le marché du travail ».

Cette stratégie gouvernementale est, en tous points, conforme au désengagement de l'État à l'égard de ses responsabilités sociales.

En accentuant la garde en milieu familial, en s'appuyant sur les aidantes naturelles pour effectuer le virage ambulatoire, le virage milieu et celui en santé mentale, l'État québécois révèle sa vision du rôle des femmes dans la société québécoise. Dans le cas de la politique familiale, comme dans celui de la réforme de la santé et des services sociaux, ce gouvernement met en équation les solidarités intergénérationnelles, l'État et les services offerts sur le marché. En articulant les politiques publiques sur les comportements privés, le gouvernement québécois déstructure le filet de sécurité sociale et accentue l'effritement des solidarités.

En agissant ainsi, ce gouvernement fait la démonstration qu'on ne peut pas lui confier la responsabilité de construire un pays juste, équitable et solidaire.

Cette stratégie gouvernementale est conforme au désengagement de l'État.

Annexe I

Liste des coupures subies par les prestataires de la sécurité du revenu au cours de l'année budgétaire 1996-1997⁷:

- perte du barème de disponibilité pour les personnes en attente d'une mesure (- 50\$ par mois);
- diminution du barème de participation (- 30\$ par mois);
- diminution, à zéro, de l'avoir liquide permis lors d'une nouvelle demande;
- diminution de l'allocation au logement pour les familles (entre 30\$ et 70\$ par mois);
- fin de la gratuité des médicaments avec l'entrée en vigueur de l'assurance-médicaments (perte de 200\$ par année, principalement pour les personnes «soutien financier» et les personnes aptes non disponibles en raison d'un problème de santé);
- augmentation des délais pour les services dentaires et d'optométrie;
- hausse de 100 % de la contribution des familles assistées sociales admissibles à la subvention de l'Office des services de garde.

7. Coalition nationale sur l'aide sociale, *Le livre vert sur la sécurité du revenu : un double parcours, Oui à un parcours volontaire vers l'emploi, non à un parcours vers la pauvreté*, mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières et des audiences publiques sur la sécurité du revenu, janvier 1997, p. 4.



La souveraineté du Québec est une exigence impérieuse ; on entretiendrait une très grave illusion en croyant qu'elle sera suffisante. Elle pourrait même servir d'alibi si nous édifions un abri politique pour un peuple vidé de ses raisons d'être.

La souveraineté ne créera pas, par miracle, une nation vigoureuse. La vitalité de notre collectivité en Amérique dépendra toujours de bien d'autres facteurs que de la structure de l'État : de la qualité de la langue, de la valeur de l'éducation, de la créativité de la culture, de l'équité des institutions et des rapports sociaux ; en bref, du dynamisme que le peuple lui-même puisera dans son identité.

Fernand Dumont
Papiers collés, Boréal, 1995



Urgences en vue du prochain référendum

Claude Bariteau¹

À la clôture de la session parlementaire, le premier ministre Bouchard a signalé l'urgence de mieux définir le partenariat proposé au dernier référendum. Il a aussi espéré revoir d'ici peu d'autres sections du programme de son parti.

Dans trois éditoriaux intégrés, la directrice du *Devoir* confirme la nécessité de préciser le partenariat recherché tout en souhaitant l'approfondissement de deux autres sujets. Le premier est le contenu d'un projet politique issu d'une conception civique du nationalisme. Le second, la mondialisation et l'effet d'uniformisation qui peut en résulter.

À son avis, ces deux sujets doivent guider une refonte du projet souverainiste. Dans le premier cas, pour en extirper la problématique du ressentiment. Dans l'autre, pour démontrer

1. Anthropologue et professeur, Département d'anthropologie de l'Université Laval à Québec.

que le Québec, indépendant plutôt qu'une simple province, tirera mieux son épingle du jeu dans la mondialisation.

Je partage ses vues. Ma perspective est cependant différente. Pour moi, la question du Québec et des francophones se pose depuis toujours en lien avec la scène internationale. Ce fut le cas en 1760, en 1774, en 1791, en 1834-36, en 1867, en 1940 et en 1970. C'est encore vrai en 1990. Cette question y trouve son sens et sa portée.

L'approche des Britanniques à l'égard du Québec, puis celle des Canadiens, a consisté à infléchir cette question en fonction de leurs intérêts respectifs. Il s'ensuivit la minorisation des francophones. La Révolution tranquille visait à la combattre. L'élan impulsé a débouché progressivement sur le renforcement de l'idée d'indépendance. Le gouvernement Trudeau y a contribué, surtout avec le coup de force de 1982. Ont fait de même les échecs de Meech et de Charlottetown mais aussi la création d'entités supranationales et l'apparition de nouveaux pays..

Aujourd'hui, le Canada s'ajuste à ces changements. Il modifie ses politiques économiques, sociales et culturelles. Ses objectifs: se départir de pouvoirs secondaires et conserver les secteurs stratégiques dont ceux que le Québec estime vitaux pour son propre développement.

Le Canada a toujours agi de la sorte. Et à chaque fois, il recherche la complicité du Québec. Si ses dirigeants la lui refusent, ils

La question du Québec et des francophones se pose depuis toujours en lien avec la scène internationale.

deviennent ses ennemis. Ce fut le cas des Patriotes. C'est aujourd'hui celui des promoteurs de l'indépendance du Québec.

Pour s'en convaincre, point n'est besoin de Conrad Blake. En 1993, je l'ai découvert lors d'un échange auquel participait Charles Taylor. Grâce à lui, j'ai appris que j'étais un ennemi. Aujourd'hui, j'en suis revenu. Mais j'ai acquis la conviction que c'est la seule façon d'être pro-Québec. Le problème, c'est que plusieurs souverainistes s'imaginent mal en ennemis et ont une propension à la complicité.

Si la révision du projet de partenariat se fait sans lien avec l'idée d'un Québec indépendant, elle conduira à la recherche d'une nouvelle complicité. C'est un scénario piégé. Le ministre Stéphane Dion salive déjà à l'idée de mettre en relief les contradictions des souverainistes sur ce point. Alors, attention.

Les souverainistes doivent montrer que l'indépendance du Québec est un « plus » pour le peuple québécois. Si un partenariat amplifie ce « plus » pour le Québec tout en étant avantageux pour le nouveau Canada, il peut avoir un sens. Si ce n'est pas le cas, proposer un partenariat ne peut qu'affaiblir la thèse de l'indépendance.

J'ai toujours pensé que les efforts demandés au peuple québécois pour redresser les finances publiques avaient pour but de rendre le Québec, le jour de la déclaration d'indépendance, moins vulnérable aux stratégies canadiennes de

Les souverainistes doivent montrer que l'indépendance du Québec est un « plus » pour le peuple québécois.

déstabilisation et auprès des organismes financiers internationaux.

Je le pense encore. Aussi, j'estime que la ligne déjà tracée dans ce dossier doit être maintenue. La souveraineté comme cible. Un partenariat économique avec le Canada s'il raffermirait la position du Québec et si le Canada y trouve son compte. Dans ce dossier, j'imagine mal le chef du Parti québécois abandonner les outils qui consolident la souveraineté sur la scène internationale au moment où il les aura enfin en main.

Ce dossier doit être abordé en lien avec le projet de souveraineté. Il n'est pas le seul. Un autre est certes la démonstration des avantages économiques, sociaux et culturels de créer l'État du Québec. Depuis *Expo-1967*, plus de soixante pays ont vu le jour. Il doit bien y avoir des exemples convaincants.

Sur ce point, je rappelle que Michel Bélanger, le président du camp du NON en 1995, considérait l'indépendance économiquement viable. Il craignait des coupes éventuelles dans les programmes sociaux. Le gouvernement du Québec les a faites, pressé en cela par celles du gouvernement fédéral et le laxisme des gouvernements Bourassa et Johnson.

Depuis, il appartient au Parti québécois de se révéler. À mon avis, au moins cinq dossiers méritent de l'attention: 1) une définition québécoise d'une culture politique commune; 2) l'élaboration d'un projet de société; 3) une « québéçisation » de l'épargne, surtout de

Depuis Expo-1967, plus de soixante pays ont vu le jour.

l'épargne-retraite; 4) la dynamisation de l'économie du Québec avec ses multiples liens externes; 5) le processus d'accession à l'indépendance, en particulier les prétentions des partitionnistes et les exigences d'une reconnaissance internationale.

La particularité de ces dossiers est de centrer la réflexion sur l'indépendance du Québec. J'ai développé celui d'une conception civique du Québec dans *L'Action nationale* de septembre 1996. En avril 1997, Gérard Bouchard a soutenu dans cette revue et dans cette page qu'un «véritable projet de développement collectif (...) est indispensable pour une nation qui entend intégrer et mobiliser ses citoyens autour de valeurs communes».

Les autres dossiers sont aussi en chantier. Celui de l'épargne, dont l'épargne-retraite, l'est grâce aux révélations de Rosaire Morin de *L'Action nationale*. Déjà apparaissent ici et là des fonds québécois. Et puis, un peu partout, les responsables des caisses de retraite réexaminent leurs portefeuilles de placement. Mais il faut aller beaucoup plus loin en s'inspirant des pays européens plutôt que des pratiques états-uniennes prisées par le ministre des Finances.

Ce dossier est le nerf de la guerre. Investir hors Québec via les mécanismes actuels de pompage de l'épargne et obtenir des dégrèvements d'impôt révèle l'ineptie des gouvernements du Québec. Ce dossier n'est pas indépendant d'une dynamisation de l'économie québécoise selon nos intérêts et nos priorités, ce

qui n'empêche aucunement son ouverture au monde. En cette matière, il importe plutôt de trouver les moyens pour éviter d'être soumis aux seules forces financières internationales.

Tous ces dossiers permettront une refonte du projet souverainiste. Dans le processus d'accession à l'indépendance, il n'y a pas de solution magique. Deux facteurs sont toutefois déterminants: 1) le niveau de conscience de la population; 2) le contenu du projet de société envisagé. Les débats autour de ces dossiers les activeront. Mieux, ils favoriseront de rassembler les Québécois. Ce sera la meilleure garantie contre les pressions partitionnistes ou autres visant à contrer la reconnaissance du Québec comme membre à part entière des Nations unies.

Esquiver ces débats et concentrer la réflexion uniquement sur le partenariat amèneront Lucien Bouchard à franchir les premiers pas qui le sortiront de l'histoire. Je ne peux imaginer cet homme, que j'admire, suivre les traces de Robert Bourassa. Aussi, doit-il accepter de vivre avec l'idée d'être un ennemi d'ici l'indépendance du Québec. Après, ce sera une tout autre histoire.

relations

Revue d'analyse sociale, politique et religieuse

Pour comprendre le fond des choses !

■ un an (10 nos) : 26 \$ ■ deux ans : 47 \$ ■ à l'étranger : 27 \$

Communiquer avec Mme Hélène Desmarais

25 ouest, rue Jarry, Montréal H2P 1S6 Tél. : 387-2541

taxes incluses

Un rappel historique

Marcel Tessier

Rappelons-nous certains faits de notre histoire. Une poignée de Français ont défriché à bout de bras et de sueur cette terre immense qui, avant la conquête, occupait la partie la plus importante de l'Amérique du Nord.

L'habitant canadien, petit gentilhomme campagnard, était loin d'exciter la pitié comme le paysan européen. Il était propriétaire de sa ferme, pour laquelle il n'avait à payer que de légères redevances. Le Canada d'autrefois possédait des institutions d'enseignement primaire, secondaire, et supérieur à l'exception de localités isolées et des centres de colonisation.

«Après une sérieuse compilation de J.E. Roy, des Greffes de notaires, 80 % des adultes possédaient des rudiments d'instruction et connaissaient au moins l'écriture. Une pareille diffusion de l'instruction plaçait le Canada en avance sur presque tous les pays du temps, même sur la France où, d'après un statisticien, 8,23 % à

71,81 % des conjoints, suivant les régions, pouvaient signer leur nom de 1786 à 1790». (Gérald Filteau).

Nous sommes loin du calcul de Lord Durham ! Société distincte de la France, tous de langue française à l'époque, nos ancêtres formaient théoriquement une nation nouvelle, à la fois semblable et différente de la nation française dont ils étaient originaires.

Bien sûr, les Champlain, Maisonneuve, Jeanne Mance, Bourgeois, Talon, Frontenac, Marquette, Lasalle, d'Iberville et autres ont semé et fondé en Amérique du Nord un empire territorial énorme, mais surtout, malgré tous ceux qui prêchent encore le contraire, ces Français-Canadiens ont donné naissance à un peuple, le nôtre, le peuple QUÉBÉCOIS!

*Nos ancêtres
formaient
théoriquement
une nation
nouvelle.*

La conquête

Vint 1760... Cette date, comme l'écrivait Murray Ballantyne dans *L'Action nationale* en mars 1969, correspond au 1169 de l'Irlande, au 1580 du Portugal, aux partages successifs de la Pologne au XVIII^e siècle, au 1940 de la France actuelle. Donc, c'est le début de la descente vers le chemin de la colonisation. La conquête et la proclamation royale de 1763 commencent cette ignoble tâche. On ampute à notre pays une partie du territoire : le Labrador, l'île d'Anticosti, les îles-de-la-Madeleine, l'île St-Jean et celle du Cap Breton, le sud des Grands Lacs. Le reste de l'est du pays est nommé « Province of Quebec ».

L'ordre d'angliciser est donné : serment du Test, lois civiles et criminelles anglaises, etc... Le conquérant se prononce ouvertement pour l'assimilation.

Les 65 000 Québécois (Canadiens) laissés à eux-mêmes, car leur élite avait été étêtée, serrent les rangs autour de leurs clochers et n'accepteront jamais le sort qu'on leur réserve. Il faut durer à tout prix, s'affirmer, se battre s'il le faut. Bien sûr, le conquérant s'empare du commerce, du pouvoir politique; il domine! L'ère du porteur d'eau commence!

*L'ère du
porteur d'eau
commence!*

1774 - L'Acte de Québec

« Parce qu'il y avait eu 1760, dans notre histoire, une race a pu grandir sous le signe de l'impérialisme, tandis que l'autre a dû subir la gêne du colonialisme. Un tel fait ne peut pas ne pas avoir eu chez l'une ou l'autre des répercussions psychologiques profondes ». (R. Morin).

Devant la peur de perdre le Canada face à la menace de la révolution américaine, le conquérant va se montrer magnanime et va changer notre Constitution. Les Canadiens de leur côté n'ont pas accepté de changer de culture et de religion. Le 22 juin 1774, une loi impériale reconnaissait l'existence en Amérique du Nord d'un peuple français et catholique : agrandissement du territoire, abolition du serment du Test, droit de dîme, lois civiles françaises, etc. *Mais la Constitution ne prévoyait pas de parlement ; le gouvernement possédait tous les droits et les*

100 000 habitants de l'époque dépendaient du conquérant.

Acte constitutionnel 1791

La venue des Loyalistes (15 000 au Québec) après l'indépendance américaine va changer le paysage. Ces gens, qui viennent s'installer au Québec parce qu'ils veulent rester fidèles à la Couronne, sont de langue anglaise et de religion protestante. Ils ne veulent pas vivre dans une province française et catholique. Ils vont exiger du roi leur propre territoire. Ces Loyalistes sont en fait les premiers séparatistes de notre histoire. Ils exigent un territoire séparé, ils réclament un parlement.

La venue des Loyalistes va changer le paysage.

« Il y a, au Canada, à partir de 1791, deux nations, l'une majoritaire et d'expression anglaise (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Haut-Canada), et l'autre minoritaire et d'expression française. Celle-ci est séparée du reste du Canada et refoulée dans sa réserve québécoise... Ce séparatisme devait durer 50 ans, de 1791 à 1841. Un demi-siècle où le Canada-Français fut appelé à mener les luttes les plus difficiles de son histoire, en vue de conquérir le contrôle politique et financier de son propre destin culturel ». (Albert Lévesque, *Action nationale*). Encore une fois, cette nouvelle constitution, qui donne au Bas-Canada (Province du Québec) une chambre d'assemblée, gardera les Canadiens-Français prisonniers du conquérant: gouvernement non responsable, droit de veto du gouverneur, conseil exécutif et conseil

législatif à majorité anglophone. Malgré tout, 1791 est une étape importante dans la perspective nationale.

Le parti canadien

Le parti canadien va rassembler le peuple.

Le parti canadien (devenu patriote plus tard) va rassembler le peuple. Unis autour de leurs leaders, Papineau, Bédard, Lafontaine, etc..., les Canadiens vont commencer à se prendre en main politiquement. « Les pensées et les volontés collectives sauraient enfin où se réunir et se concerter ». (Bilodeau-Lionel Groulx et la Confédération, *Action nationale*, 1947).

Mais les Anglais du Bas-Canada n'accepteront pas cette nouvelle force. Ne formant qu'un vingtième de la population, ils vont fermer la voie aux Canadiens-Français, autant dans le domaine administratif, politique (conseil législatif et exécutif) que commercial. Nous connaissons la suite : les 92 résolutions de 1834, la réponse de Russell, les troubles de 1837-1838, les pendaisons...

« La majorité était française ; la minorité, de race supérieure, accapara tous les postes importants de la colonie et poussa même le cynisme jusqu'à installer sur le banc du juge en chef dans la province, un repris de justice. C'étaient les vainqueurs en pays conquis. Nos compatriotes durent souffrir toutes ces avanies ». (Émile Bruchési, L'Action française, 1920).

1839 - Le rapport Durham

Après ces événements, l'Angleterre envoie dans sa colonie un dénommé Lampton, mieux connu sous le nom de Lord Durham. Il analyse la situation et rédige son rapport le 31 janvier 1839... «Peuple sans histoire ni littérature, agriculteurs minables, pour leur propre bien, il faut les assimiler car les Anglais possèdent tout le commerce, toute l'administration et sont une race supérieure». Durham prépare l'assimilation par l'Acte d'union de 1840: l'union du Haut et du Bas-Canada en une seule chambre d'assemblée, avec le même nombre de députés, même si les habitants du Bas-Canada sont plus nombreux ; une seule langue officielle, l'anglais; et un petit cadeau pour les Canadiens: payer les dettes du Haut-Canada. Voilà... c'est le retour officiel à une politique agressive d'assimilation, une deuxième conquête. Il ne faut pas oublier que Durham demande aussi à l'Angleterre de favoriser très rapidement une immigration anglaise pour noyer les Canadiens-Français. C'est un acte d'injustice et de despotisme, selon Lafontaine.

*Durham
prépare
l'assimilation
par l'Acte
d'union de
1840.*

L'histoire suit son cours, Les Canadiens-Français se regrouperont. Lafontaine, Morin et d'autres se rallieront et essaieront de minimiser les effets pervers de cette nouvelle Constitution. Ils obtiendront le gouvernement responsable en 1848, mais les conquérants se seront assurés d'être en majorité.

Et comme le disait Antonio Perreault, dans *l'Action nationale*, en 1947: «L'Acte d'union

révélaient l'intention du gouvernement anglais d'en finir avec l'élément canadien-français, ce nouveau système faisant de l'élément anglo-saxon le maître absolu du Canada».

10 gouvernements en 10 ans! **1854-1864**

Rien ne va plus. Le gouvernement est minoritaire. Les Clear Grits crient «Rep by pop»... Cartier était devenu l'avocat de la compagnie de chemin de fer *Le Grand Tronc*. Le regroupement «Bleu» (Tories et Réformistes) au Bas-Canada rencontrait les mêmes intérêts que le regroupement conservateur (Tories et Réformistes) du Haut-Canada; alors ils pouvaient travailler ensemble.

*Les
Canadiens-
Français
allaient se
diviser... Les
Rouges contre
les Bleus.*

Pour la première fois, les forces politiques des Canadiens-Français allaient se diviser... «Diviser pour régner». Les Rouges contre les Bleus. Notre élite politique allait se diviser au sein de ces partis; le tour était joué. On connaît la suite... Une nouvelle constitution est inventée pour des motifs économiques ou politiques et par peur de l'invasion des États-Unis (on sait que l'Angleterre avait favorisé le Sud dans la guerre de Sécession).

1867 - La Confédération

C'est ainsi que le Canada est né en 1867, sans référendum. La métropole est d'accord. Un regroupement de ses colonies nord-américaines lui permet de couper certaines dépenses

en les faisant assumer par un État colonial plus grand et plus fort. Les marchands anglais du Haut-Canada et du Bas-Canada sont d'accord, ils ont conçu le projet ; les fermiers du Haut-Canada (Clear Grits) sont d'accord parce que la Confédération réduirait à zéro l'influence canadienne-française et leur permettrait de dominer le Parlement fédéral avec les sympathisants des provinces maritimes.

Dans le Bas-Canada, les Bleus sont pour la Confédération parce que vendus, avec leur leader Cartier, aux marchands anglais. Le peuple canadien est contre, mais n'a jamais été consulté. Seule l'opposition des Dorion et du parti rouge dénonce les intérêts des capitalistes anglais.

L'Acte de l'A.N.B. de 1867 est tout de même un contrat entre deux grandes races et diverses provinces. C'est une union législative et non un État unitaire, mais une Confédération, un État fédéral. La base de cette union fut l'égalité parfaite de traitement entre les deux groupes ethniques consentant à signer cette convention politique. G.E. Cartier lui-même avait écrit à l'époque: « La nouvelle constitution reconnaît les Canadiens-Français comme un peuple distinct ». Nous connaissons la suite.

Ottawa, capitale du Canada « anglais »

Jean-Paul Perreault¹

L'ensemble canadien se comporte comme sa capitale fédérale, Ottawa. Un survol de la situation (tableau 1) permet de constater qu'à Ottawa, la langue anglaise progresse de 17,65 % grâce à l'assimilation des francophones et des allophones, tandis que la langue française recule de 27,15 % à cause de l'assimilation des siens.

Tableau 1
Assimilation dans la capitale canadienne – Ville d'Ottawa, 1991.

	Langue maternelle	Langue d'usage	Écart	%
anglais	202 488	238 231	+ 35 743	+ 17,65
français	52 104	37 958	- 14 156	- 27,15
autres	55 328	33 736	- 21 592	- 39,03
Total	309 920			

Source: Statistique Canada

1. Président de *L'Impératif français*.

Le tableau 2 montre qu'à Ottawa, tout comme dans le reste du Canada, la majorité se «majorise» de plus en plus tandis que la minorité est de plus en plus «minorisée»! La langue anglaise s'officialise et la langue française se désofficialise davantage!

Une des langues est largement plus «officielle que l'autre».

Tableau 2
Poids relatif des groupes linguistiques dans la capitale canadienne – Ville d'Ottawa, 1991.

	Langue maternelle	%	Langue d'usage	%	Écart
anglais	202 488	65,34	238 231	76,87	+ 11,53
français	52 104	16,81	37 958	12,25	- 4,56
autres	55 328	17,85	33 736	10,88	- 6,97

Source: Statistique Canada

La politique du multiculturalisme donne de «bons» résultats dans la capitale «canadienne»! Grâce à l'assimilation, le poids relatif des anglophones fait un bond de 11,53 % et celui des francophones et allophones diminue dramatiquement. Le profil canadien calque le profil de sa capitale, ou est-ce l'inverse?

Langue d'usage

Vingt-six ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, il est toujours facile de remarquer, selon le tableau 3, qu'une des langues est largement plus «officielle» que l'autre dans la capitale des deux langues «officielles».

Tableau 3
Connaissance du français ou de l'anglais, Ville d'Ottawa, 1991.

	Parle uniquement	Langue maternelle	%
anglais	184 545	202 488	91,13
français	4 965	52 104	9,53

Dans le domaine de la connaissance des langues « officielles », pendant que 184 545 citoyens d'Ottawa confessent ne connaître qu'une seule langue officielle, soit l'anglais, à peine 4 965 révèlent ne parler que le français. Ottawa, ville bilingue?... Les anglophones continuent de ne parler qu'anglais et certains francophones, qui parlent souvent cette langue mieux que la leur, s'en accommodent parfaitement. L'harmonie règne et sert d'exemple à l'ensemble « canadien »...

Tableau 4
**Connaissance des langues « officielles » –
 Capitale canadienne, ville d'Ottawa, 1991.**

	Population pouvant parler	%	Langue maternelle	%	Langue d'usage	%
anglais	299 575	96,66	202 488	65,34	238 132	76,87
français	119 995	38,71	52 104	16,81	37 953	12,25

Source: Statistique Canada

Dire que le président de la Commission de la capitale fédérale déclarait récemment devant ce comité qu'Ottawa est une ville bilingue puisqu'il prétend y être servi partout en français! Dans quel monde vit-il?

« *Everything is fine!* » Les statistiques indiquent que presque toute la population de la ville

d'Ottawa peut parler anglais. Selon vous, quelle langue est en danger? Quelle langue est la langue « officielle »?

La région de la capitale

Le gouvernement fédéral masque la situation! Comment? Par hégémonie territoriale qui consiste à créer sa vaste région de la capitale fédérale en englobant certaines villes et certains villages du côté québécois pour se donner une image moins unilingue. Ainsi, la capitale du Canada, Ottawa peut demeurer unilingue. Si le gouvernement canadien avait voulu sauvegarder le caractère unilingue anglais d'Ottawa, il n'aurait pas procédé autrement! L'Outaouais connaît donc ainsi un problème d'assimilation.

*Selon vous,
quelle langue
est en danger?*

Les effets de l'assimilation culturelle: L'Outaouais québécois

Le tableau suivant (tableau 5) permet de constater que, même si les anglophones ne représentent que 13,18 % de la population outaouaise, ce groupe intègre toujours plus de 56,1 % des allophones qui optent pour l'anglais comme langue parlée à la maison. Selon certaines sources, ce phénomène reprendrait de la vigueur depuis quelques années!

Tableau 5
Mobilité linguistique des allophones (RMR de Hull³)

	1981		1991	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vers l'anglais	1 180	62,1%	2 090	56,1%
Vers le français	720	37,9%	1 635	43,9%
Total	1 900	100,0%	3 725	100,0%

Les transferts linguistiques entre francophones et anglophones en Outaouais confirment encore la dominance de la langue anglaise. (tableau 6)

Il est aisé de constater l'attraction exercée par la langue anglaise.

Tableau 6
Transferts linguistiques entre francophones et anglophones - 1991

	RMR Hull
Francophones vers l'anglais	5 160
Anglophones vers le français	3 155
Solde net	- 2 005

Les chiffres du tableau 6 confirment la gravité de l'érosion culturelle dans la région outaouaise et pour l'ensemble du Québec. Dans les deux cas, il est aisé de constater l'attraction exercée par la langue anglaise. À elle seule, l'Outaouais serait responsable de 53,7 % du solde net des transferts de l'ensemble du Québec vers l'anglais, langue dominante.

L'analyse de la situation démolinguistique de la région urbaine de l'Outaouais pose le problème de l'unilinguisme anglophone et de

3. RMR: Région métropolitaine de recensement.

ses effets sur le milieu ambiant. La fonction publique fédérale, l'Ouest du Pontiac, la Basse Gatineau, Aylmer et le centre-ville de Hull sont autant de viviers linguistiques où l'anglicisation est à l'œuvre. Les habitants anglophones ne voient pas la nécessité de parler français, si bien que plus de 46 % d'entre eux « admettent » ignorer la langue commune et officielle du Québec!

Déjà en 1977, le professeur Charles Castonguay de l'Université d'Ottawa écrivait:

« Il faudra surtout que les gouvernements de Québec et d'Ottawa arrivent à articuler entre eux une politique linguistique cohérente pour l'Outaouais, afin de conjurer définitivement le spectre de l'assimilation qui plane sur la région (...) Nous continuons de croire que seule une politique de bilinguisme territorial (notamment pour Ottawa, la capitale fédérale) visant en particulier à établir le français comme langue véhiculaire incontestée dans la région de Hull, pourra efficacement à la fois sécuriser et mettre en valeur le fait français dans l'Outaouais. »⁴

4. Le recul du français en Outaouais, Le dossier Outaouais.

Faut-il faire appliquer ce qui reste de la Loi 101?

Jean-Louis Bourque¹

Tout aménagement linguistique s'appuie davantage sur des mesures de promotion, de soutien et d'encouragement que sur des mesures de répression et de coercition. La langue ne peut s'imposer par la force, personne n'en disconvient.

En attendant la liberté de manœuvre qu'apporterait l'Indépendance, le gouvernement du Québec a décidé d'amender la Loi 86 par le projet de loi 40 discuté en Commission parlementaire au mois de mai 1997 et adopté en juin en troisième lecture.

La Loi 86, conçue par le ministre Claude Ryan, intégrait à la loi québécoise certaines dispositions de la Constitution canadienne de 1982, adoptée sans le consentement de l'Assemblée nationale du Québec. La Loi 86 abolissait carrément la Commission de protection de la langue française et constituait un glissement

1. Politologue.

vers une forme limitée de bilinguisme institutionnel. Pourquoi le gouvernement de Lucien Bouchard préfère-t-il amender la Loi 86 par un nouveau projet de loi plutôt que procéder tout simplement à son abolition ?

Au lieu de chercher la confrontation, Lucien Bouchard propose l'ouverture ; il pratique la politique de la main tendue, celle de la réconciliation nationale. Il a la certitude de respecter ainsi la sagesse populaire et la volonté de l'opinion publique, qui l'appuie dans une proportion de 84,5 % (Sondage *Le Devoir* – Sondagem, 3 sept. 96).

Le projet de loi n° 40 prévoit principalement le rétablissement de la Commission de protection de la langue française. Vingt-cinq articles sur trente-sept lui sont consacrés. Ils définissent sa mission, son organisation et son mode de fonctionnement. Pour que la Loi 86 soit effectivement appliquée et respectée, il est tout à fait logique de rétablir l'Institution qui a permis l'efficacité de la Loi 101 entre 1977 et 1986.

L'organisme que les anglophones ont baptisé la « police de la langue » est en fait l'équivalent du vérificateur général ou de l'ombudsman, un organisme chargé de veiller au respect de la loi. Il ne s'agit pas de « Surveiller » la minorité mais bien de veiller au respect des droits de la majorité.

Cette commission a réussi à fonctionner sans blesser personne jusqu'à ce que les libéraux de Robert Bourassa l'abolissent en 1993. Les

Le projet de loi n° 40 prévoit le rétablissement de la Commission de protection de la langue française.

ressources humaines et financières de la commission ont alors été rognées et diluées dans celles de l'Office de la langue française. L'irritant était supprimé mais l'objectif de francisation était livré aux courants ambiants, inévitablement anglicisants.

Le nombre des plaintes s'est alors accru à tel point que l'Office ne pouvait y donner suite dans des délais raisonnables. La vigilance tournait à la négligence. Résultat: les plaignants ont cessé de porter plainte, devant l'inutilité de leurs démarches.

*Les plaignants
ont cessé de
porter plainte,
devant l'inutilité
de leurs
démarches.*

La mission de la Commission de protection de la langue française est de s'occuper des questions de « défaut de respect » de la Charte de la langue française. Elle est là pour corriger les situations dérogatoires existantes ou appréhendées qu'elle décide elle-même de traiter, ou dont elle est saisie par des citoyens. Le but ultime de ses interventions est de garantir aux Québécois le respect de leurs droits linguistiques fondamentaux inscrits dans la Charte.

On peut donc dire que *la CPLF est tout simplement une Commission d'application de la Charte de la langue française. C'est à la fois le symbole et l'instrument de la volonté du gouvernement de faire connaître la Charte de la langue française et de la faire respecter.*

Son fonctionnement tient compte de la présomption de bonne foi, informe et guide le contrevenant vers le respect normal de la loi. Il est infiniment respectueux des délais nécessaires à

l'évolution des citoyens en situation d'infraction.

La Commission de protection de la langue française n'est pas un organisme punitif, un monstre, comme on a tenté de le faire croire. Ce n'est pas une « police » répressive pourchassant la minorité anglophone ou allophone. Elle n'a pas pour mandat d'encourager l'affichage unilingue français, de persécuter les immigrants et les petits commerçants ou de polémiquer sur la place publique en réponse aux éventuelles provocations.

La CPLF, c'est plutôt une gardienne qui veille à la protection de nos droits linguistiques. On trouve des organismes semblables pour garantir l'efficacité de la Loi de la protection du consommateur, du Code de la sécurité routière ou de la législation sur l'aide sociale, et personne ne les remet en cause.

Dans l'esprit de la loi, la CPLF joue un rôle de soutien, d'incitation à la francisation et au respect de la qualité de la langue, avec toute la patience, la bienveillance, et la compréhension requises pour atteindre l'objectif de façon harmonieuse. Il est normal que les contrevenants irréductibles encourrent des poursuites de la part du procureur général. Ne pas faire appliquer la loi serait reconnaître qu'elle n'est pas bonne.

Le CPLF est chargée de faire appliquer une loi avec souplesse et doigté. Elle a su trouver des solutions intelligentes comme l'entente avec le Congrès juif du Canada, au sujet de la langue d'étiquetage des produits alimentaires soumis

La Commission n'est pas un organisme punitif, un monstre, comme on a tenté de le faire croire.

aux règles d'une religion. Il s'agissait là d'une question d'ordre limité pour laquelle la tolérance et la souplesse sont de rigueur.

Le rétablissement de la CPLF doit être perçu comme une saine amélioration dans le partage des tâches: à l'Office est confiée la mission de moteur de la francisation alors que la Commission a plutôt un rôle de promotion et d'application de la loi comme telle.

Le rétablissement de la Commission de protection de la langue française, avec un budget réaliste, des ressources autonomes (une vingtaine de commissaires-enquêteurs), et des pouvoirs d'enquête légèrement accrus, s'impose d'autant plus que le délai de traitement des plaintes pourrait être interprété comme le signe d'une volonté politique confuse, ce qui à long terme pourrait contribuer à miner la paix linguistique. La Loi 40 met en quelque sorte la Loi 86 sous observation et l'étaie d'importantes mesures incitatives qui devraient limiter le glissement vers le bilinguisme sans froisser personne.

Avant même que la loi soit votée, les réactions positives commencent à s'exprimer. Dans son rapport annuel sur les droits de la personne à l'intention des membres du Congrès (janvier 1997), le département d'État américain vante l'attitude du gouvernement péquiste à l'endroit de sa minorité anglophone. La politique d'ouverture commence donc à porter fruit et la réalité démocratique du Québec commence à être enfin reconnue.

La Loi 40 met en quelque sorte la Loi 86 sous observation.

La langue commune est un mode d'intégration à la vie sociale qui fonde l'identité d'un pays, un mode de communication qui colore les échanges quels qu'ils soient. Elle est le signe par lequel on se sent culturellement et politiquement défini. Elle témoigne de la cohésion d'une certaine sensibilité au monde.

Le Québec est à l'avant-garde des pays du monde dans le domaine de la législation sur la langue. Le gouvernement, tout en s'efforçant de dédramatiser le problème, amorce une démarche de redressement de façon à ce que chaque Québécois et chaque Québécoise puisse vivre en français aussi naturellement qu'un poisson vit dans l'eau.

B U L L E T I N **D'HISTOIRE POLITIQUE**

Prix : 30 \$ – étudiants : 20 \$

- Vol. 5, no 1 (aut. 1996) : L'enseignement de l'histoire au Québec
- Vol. 5, no 2 (fév. 1997) : Les Anglo-Québécois à l'heure du plan B
- Vol. 5, no 3 (mars 1997) : Histoire et mémoire

Faites parvenir un chèque à :

AQHP, a/s P. Drouilly, Département de Sociologie
UQAM, C.P. 8888, Succ. Centre-ville, Montréal H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-8427

Lectures

Nous avons reçu :

- ☺ **Jules Adeline**
Lexique des termes d'art, Guérin, 1997, 420 p.
- ☺ **Jacques Baugé-Prévost**
Le défi médical du XXI^e siècle, Éditions Québecor, 1997, 151 p.
- ☺ **Michel Bernard**
L'utopie néolibérale, Éditions du Renouveau québécois et Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1997, 318 p.
- ☺ **Luc Bernier**
De Paris à Washington, la politique internationale du Québec, PUQ, 1996, 159 p.
- ☺ **Réal Bertrand**
Lionel Groulx, Collection célébrités, Lidec, 1997, 64 p.
- ☺ **Robert Boily (sous la direction de)**
L'année politique au Québec, 1995-1996, Fides, 1997, 232 p.
- ☺ **Luc Bouvier, Max Roy**
La littérature québécoise du XX^e siècle, Guérin, 1996.

- ☞ **Serge Cantin**
Ce pays comme un enfant, Collection la ligne du risque, L'Hexagone, 1997, 211 p.
- ☞ **Lucien Chaput (Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge)**
Vive la compagnie!, 50 ans d'histoire en danse, chant et musique, Éditions du Blé, 1997, 220 p.
- ☞ **Michel Chartrand**
Les dires d'un homme de parole, Lanctôt Éditeur, 1997, 341 p.
- ☞ **Gaston Cholette**
L'action internationale du Québec en matière linguistique, Presses de l'Université Laval, 1997, 197 p.
- ☞ **Arlette Corcos**
Montréal, les Juifs et l'école, Septentrion, 1997, 305 p.
- ☞ **Marcelle Ferron**
L'esquisse d'une mémoire, Éditions des Intouchables, 1996, 299 p.
- ☞ **Andrée Ferretti**
Le Parti Québécois: Pour ou contre l'indépendance? Lanctôt Éditeur, 1996, 109 p.
- ☞ **Guy Frégault**
François Bigot, Administrateur français, Guérin, 415 p.
- ☞ **Réginald Hamel**
Charles Gill, Collection Célébrités, Lidec, 1997, 62 p.
- ☞ **Réginald Hamel**
Louis-Moreau Gottschalk et son temps (1829-1869), Guérin, 1996, 645 p.
- ☞ **Pierre-André Julien et Martin Morin**
Mondialisation de l'économie et PME québécoises, Presses de l'Université du Québec, 1996, 204 p.

-  **Naim Kattan**
Figures bibliques, Des patriarches aux prophètes, Guérin littérature, 1997, 169 p.
-  **Michael Keating**
Les défis du nationalisme moderne, Québec, Catalogne, Écosse, Presses de l'Université de Montréal, 1997, 296 p.
-  **Stéphane Kelly**
La petite loterie, Éditions du Boréal, 1997, 288 p.
-  **Jacques Lacoursière**
Histoire populaire du Québec, T. 3, Septentrion, 1996, 494 p.
-  **Jacques Lamarche**
 Dans la collection Célébrités : *Madeleine de Verchères, L.-A. Taschereau, J.-N. Cardinal, Sir H.-G. Joly de Lotbinière, P.-J.-O. Chauveau*, Lidec, 1997.
-  **Gilles Lapointe**
Paul-Émile Borduas, Collection Célébrités, Lidec, 1997, 64 p.
-  **André Lefebvre**
De l'enseignement de l'Histoire, Guérin, 1996, 207 p.
-  **Israël Medresh**
Le Montréal juif d'autrefois, Septentrion, 1997, 272 p.
-  **Pierre Martel et Hélène Laganière**
Le français québécois, usages, standard et aménagement, PUL, 1996, 141 p.
-  **Marcel Martel**
Le deuil d'un pays imaginé, Collection Amérique française, Presses de l'Université Ottawa, 1997, 203 p.
-  **Guy Paiement**
L'économie et son arrière-pays, Fides, 104 p.

- ☺ **Jacques Parizeau**
Pour un Québec souverain, VLB éditeur, 1997, 355 p.
- ☺ **Carole Proulx, Yves Roy**
Introduction à l'éthique, Fondements et applications, Chenelière/McGraw-Hill, 1996, 249 p.
- ☺ **Guy Rocher**
Études de sociologie du droit et de l'éthique, Éditions Thémis, 1996, 327 p.
- ☺ **Paul-Émile Roy**
La magie de la lecture, Humanitas, 1996, 156 p.
- ☺ **Jacques Saint-Pierre**
Histoire de la coopérative fédérée, l'industrie de la terre, Presses de l'Université Laval, 287 p.
- ☺ **Gérard Saucier**
Sur les traces d'un bâtisseur en Abitibi, Pierre Saucier, PUQ, 1996, 281 p.
- ☺ **Robert Sauvé**
Dr Hans Selye, Collection Célébrités, Lidec, 1997, 60 p.
- ☺ **Maurice Séguin**
Une histoire du Québec, Vision d'un prophète, Guérin, 1997, 215 p.
Histoire de deux nationalismes au Canada, Guérin, 1997, 452 p.
- ☺ **Michel Tétu (sous la direction de)**
L'année francophone internationale, AFI, 1997, 352 p.
- ☺ **Michel Vastel**
Lucien Bouchard, En attendant la suite..., Lanctôt Éditeur, 1996, 253 p.

Comptes rendus

Jacques Ferron

Le salut de l'Irlande, roman, Lanctôt éditeur, Petite collection Lanctôt, 148 pages.

Un petit monsieur a jugé que nous n'avions ni histoire ni littérature, il ne connaissait sûrement pas le joyau qu'était les *Relations des Jésuites*. Quand à son *Rapport*, écrit à plusieurs mains, l'histoire lui a rendu la justice du mépris. Avec *Le salut de l'Irlande*, roman du médecin et auteur Jacques Ferron que l'on vient de rééditer chez Lanctôt, nous sommes toujours en présence de l'histoire et de la littérature. Pour ce faire Ferron emprunte plusieurs avenues littéraires avec un égal bonheur. Tout à la fois histoire politique et sociale il côtoie également l'essai et la littérature. Avec la complicité de la famille Haffigan, de sang et d'esprit irlandais, l'auteur nous démontre toute l'ambiguïté ainsi que la fragilité de l'identité québécoise. Pour peu ces écrits rejoignent l'inconscient collectif. Ce roman d'une puissance intellectuelle incomparable ne cessera pas de vous étonner. Tout en clins d'œil et en symboles, notamment avec ce renard qui ne savait pas que l'on pouvait avoir une autre nationalité que la sienne... et avec une

Irlande qui présente bien des similitudes avec le Québec et cette cause effelquoise d'octobre 1970...

Les personnages de ce roman sont à la fois imaginaires, existants, ou de mémoire récente, telle la présence du frère Marie-Victorin à qui l'auteur prête une conception de l'amour : sublime. Ce livre mérite lecture, mais aussi étude, il est du genre que l'on devrait proposer à nos étudiants pour examen de français de fin d'année. Ils le trouveraient passionnant, aucune crainte pour la qualité du français dont ils prendraient modèle. L'architecture du livre est toute empreinte d'un humour subtil, un exemple parmi tant d'autres : cette discussion où le Major Bellows prend contact avec le pantoute québécois. Ces situations ne pourraient que charmer nos étudiants et les inciter au plaisir de la lecture. Le choix du professeur Pádraig Ó Gormaille du collège universitaire de Galway Irlande pour la rédaction de la préface s'harmonise avec l'excellence du texte de Ferron. Le professeur Ó Gormaille s'est procuré le livre en façon fortuite et amusante, mais qui témoigne malheureusement de la faiblesse de notre culture. Celle-ci ne sait pas toujours reconnaître ses grands auteurs. Ferron en est un, peut être le plus grand, ne pas le fréquenter est se priver de la passion de lire, en français, quelque 160 ans après la visite du petit monsieur et son *Rapport*...

Alain Messier
Département d'histoire, Université de Montréal.

Pierre Saucier

Gérard Saucier : sur les traces d'un bâtisseur en Abitibi, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1996, 284 p.

Quelle belle idée de faire connaître une région du Québec à travers les péripéties d'un homme d'affaires qui s'y est installé avant le second conflit mondial sans un sou vaillant en poche. Personne ne pouvait mieux raconter à la fois un pan de l'histoire

de ce coin de pays et de cet homme que son propre fils, avec la collaboration de Claude Bérard-Claret. Si, avec raison, on parle beaucoup depuis vingt ans de l'essor de l'entrepreneuriat des Québécois francophones, avec Gérard Saucier, on a une preuve de plus que certains des nôtres n'ont pas attendu les retombées de la révolution tranquille pour se manifester et ceci pas uniquement dans notre très chère et ô combien vénérée Beauce.

On le devine, avec l'Abitibi, il va être question de forêt et de sa mise en valeur par les scieries. Le héros de ces pages était en 1973 président de l'Association forestière de l'Ouest du Québec. Lors de sa mort accidentelle (aux commandes de son Cessna comme le témoigne en page 19 le rapport d'accident de Transports Canada, rédigé en anglais...) son usine de bois de sciage au nord de Val-d'Or était en voie de devenir un complexe intégré le plus important à l'est de Rocheuses. Tel que précisé sur la jaquette de l'ouvrage, ce livre raconte la vie d'un homme et de son entreprise, celle d'un bâtisseur, fils d'habitant du Madawaska (Nouveau-Brunswick), bûcheron, colon, draveur, déserteur et entrepreneur.

L'auteur présente de façon intéressante les conditions de la vie familiale de ses grands-parents dans ce Nouveau-Brunswick rural où, on le devine, là comme ailleurs, dans les années vingt, la vie n'avait rien de facile. Son père passa ses vingt-deux premières années dans un bled inconnu, Baker Brook, une région qui allait marquer certains traits de sa personnalité en plus de l'influence d'une famille appartenant à une lignée de colons cultivateurs et d'entrepreneurs-bûcherons. La crise des années trente oblige Gérard Saucier et ses deux frères à plonger dans l'école de la vie à l'aube de l'adolescence. Ils apprennent leur futur métier à la faveur de divers chantiers aux « States » où ils se frottent à la langue des affaires. Mais c'est leur père qui les guidera vers un sort meilleur. Ses informations sur ce qui se passe dans la région de Val-d'Or, où l'on ouvre des mines, l'incite à envoyer son aîné, Médard, comme éclaireur avec deux cents piastres en poche. Ce même grand frère y retournera le premier au printemps 1938

pour s'installer définitivement et préparer la venue de ses frangins. Parmi les nombreuses photos qui accompagnent agréablement l'ensemble du récit, il faut voir celles du Val-d'Or de l'époque. Tout à fait semblable à toutes ces villes minières d'Amérique du Nord, avec ses nombreuses enseignes en anglais... Quarante ans avant la loi 101, on dirait un autre monde.

Quand se pointent les deux autres frères, pour assurer leur pitance, ils ne trouvent rien de mieux qu'un emploi pour la Voirie pour creuser des fossés à quarante sous par journée de huit heures...payés en fin de contrat, en septembre. Ouf! sans carte de crédit, comment survivre? Ils y parviennent grâce à un épicier compatissant qui note tous les achats dans son cahier. Ainsi allait la vie en ces temps de pionniers à Dubuison. On vit de *jobines* quand éclate le second conflit mondial. Une occasion de partir à l'aventure, la fleur au fusil et voir du pays et ne plus vivre d'expédients? Pas du tout. Contrairement à ses frères qui bénéficient de leur statut de colons, Gérard Saucier reçoit en janvier 1942 l'avis, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général de se présenter au Centre d'instruction militaire de Joliette. Déjà on lui fait savoir son matricule: D-906640. Affecté à l'infanterie des Fusiliers de Sherbrooke, des photos le montrent plutôt bien disposé, loin de l'action véritable, faut-il le dire.

Ses permissions lui offrent l'occasion de revoir les siens par des voyages en train. L'un de ces déplacements aura une conséquence déterminante sur la suite des événements: la rencontre avec la très belle Yvette. Les photos et les informations qui les accompagnent font comprendre l'admiration que manifeste également l'auteur envers sa mère. On connaît l'adage: derrière tout grand homme... Pendant ce temps survient le drame de Dieppe. Le doute s'installe. Comme le précise l'auteur de façon bien pertinente, le jeune soldat n'ignore pas la crise anticonscriptionniste qui agite le Québec. «Chez lui la parole donnée reste sacrée. Les débats politiques du printemps ont laissé un goût amer chez les Canadiens français: comme beaucoup de ses compatriotes, se

serait-il senti trahi par un Parlement canadien qui renie sa promesse? » Ce n'est donc pas par lâcheté que Saucier déserte et change son identité pour celle d'un certain Rosaire Soucy. Elle va lui permettre d'entamer sa carrière de bûcheron-entrepreneur.

La guerre terminée, son identité retrouvée, c'est le début d'une percée fulgurante au sein du monde des affaires auquel sera associé un moment un autre grand pionnier du Nord-Ouest québécois: Jean-Baptiste Lebel. Celui-ci donnera son nom à Lebel-sur-Quévillon (ce dernier nom est celui du lac nommé en l'honneur du sculpteur Louis Quévillon). L'intérêt ne démord pas tant sont bien décrites les conditions de travail et de vie en général de ces années d'après-guerre. C'est pour ma part la partie qui m'a le plus intéressé. La troisième se rapporte au groupe Saucier Ltée avec un chapitre complet sur l'épineux problème de la succession. Comme il s'agit d'histoire très récente, elle intéressera surtout les lecteurs les plus sensibles au monde des affaires. Certains universitaires ont fait des problèmes de succession d'entreprise leur spécialité. Ils trouveront un très beau cas avec la fin de cet ouvrage. Un ouvrage fort bien rédigé, d'une présentation très agréable qui apporte un très bel éclairage sur un type d'hommes et un secteur d'activité qui occupe toujours une place importante au sein de la structure de notre économie.

André Joyal

Yvan Lamonde

Louis-Antoine Dessaulles: un seigneur libéral et anticlérical, Fides, Montréal, 369 pages.

Enfin un livre à la mesure d'un sujet aussi riche que complexe. Le professeur Lamonde, dont les travaux ont remarquablement et profondément façonné notre vie intellectuelle, ajoute un autre titre à la liste déjà impressionnante de ses ouvrages.

Avec *Dessaules*, c'est un grand chapitre de notre cheminement collectif qui se constitue. La pensée libérale, son incubation et son évolution sont colligées dans un ouvrage destiné à un grand avenir. Appuyé sur une recherche éblouissante, l'ouvrage est à lire et à relire. C'est à la découverte d'un grand penseur que nous sommes conviés. Louis-Antoine Dessaules fut un pionnier, un bâtisseur et un innovateur. Ce genre d'individus connaît toujours des difficultés aussi nombreuses que diverses. Le professeur Lamonde n'a rien ménagé pour nous offrir une monographie qui se situe parmi les meilleures produites chez nous.

Le volume est une référence incontournable pour celles et ceux qui s'intéressent au déploiement de notre pensée nationale. Tant par son sujet que par le traitement rigoureux qu'il en a fait, l'auteur a fait œuvre de défricheur et de consolidateur ! C'est tout le XIX^e siècle qui se déroule et se déploie majestueusement sous nos yeux. Et quel siècle ! Époque de débats, d'échanges vigoureux, de choc des idées. Oui, vraiment, ce livre est devenu, dès sa parution, un classique dont le rayonnement ne cessera d'étonner les esprits encore frileux qui voient le passé comme un bloc monolithique où l'air rafraîchissant n'avait pas de place ! Quand un livre secoue les idées reçues, il se doit d'être salué et son auteur remercié.

Louis-Antoine Dessaules est l'un des personnages les plus spectaculaires de notre galerie nationale. Le professeur Lamonde livre dans ces pages d'innombrables détails sur son sujet et sur le climat socio-intellectuel du XIX^e siècle au Canada-Français. Divisé en dix-huit chapitres, enrichi d'innombrables références, d'un index des noms propres et de lieux et d'une chronologie synthétique, l'ouvrage est indispensable dans la bibliothèque de ceux et celles qui s'intéressent au parcours des idées en Amérique française. Quiconque douterait de la pertinence et de la valeur de ce parcours n'aurait qu'à lire cet ouvrage. Grâce aux efforts de l'auteur, les générations actuelles et futures pourront appuyer leurs recherches et leurs réflexions sur du solide, sur du Lamonde !

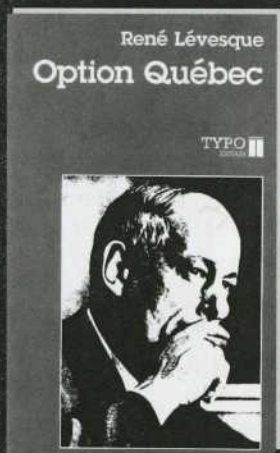
Gilles Rhéaume

NOTE

En raison de la préparation
du dossier sur les fonds mutuels,
« Regards sur l'actualité » et le
« courrier des lecteurs » ne
paraîtront pas ce mois-ci.

Nous prions nos lecteurs de bien
vouloir nous en excuser.

La rédaction.



Une option.
Une affirmation.
L'expression
d'une pensée.



TYPO

La passion de la littérature

ELINOR KYTE SENIOR

LES HABITS ROUGES ET LES PATRIOTES



vib éditeur

La première étude documentée d'un aspect fondamental et négligé des rébellions: la dimension militaire. *Les Habits rouges et les Patriotes* nous éclairent sur les intentions et les pratiques tant des loyalistes que des autorités britanniques lors de l'intervention des Habits rouges en 1837-1838.



vib éditeur

La passion de la littérature

MARC V. LEVINE

LA RECONQUÊTE DE MONTRÉAL



v1b éditeur

Appuyée sur une documentation abondante, basée sur une analyse multidisciplinaire et enrichie d'un nouveau chapitre portant sur les tendances à long terme, *La Reconquête de Montréal* est l'étude la plus complète jamais publiée sur la question linguistique, le sujet le plus brûlant de la vie politique québécoise.



v1b éditeur

La passion de la littérature

André Laurendeau

André Laurendeau a été directeur de *L'Action nationale* de 1937 à 1942 et de 1948 à 1953.

Il est impossible de lui rendre un juste hommage, tellement sa place a été importante dans l'évolution du nationalisme canadien-français. Le Québec a connu peu d'hommes de cette taille.

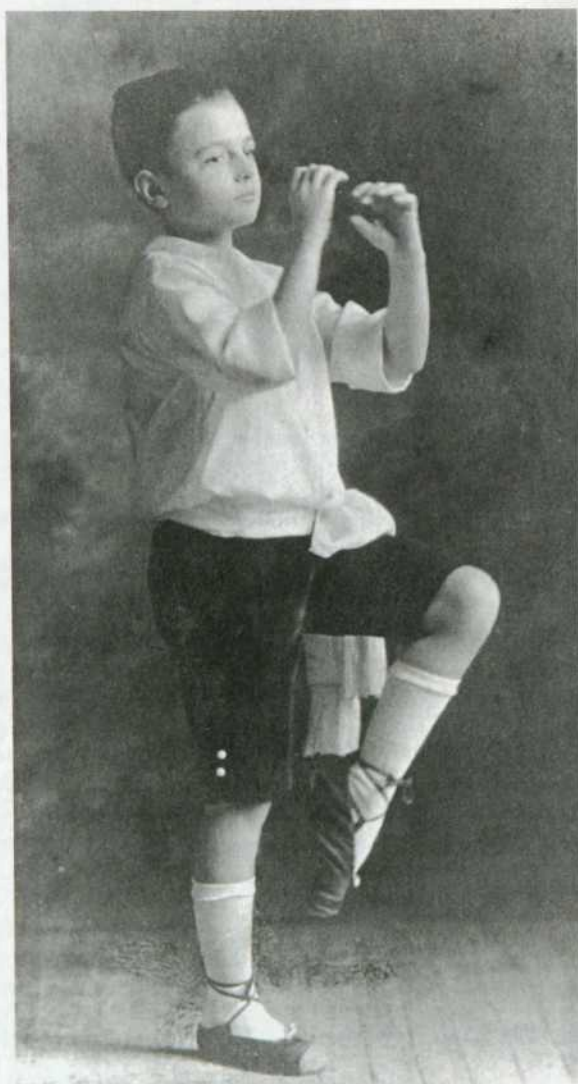
L'hommage de la revue ne peut ignorer l'illustre carrière qui dépasse largement son rôle dans *L'Action nationale*. Secrétaire de la Ligue pour la défense du Canada, chef provincial du Bloc populaire canadien, rédacteur en chef au *Devoir* et co-président de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, Laurendeau a toujours œuvré pour le progrès de la nation. Il a vécu plus d'événements que n'en connaissent la majorité des hommes.

Dès sa nomination à la direction de *L'Action nationale*, il a renouvelé la notion du nationalisme canadien-français. Son humanisme a apporté un éclairage nouveau, réfléchi et ouvert à l'orientation de la revue. Laurendeau a certes contribué à l'évolution du nationalisme au Québec. Il était une source d'inspiration en une période difficile de notre histoire.

Dans la revue, il a réfléchi sur l'avenir national. Sous des titres d'articles énigmatiques (« Ce peuple chargé de chaînes », « La chasse aux sorcières », etc.), il apportait une réflexion profonde sur l'avenir de la culture, l'absentéisme politique, l'identité du nationalisme, l'épanouissement de la langue, l'établissement de la république canadienne. Il a même traité de « la fécondité de l'argent, mécanisme contre la nature ».

L'alerte aux Canadiens-Français qu'il a lancée dans la revue, nous entendons aujourd'hui la poursuivre avec vigueur. *L'Action nationale* de 1997 s'inspire toujours de la pensée de Laurendeau. Son œuvre est vivante parmi nous. Le rayonnement de ses idées se prolongera dans le temps.

Rosaire Morin



André Laurendeau dansant le ballet.
13 novembre 1921.

Cote: P2/T1,16,1; Fonds Familles Laurendeau et Perrault Photographie: Albert; Dumas
Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx



Cote: P2/T1,26,1; Fonds Familles Laurendeau
et Perrault Photographie: inconnu. Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx

André Laurendeau en compagnie d'Hector de Saint-Denys Garneau.
24 septembre 1931.

Cote: P2/T1,30.6; Fonds Familles Laurendeau et
Perrault Photographie: inconnu



André Laurendeau sur le
bateau «Alaunia» qui le conduit
en Europe. Septembre 1935.

Cote: P2/T1,35.1; Fonds Familles Laurendeau et
Perrault Photographie: inconnu



André Laurendeau en
compagnie de son épouse,
Ghislaine Perrault,

Archives du Centre de
recherche Lionel-Groulx



Cote: P2/T1,49.2; Fonds Familles Laurendeau et Perrault
Photographie: Star Newspaper Service
Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx

Portrait de famille d'André Laurendeau, Blanche Hardy
et Arthur Laurendeau. [ca 1944].



Cote: P2/T1,49.4; Fonds Familles Laurendeau et Perrault
Photographie: Star Newspaper Service
Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx

Portrait de famille d'André Laurendeau, Ghislaine Perrault,
Francine, Jean et Yves. [ca 1944].



Cote: P2/T1,53.4; Fonds Familles Laurendeau et Perrault
 Photographie: Lew McAllister
 Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx

André Laurendeau à une assemblée du Bloc populaire canadien, au marché Jean-Talon. 12 juillet 1944.



Cote: P2/T1,54.2; Fonds Familles Laurendeau et Perrault
 Photographie: inconnu
 Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx

André Laurendeau à une assemblée du Bloc populaire canadien au stade de Lorimier à Montréal. 3 août 1944.



Cote: P2/T1,63.1; Fonds Familles Laurendeau et Perrault
 Photographie: Federal Photos, S. Breiman, 1405 MacKay, Montréal
 Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx

André Laurendeau avec Frank Scott au
 Cercle juif de la langue française. 14 mai 1952.



Cote: P2/T1,68.1; Fonds Familles Laurendeau et Perrault
 Photographie: J. Marcel. Tél. : DOLLARD 7964
 Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx

André Laurendeau, en compagnie de l'Abbé Pierre,
 à l'émission « Pays et merveilles ». [ca 1955]



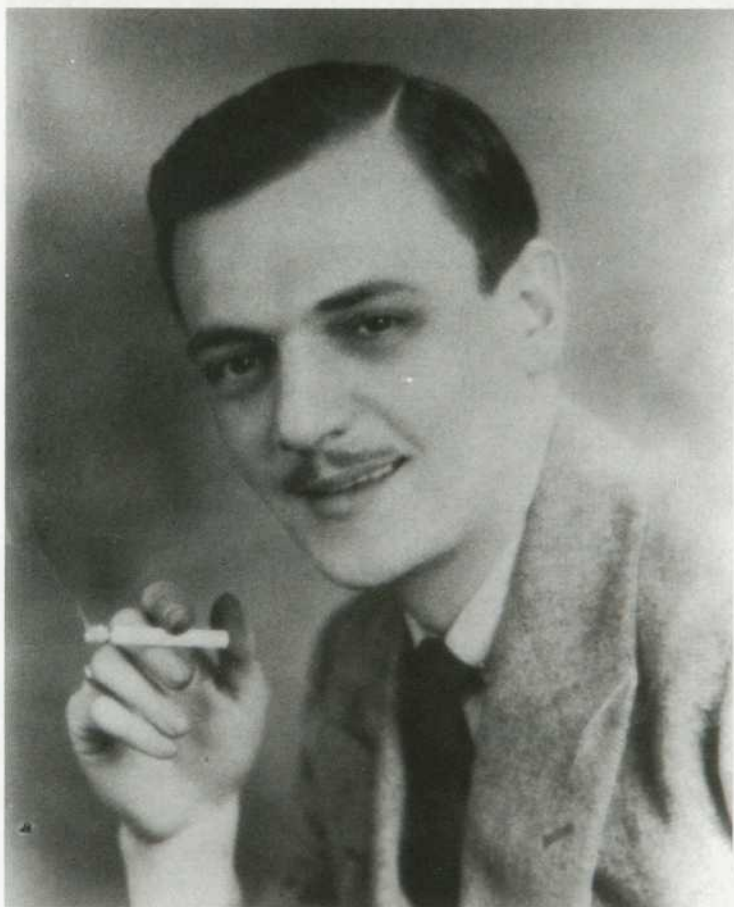
Cote: P2/T1, 73.2; Fonds Familles Laurendeau et Perrault
Photographe: Ville de Québec, 350, rue Saint-Joseph Est,
Québec (Québec) G1K 3B2; Tél.: (418) 691-6371

Réunion de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, à Québec. De gauche à droite: Jean-Louis Gagnon, Wilfrid Hamel, André Laurendeau, A. Davidson Dunton et Jaroslav B. Rudnyckyj. 16 juin 1964.



Cote: P2/T1, 73.1; Fonds Familles Laurendeau et Perrault
Photographe: Ville de Québec, 350, rue Saint-Joseph Est,
Québec (Québec) G1K 3B2; Tél.: (418) 691-6371
Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx

Réunion de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, à Québec. De gauche à droite: Gertrude Laing, le Père Clément Cormier, Neil Morrison, Paul Lacoste, Paul Wyczynski, Jean-Louis Gagnon, André Laurendeau, Wilfrid Hamel, A. Davidson Dunton, Jaroslav B. Rudnyckyj, Royce Frith et Frank R. Scott. 16 juin 1964.



Photographie d'André Laurendeau. [ca 1945-1950]

Cote: P2/T1,55.1; Fonds Familles Laurendeau et Perrault
Photographe: Albert Dumas
Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx



Photographie d'André Laurendeau. [ca 1965]

Cote: P2/T1,70.2; Fonds Familles Laurendeau et Perrault
Photographe: inconnu
Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx

L'Action

NATIONALE

Volume LXXXVII, numéro 10, octobre 1997

Notre dossier

LA FRANCOPHONIE

entreprise nécessaire
et exemplaire mais
encore fragile

— JEAN-MARC LÉGER —

1917-1997

Peu de vocables auront été utilisés, depuis quelques décennies, autant que celui de francophonie au point d'en être galvaudés et peu continuent à renvoyer à un concept aussi flou, à être marqués d'une telle ambiguïté. S'il continue pourtant (ou recommence peut-être) à susciter un incontestable intérêt et à provoquer un regain de ferveur, c'est sans doute qu'il exprime une générosité en même temps qu'il traduit une nécessité. Au-delà d'un terme parfois contesté, et d'ailleurs contestable, il y a un dessein original et ambitieux qui est accordé à la grande mutation de ce temps, à ses périls pressants comme à ses nouvelles perspectives: comme la langue qui le porte, il a une dimension d'universel.

Au mois de novembre prochain, Hanoï, capitale du Vietnam, accueillera la VII^e conférence des chefs d'États et de gouvernements «des pays ayant le français en partage» selon l'appellation officielle, ou le VII^e «sommet francophone», selon l'expression courante.

Il s'agira pour la Francophonie¹ d'un événement considérable. D'une part, ce sera le premier «Sommet» à se tenir dans

1. On doit utiliser la majuscule lorsqu'il s'agit de désigner les institutions, la Communauté, comme on écrit le Commonwealth, alors que francophonie avec «f» minuscule fait référence aux réalités socio-culturelles ou au groupe des pays de langue française eux-mêmes, à leur évolution, à leurs relations entre eux.

cette partie du monde, cet Extrême-Orient dont le poids dans les affaires internationales ne cesse de grandir mais où la position du français est encore plus que modeste. L'ancienne Indochine (Vietnam, Cambodge, Laos) pourrait redevenir un lien entre l'Asie et le monde francophone à la condition évidente, élémentaire, que le français y retrouve une présence réelle, y redevienne la première langue étrangère, ce qui est loin d'être acquis. D'autre part, cette conférence devrait consacrer une réforme en profondeur des institutions francophones, dont l'élément central réside dans la création d'un poste de « secrétaire général de la Francophonie ».

Si le VII^e Sommet confirme et consacre la charte de la Francophonie (ancienne charte de l'Agence de Coopération, profondément révisée) adoptée par la Conférence ministérielle, à Marrakech, en décembre dernier, ce sera le couronnement de la troisième et dernière étape de l'édification de cette Communauté originale mais encore fragile. La première étape aura consisté, entre 1950 et 1970, dans la diffusion de l'idéal francophone à travers plusieurs dizaines d'organisations internationales non gouvernementales, dont l'action inventive et courageuse aura été le banc d'essai de la francophonie. La deuxième étape s'est ouverte avec la création en 1970 de l'Agence de Coopération culturelle et technique, première organisation gouvernementale, née avec une vingtaine de pays membres, et qui en compte aujourd'hui près de cinquante (dont le Québec, avec le statut relativement ambigu de « gouvernement participant »). Instrument de la coopération multilatérale francophone, l'Agence œuvrait essentiellement dans les domaines éducatif, culturel, scientifique, technologique (et, plus récemment en matière de droits de l'homme et de démocratisation) mais n'avait pas vocation à intervenir dans les grands débats d'ordre économique et politique.

En 1986, s'ouvrait la troisième étape avec la première « conférence au sommet », à Paris. Il ne s'agissait pas seulement d'une

caution au plus haut niveau apportée à l'entreprise francophone mais du passage à un registre supérieur, celui d'une véritable Organisation internationale d'États, apte dès lors à aborder aussi les grandes questions politiques et économiques.

Dix ans plus tard, l'ensemble francophone (qui a inspiré l'avènement de communautés analogues, hispanophone et lusophone notamment) a atteint en quelque sorte sa majorité. Il lui reste à faire la démonstration de sa vitalité et de son autorité, ce qui suppose la conviction des États membres dans son utilité, dans sa nécessité et la mise à sa disposition de ressources à la mesure de ses responsabilités. Elle doit avoir les moyens de son ambition.

Dans l'édification de cette communauté, le Québec aura été dès le départ un élément particulièrement actif. Ce fut le cas déjà, dans la naissance des premières ONG francophones, dont certaines ont été suscitées par des institutions ou des personnalités québécoises. Ce le fut ensuite avec la création de l'Agence de Coopération où le Québec a réussi, grâce à l'appui de Paris, à se tailler une place distincte.

Importance pour le Québec

Il est normal que le Québec attache une importance particulière à l'évolution de la communauté des pays de langue française, et à sa propre participation aux instances qui la régissent. C'est en effet le seul forum international auquel il a un accès direct, où il occupe une place distincte (sans être cependant membre à part entière). Il y exerce une influence discrète mais réelle, y noue des relations et y développe des échanges utiles sur plusieurs plans et acquiert une expérience qui sera précieuse, quel que soit, demain, son statut politique.

Par ailleurs, le Québec sait que l'évolution de son propre combat pour la langue française est liée dans une large mesure à la position et à l'influence de la langue française à l'échelle du

monde. En vérité, peu de pays ont un intérêt aussi vital que le Québec au rayonnement international du français et à la réussite de l'entreprise francophone. Peu de pays peuvent d'autre part y apporter un témoignage comme le sien, une aventure historique singulière, le fruit et les leçons d'une longue lutte (jamais achevée) pour la préservation de la langue commune.

Si l'effort engagé depuis plusieurs décennies en vue de construire une communauté des peuples de langue française n'a pas pour objectif premier la défense et la promotion de cette langue mais plutôt la reconnaissance d'une solidarité et la pratique d'une large coopération dans les domaines les plus divers, il n'en reste pas moins que la réussite de cette communauté sera très largement fonction de la vigueur et du rayonnement du français.

Une langue commune représente certainement le lien le plus fort entre peuples appartenant à des aires culturelles diverses et à tous les continents, le facteur le plus puissant et le plus fécond de coopération et cela, en dépit et au-delà de la différence des régimes, des options, des orientations de toutes sortes. Plus que les idéologies, que les religions, que les intérêts économiques, que la proximité géographique même, la pratique d'une langue commune non seulement facilite mais appelle et conforte l'expression de la solidarité, sous réserve certes que cette langue soit parfaitement maîtrisée et, davantage, sentie comme part de soi, de son héritage.

Si les pays francophones portent en eux-mêmes la clef de leur avenir et de leur solidarité comme ils assument ensemble la responsabilité de la langue commune, il va de soi que l'obligation première, et de loin, incombe aux pays qui sont de langue maternelle française, qui sont de souche française. L'obligation de cohérence ainsi que le devoir élémentaire de dignité imposent à ces pays francophones d'Occident d'assurer d'abord chez eux la qualité, l'usage, le respect du français et d'en conforter le statut, au besoin par la voie législative.

Une vigilance extrême dans la défense de l'acquis, l'intervention face aux risques de régression et de dégradation doivent être la règle exigeante et permanente, faute de quoi ce qu'on appelle la francophonie pourrait avoir l'apparence d'une mystification et représenterait en tout cas un sigulier détournement d'espérance. Les émouvantes déclarations et les propos lyriques sur la nécessité d'organiser la communauté francophone risquent de tourner à l'imposture, si dans le même temps, les peuples francophones d'Occident assistent passivement au recul de la langue maternelle chez eux-mêmes, voire se font les auxiliaires, sinon les complices, du développement accéléré de l'anglicisation. À cet égard, la démission des milieux scientifiques et l'indifférence des médias constituent objectivement un facteur supplémentaire d'inquiétude pour l'avenir de la langue française, situation aggravée par l'hésitation des pouvoirs publics à agir et la timidité de leur intervention à ce jour, sauf au Québec, dans une certaine mesure.

Il serait parfaitement vain, il serait même dangereux de prétendre édifier une communauté dynamique des pays de langue française alors que cette langue continuerait de régresser. Il y aurait là une forme de fuite en avant propre à nourrir les plus pernicieuses illusions. Et certains gouvernements couvriraient leur démission sur le plan de la politique linguistique derrière une fausse ferveur francophone. La francophonie comme alibi ou manœuvre de diversion est pour certains une tentation permanente.

Le salut par la diversité

Placée, plus que la plupart de celles qui l'ont précédée, sous le signe de la contradiction, notre époque se flatte d'avoir vu triompher les libertés, la démocratie, les droits de l'homme à l'échelle du monde, alors qu'elle secrète, en même temps, des formes nouvelles d'hégémonie et que se développe un processus redoutable d'uniformisation. L'égalité des États est un leurre, cependant que la libre circulation des personnes, des idées, des produits

et des capitaux ne profite en réalité qu'aux pays économiquement et technologiquement avancés, surtout à l'unique super-puissance mondiale et à un petit nombre de multinationales tentaculaires.

Dans ce contexte, l'avènement de communautés ou d'alliances internationales fondées sur des valeurs culturelles, notamment le partage d'une langue commune, constitue une innovation considérable et un indispensable contrepoids. Il ne s'agit pas seulement du caractère inédit du phénomène mais bien plus de sa fonction d'ultime recours contre le risque de dépérissement de la plupart des cultures, dont la diversité et la vitalité sont, avec la liberté de l'esprit, les gages d'un humanisme pour demain.

Le phénomène, qui remonte au lendemain de la Deuxième guerre mondiale (même si on peut en relever des signes annonciateurs entre les deux guerres, voire avant la Première) s'est traduit à ce jour par la création de quatre regroupements de pays, assez différents dans leurs structures, leur mode de fonctionnement et, pour une part, par leurs objectifs et leurs champs d'intervention : la Ligue des États arabes ou Ligue arabe (dont les buts sont d'abord d'ordre politique mais qui comporte une forte dimension culturelle avec l'Alecco, sorte d'Unesco arabe), née en 1945 ; l'ensemble francophone, né en 1970, avec la création de l'Agence de coopération culturelle et technique ; la Communauté des pays de langue espagnole, créée en 1992 ; la benjamine, la Communauté des pays lusophones, née voici tout juste quelques mois, au printemps de l'année dernière. Le Commonwealth n'entre pas dans cette catégorie : avatar de l'ancien empire britannique, c'est une institution de caractère politique, bien que les préoccupations d'ordre culturel n'en soient pas absentes.

Mise à part la Ligue arabe, qui constitue un cas particulier à certains égards, la Francophonie est la plus ancienne, si l'on peut dire, de ces communautés basées sur la langue commune. Elle est de plus celle dont la répartition géographique est la plus diversifiée, puisqu'elle est présente dans la plupart des régions et des

aires culturelles, du Pacifique-Sud à l'Amérique du Nord, de l'Océan Indien aux Antilles, en Europe comme au Maghreb et pour une (faible) part au Moyen-Orient et dans le Sud-Est asiatique. C'est là un atout majeur, plus important pour le rayonnement d'une langue que le nombre de ses locuteurs.

Il n'est pas sans intérêt que le regroupement des pays de langue française ait été le premier à voir le jour, revêtant, par là, valeur de précédent et valeur exemplaire. Et il est politiquement significatif que cette initiative n'ait été le fait ni de la France ni même des pays occidentaux de langue française. Ce sont des dirigeants politiques et des intellectuels de pays du Sud qui ont été les principaux hérauts et les premiers artisans de la francophonie gouvernementale. Ces deux caractéristiques: aspect non gouvernemental de la démarche initiale du fait de la fructueuse activité des nombreuses OING nées entre 1950 et 1970; prise en compte du projet politique par des personnalités du Sud (Senghor, Bourguiba, Norodom Sihanouk, Diori Hamani), ont conféré à la francophonie sa spécificité.

Rappelons que Bourguiba et Senghor ont lancé dès 1964 leurs premiers appels à la constitution d'un « Commonwealth à la française », que la conférence des chefs d'États de l'OCAM (la défunte Organisation commune africaine et malgache) avait cautionné le projet – dans une version ambitieuse – lors du « sommet » de Tananarive en 1966, et qu'il a fallu attendre l'année 1986 pour que se réunisse le premier « sommet » francophone (dont l'idée avait été entretemps relancée par Senghor en 1977 puis en 1980). Le différend Québec-Canada, quant à la participation du premier à ces Sommets, fut non la seule mais l'une des causes de cette longue attente, Paris refusant de cautionner l'initiative tant que le Québec n'y aurait pas une place jugée par lui au moins relativement satisfaisante.

Une certaine confusion entoure encore aujourd'hui les termes de « francophone » et de « francophonie » et s'étend aussi

à la nature et aux objectifs des institutions francophones, à commencer par les rencontres périodiques de chefs d'États et de gouvernements qu'on appelle couramment les conférences au sommet ou plus simplement, dans un raccourci discutable, « les sommets ».

Parler de francophonie, c'est soit faire référence à l'ensemble des pays partiellement ou entièrement de langue française, aux divers rapports entre eux, soit (c'est dans ce sens que nous l'entendons ici) évoquer les organisations et associations, gouvernementales et non gouvernementales, dans lesquelles se traduit la volonté de développer la connaissance mutuelle et la solidarité, et par lesquelles s'expriment les voies et moyens d'une coopération originale. Dans ce dernier cas, on parle de la Francophonie (avec la majuscule), de l'ensemble institutionnel couronné précisément par les rencontres « au sommet ».

Il n'est sans doute pas inutile d'autre part de rappeler que les organisations qui se réclament de la francophonie n'ont pas nécessairement pour fin première ou unique la défense et la promotion du français, même si toutes sont naturellement concernées au premier chef par la diffusion internationale, le statut, la qualité de la langue commune. Plusieurs organisations ont pour fin essentielle, pour raison d'être, la défense et la diffusion du français aussi bien que son enseignement sous toutes les formes mais la majorité d'entre elles, gouvernementales ou non gouvernementales, ont pour buts le développement de la connaissance mutuelle, celui de la coopération au sens le plus large, grâce à la langue française, par elle et non pour elle. La distinction est parfois ténue mais il importe de la respecter, sinon on aggrave la confusion et on risque de mal interpréter ou de mal apprécier la nature, les orientations et les perspectives de l'entreprise francophone.

Une expansion en partie artificielle

Ajoutons qu'au-delà des pays dits « francophones », de l'espace défini par le statut de langue officielle ou le niveau de l'usage de la langue française, il y a dans beaucoup d'autres pays une certaine forme, parfois significative, de présence du français (publications, enseignement, audiovisuel) et un certain pourcentage de citoyens aptes à parler ou au moins à comprendre et lire le français couramment. Cette « francophonie hors du monde francophone » est un élément essentiel du rayonnement du français, de la préservation de sa qualité de langue universelle. Notons au passage que dans certains de ces pays non francophones, le français est plus répandu que dans quelques pays prétendument « francophones ». Cela conduit à soulever une fois de plus la question, délicate et complexe (et qui se pose pour d'autres langues, aussi bien) : qu'est-ce qu'un pays francophone ? On pourrait d'ailleurs à la limite poser la même question quant aux individus. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Lorsque s'ouvrira à Hanoï (Vietnam), à la mi-novembre 1997, la septième² conférence au sommet des « pays ayant le français en partage », les chefs d'États ou de gouvernements de quarante-sept pays – plus deux gouvernements participants – y seront présents ou représentés. Rappelons que lors de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (première expression officielle de la francophonie gouvernementale), il y avait vingt-deux pays adhérents et un gouvernement participant (le Québec). C'est dire qu'il y a eu en gros doublement du nombre des membres en un quart de siècle, environ. (L'Agence compte 39 États membres, 5 États associés, 2 gouvernements participants. Les mêmes et 3 autres États, soit 49 délégations, se retrouveront au Sommet de Hanoi.)

2. Après celles de Paris-Versailles en février 1986, Québec en septembre 1987, Dakar en mai 1989, Paris-Chaillot en novembre 1991, Maurice en octobre 1993, Cotonou (Bénin) en décembre 1995.

Cela marque incontestablement une réussite et autorise un prudent optimisme mais ne justifie pas les bulletins de victoire. L'expansion incontestablement rapide du « cercle de famille » a aussi quelque chose de relativement ambigu, sinon d'un peu artificiel. Ce doublement en vingt-cinq ans est impressionnant, il n'est peut-être pas parfaitement sain : il ne va pas, en tout cas, sans poser quelques problèmes. Jusqu'à l'an dernier, il n'existait pas de critères clairs pour l'admission de nouveaux membres ; ceux qui ont été adoptés lors du « Sommet » de Cotonou laissent une grande marge d'appréciation quant à la réalité de la qualité francophone du pays candidat, à la mesure de sa « francité ». Depuis les années 1980, l'expansion s'est réalisée dans une certaine équivoque, en tout cas dans un grand flou, où les bons sentiments, la conjoncture internationale, les circonstances et les calculs politiques (sans connotation forcément péjorative), l'obsession puérile du nombre, ont tenu lieu de critères. L'admission a été prononcée parfois plus en fonction de l'opportunité, réelle ou estimée, ou en raison de la pression de membres influents de la Communauté qu'à cause de l'importance effective de la langue française dans le pays considéré.

Les représentants de certains États membres ont paru estimer qu'il fallait à tout prix faire nombre, que la taille importait d'abord, ce qui a conduit inévitablement à un certain laxisme. Il ne sera pas facile de corriger cette dérive en dépit de la prise de conscience, tardive, d'un problème devenu sinon aigu, du moins embarrassant ; on peut même redouter que le problème ne s'aggrave, sauf sursaut salvateur.

La nature de la relation à la langue française de chacun des pays membres (et des candidats ou aspirants éventuels) est fort diverse, culturellement, historiquement, juridiquement et fonde à son tour un autre classement, le plus important. Il permet de répondre, dans une certaine mesure, à la fameuse question : qu'est-ce qu'un pays francophone, et conduit à distinguer pays de langue française et pays francophones. Même alors, la réponse ne

saurait être catégorique, d'autant que pour de multiples raisons, sous l'action de multiples facteurs, le rapport de chacun des pays concernés à la langue française peut varier sensiblement dans le temps.

Mesure de la «francité»

On peut définir, sommairement, quatre catégories: 1° les pays francophones de souche, ceux où le français est à la fois langue maternelle, langue nationale et langue officielle. Encore faut-il distinguer les pays où le français est la seule langue nationale et officielle. Il n'y a guère que la France (et Monaco) dans cette situation. On pourrait y ajouter le Québec et la Communauté française de Belgique, si on les considère comme entités distinctes des États souverains dont ils font (encore) partie. 2° Les pays où le français est l'une des langues officielles et langue maternelle d'une partie importante de la population: Belgique, Canada, Haïti, Luxembourg, Suisse. 3° Les pays où le français est langue officielle ou l'une des langues officielles (administration, enseignement, médias, relations internationales): c'est le cas de la plupart des pays d'Afrique noire francophone, une quinzaine, et des pays de l'Océan Indien. 4° Les pays où le français, sans avoir de statut officiel, est la première langue étrangère, est couramment utilisé notamment dans l'enseignement, les médias, les relations internationales et est connu par un pourcentage relativement important de la population. C'est le cas par exemple des pays du Maghreb, y compris l'Algérie (même si elle n'adhère pas à la Francophonie), du Liban, de Madagascar, de Maurice, mais aussi de pays d'Europe centrale et orientale comme la Bulgarie, la Roumanie, la Moldavie.

On notera d'ailleurs que dans nombre des pays de cette catégorie, il y a souvent plus d'habitants qui connaissent le français que dans les pays de la 3e catégorie (français, langue officielle). On peut ajouter à la dernière catégorie des pays comme la

Guinée-Bissau, le Cap Vert, anciennes colonies portugaises, où le français est de fait première ou deuxième langue étrangère.

Le laxisme qui a présidé depuis une quinzaine d'années à l'élargissement de la Francophonie fait que celle-ci comprend plusieurs pays qui ne sont pas vraiment francophones. Il y a là un glissement préoccupant. C'est ouvrir la porte pratiquement à la plupart des pays et diluer la notion de francophonie au point où elle ne signifierait plus grand chose. Rien n'interdit de créer une catégorie de membres associés ou d'observateurs pour des pays qui, sans être francophones, souhaiteraient avoir des rapports suivis avec la Francophonie.

Quant à la question du « nombre de francophones », elle est pratiquement insoluble (comme d'ailleurs du nombre d'anglophones, de lusophones, etc.). Il faudrait en effet arriver à s'entendre sur une définition. On ne peut qualifier de « francophone » quiconque connaît bien le français, le lit et le parle couramment et se plaît à l'utiliser. Le francophone est une personne qui considère que le français est *sa* langue, soit parce qu'elle est sa langue maternelle et sa langue d'usage, soit parce que c'est la langue étrangère dont il se sert spontanément là où il ne peut faire usage de sa langue maternelle. Bref, c'est la pratique courante et habituelle du français qui détermine le francophone : on ne peut guère aller au-delà.

Les habitants des pays dits « francophones » ne sont pas tous francophones, il s'en faut. Le pourcentage de francophones réels varie énormément, de 2 ou 3 % voire moins (les pays de l'ex-Indochine, par exemple, ou l'Égypte) à 100 % en France et en Communauté française de Belgique, en passant par des pourcentages de 10 à 75 % en Afrique noire et au Maghreb, et quelque 85 % au Québec. Par ailleurs, il faut tenir compte des francophones habitant des pays non francophones (leur nombre n'est pas négligeable). Rappelons, enfin, que le poids et l'influence d'une langue ne tiennent pas d'abord au nombre de ses locuteurs

mais à leur distribution géographique, à l'ancienneté de la pénétration de cette langue ainsi qu'à son prestige dans les domaines culturel et scientifique. C'est pourquoi le français reste aujourd'hui la deuxième langue internationale, loin derrière l'anglais.

La caractéristique la plus importante, peut-être, de cette communauté singulière qu'est la francophonie réside dans la richesse du dialogue et des échanges Nord-Sud qu'elle appelle et approfondit naturellement, avec le souci d'une part de mettre un terme à ce qu'avaient de « léonin » les rapports économiques traditionnels, de l'autre d'assurer une meilleure connaissance des civilisations des pays du Nord et de corriger le déséquilibre qui a trop longtemps régné en matière de dialogue des cultures.

TABLEAU SOMMAIRE: PAYS ET POPULATIONS

Pays	Capitale	Pop. totale	Francophones*
Afrique et Proche-Orient			
1 Bénin	Porto-Novo	5 370 000	470 000
2 Burkina Faso	Ouagadougou	9 900 000	610 000
3 Burundi	Bujumbura	6 120 000	165 000
4 Cameroun	Yaoundé	12 800 000	1 940 000
5 Cap-Vert	Praia	380 000	500
6 Centrafrique	Bangui	3 210 000	140 000
7 Comores	Moroni	630 000	35 000
8 Congo	Brazzaville	2 510 000	770 000
9 Côte d'Ivoire	Yamoussoukro	13 800 000	3 630 000
10 Djibouti	Djibouti	520 000	29 000
11 Égypte	Le Caire	57 600 000	215 000
12 Gabon	Libreville	1 020 000	300 000
13 Guinée	Conakry	6 560 000	355 000
14 Guinée-Bissau	Bissau	1 050 000	1 000
15 Guinée Équatoriale	Malabo	380 000	500
16 Liban	Beyrouth	2 860 000	894 000
17 Madagascar	Antananarivo	14 300 000	1 060 000
18 Mali	Bamako	10 600 000	890 000
19 Maroc	Rabat	26 600 000	4 610 000
20 Maurice	Port-Louis	1 100 000	270 000

Pays	Capitale	Pop. totale	Francophones*
21 Mauritanie	Nouakchott	2 200 000	120 000
22 Niger	Niamey	8 600 000	520 000
23 Rwanda	Kigali	5 200 000	210 000
24 Saint-Thomas et Prince	São Tomé	125 000	1 000
25 Sénégal	Dakar	8 060 000	720 000
26 Seychelles	Victoria	71 000	5 000
27 Tchad	N'Djamena	6 250 000	150 000
28 Togo	Lomé	4 000 000	680 000
29 Tunisie	Tunis	8 730 000	2 370 000
30 Zaïre	Kinshasa	42 800 000	1 740 000
Amérique			
31 Canada	Ottawa	29 300 000	6 290 000
32 Dominique	Roseau	85 000	1 000
33 Haïti	Port-au-Prince	7 030 000	570 000
34 Nouveau-Brunswick	Fredericton	760 000	223 000
35 Québec	Québec	7 280 000	5 650 000
36 Sainte-Lucie	Castries	150 000	2 000
Asie et Océanie			
37 Cambodge	Phnom Penh	9 500 000	10 000
38 Laos	Vientiane	4 730 000	4 000
39 Vanuatu	Port-Vila	165 000	45 000
40 Viêt-Nam	Hanoi	72 600 000	70 000
Europe			
41 Belgique	Bruxelles	10 080 000	4 500 000
42 Bulgarie	Sofia	8 400 000	8 400
43 Communauté française de Belgique	Bruxelles	4 500 000	4 500 000
44 France	Paris	58 000 000	56 800 000
45 Luxembourg	Luxembourg	380 000	300 000
46 Moldavie	Chisinau	4 370 000	175 000
47 Monaco	Monaco	30 000	27 000
48 Roumanie	Bucarest	22 700 000	1 000 000
49 Suisse	Berne	7 000 000	1 342 000

* Personnes utilisant quotidiennement le français.

Une importante réforme

La première conférence au sommet, (Paris, février 1986), « des pays ayant en commun l'usage du français », selon l'appella-

tion alors retenue, avait été préparée par un comité provisoire de cinq pays (ultérieurement élargi à onze) et convoquée par le pays hôte, la France, sans référence à l'Agence de coopération culturelle et technique et sans que celle-ci, pourtant seule organisation gouvernementale de la Francophonie, fût associée à la rencontre. Elle n'y figurait qu'à titre d'organisation invitée. Cette situation apparemment paradoxale tenait à deux raisons : l'une de principe, l'ACCT n'ayant, selon ses statuts, aucune vocation en matière de politique internationale, ne pouvait convoquer et assumer une réunion de chefs d'États et de gouvernements, essentiellement politique ; l'autre d'opportunité, plusieurs pays membres de l'Agence, et non des moindres, étaient mécontents de la gestion et du fonctionnement de l'institution et, dès lors, peu enclins à lui confier la préparation et le secrétariat des « Sommets ».

La conférence de Paris, pour assurer l'exécution de ses propres décisions, avait mis en place des organes de fait, souples, sans existence juridique, mais disposant de l'autorité reliée aux circonstances de leur création : un comité dit « de suivi », formé de représentants personnels des chefs d'États et de gouvernements (11 membres désignés mais tous les pays pouvaient y participer, ce qui fut généralement le cas) ; cinq « réseaux » constitués dans des secteurs prioritaires (définis par le premier Sommet) avec des chefs de réseau, relevant du comité de suivi. Enfin, pour assurer la réalisation de ses principales décisions, le Sommet avait dégagé des crédits (en fait, fruit des engagements de quelques pays) qui constituaient un nouveau budget de coopération multilatérale. Le risque devenait évident, dès lors, d'un dédoublement des institutions et des moyens de la Francophonie, avec les dangers de doubles emplois, de tension, voire de collision.

Il y avait d'un côté le « Sommet », avec son comité permanent de suivi, ses réseaux, son budget ; de l'autre, l'Agence avec sa conférence ministérielle, son conseil d'administration, son secrétariat général, son personnel, son budget. Cette situation gênante devait persister, vaille que vaille, pendant trois à quatre ans. La

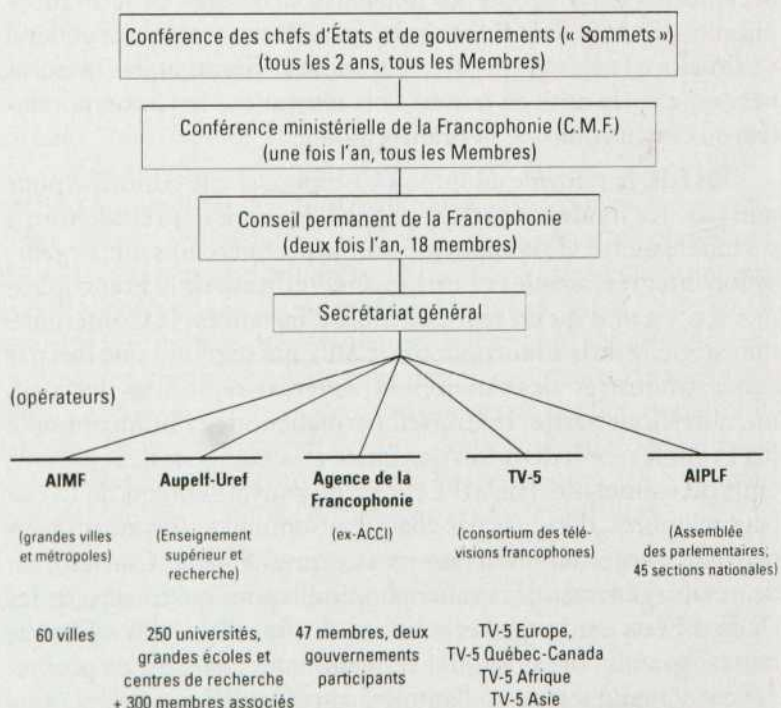
sagesse allait conduire à trois décisions importantes: la gestion du budget propre du Sommet serait confiée à l'Agence; le secrétariat de celle-ci serait associé aux travaux du Comité de suivi (qui d'ailleurs se réunissait au siège de l'Agence); un groupe de réflexion était mis en place pour proposer un nouvel organigramme intégré de l'ensemble des institutions francophones.

Le groupe de réflexion a œuvré pendant près de six ans, a remis son travail plusieurs fois sur le métier, a produit son rapport définitif au début de l'année 1995. Entretemps, divers changements étaient intervenus dans le fonctionnement des Sommets et dans la place et le rôle de l'Agence, changements qui annonçaient déjà l'intégration que devait consacrer la réunion de Cotonou. En effet, la sixième conférence au sommet tenue au début de décembre 1995 a adopté les nouvelles structures de la Francophonie. Elle le fit dans l'unanimité et confia au secrétariat général de l'Agence le soin de préparer, avant le 7^e Sommet, les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la résolution de Cotonou relative aux institutions de la Francophonie.

En fait, la réforme adoptée à Cotonou, si elle confirme pour une part les innovations déjà acquises les années précédentes, a surtout le mérite de comporter pour la première fois une organisation intégrée, souple et – on l'espère – efficace de la Francophonie. Il n'y a plus qu'un seul ensemble d'instances: la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), qui se réunit une fois par année (ministres des Affaires étrangères) dont tous les pays membres font partie; le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) qui se réunit deux fois par année et se compose de représentants personnels des chefs d'États ou de gouvernements de 18 des pays membres, désignés par chaque « Sommet », (les autres pays peuvent assister en observateurs aux travaux de ce Conseil), un Secrétaire général de la Francophonie élu pour quatre ans par les chefs d'États et de gouvernements. Enfin, il y a des « Opérateurs », grandes organisations francophones chargées en permanence d'appliquer, sous l'autorité du Secrétaire général, une

partie des décisions des Sommets. Le premier de ces opérateurs, le plus important, est l'Agence elle-même (qui s'appelle désormais l'Agence de la Francophonie), qui ne sera plus dirigée par un secrétaire général mais par un administrateur général. Les autres opérateurs sont l'Aupelf-Uref (Association des universités de langue française et Université des réseaux) désormais appelée « Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche », TV-5, c'est-à-dire le Consortium international des télévisions de langue française et l'AIMF (Association des Maires des grandes villes francophones). Un rôle consultatif est reconnu à l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

ORGANIGRAMME



L'élément le plus significatif du nouveau dispositif est le « secrétariat général de la Francophonie », dont le titulaire est le porte-parole politique et le représentant officiel de la Francophonie au niveau international et qui, de plus, assume la présidence du Conseil permanent. Il est aussi le plus haut responsable de l'Agence et au besoin assure l'arbitrage entre les opérateurs.

C'est dire l'importance du nouveau poste. Le choix du premier titulaire, lors du Sommet de Hanoï, donnera le ton pour l'avenir. Une concertation est déjà engagée entre les États membres de façon à dégager si possible un consensus, plusieurs mois avant le 7^e Sommet. Seules les candidatures présentées par les Gouvernements pourront être retenues. Il faudra en tout cas une personnalité forte, jouissant d'une grande autorité morale et d'un certain rayonnement international: ce pourrait être un intellectuel prestigieux, un ancien chef d'État ou de gouvernements, un diplomate ou haut fonctionnaire ayant occupé des postes de premier plan dans de grandes organisations internationales.

La résolution relative aux institutions de la Francophonie, adoptée lors du Sommet de Cotonou, appelait pour sa mise en œuvre d'importantes modifications de la charte de l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique, devenue Agence de la Francophonie) et un certain nombre de mesures transitoires. Il est revenu au secrétaire général de l'Agence de proposer les unes et les autres au comité de réflexion qui à son tour les a présentées à la mi-juin 1996 au Conseil permanent de la Francophonie. Celui-ci en a retenu l'essentiel. Et en décembre 1996, la Conférence ministérielle tenue à Marrakech (Maroc) a adopté définitivement les propositions de révision de la Charte de l'Agence, devenue « Charte de la Francophonie » et les mesures transitoires.

Les grandes priorités

Le VI^e Sommet ne s'est pas borné à confirmer la réforme et le rajeunissement des institutions de la Francophonie. Il a redéfini les priorités en matière de programmes et a procédé à un nouveau découpage de ces programmes, avec cinq grands domaines mobilisateurs, au lieu de neuf antérieurement. La francophonie doit être envisagée et vécue désormais 1) comme un *espace de savoir et de progrès* (éducation, formation, recherche), 2) comme un *espace de culture et de communication*, 3) comme un *espace de liberté et de démocratie*, 4) comme un *espace économique pour le développement*, 5) comme un *espace de dialogue avec le reste du monde*, avec les organisations internationales et avec les milieux et institutions intéressés à l'enseignement ou à l'usage du pouvoir.

Il découle de là que les neuf anciens «Comités de programme» sont ramenés à cinq, correspondant aux «espaces» précités; toutes les activités et initiatives s'inscriront désormais dans le cadre de l'un ou l'autre de ces cinq programmes mobilisateurs. Ces comités, formés d'experts de divers pays, relèveront du Conseil permanent: ils auront un rôle à la fois de proposition, de suivi et d'évaluation.

Le choix de ce nouveau découpage et la répartition des crédits en fonction des cinq grands programmes représentent une réforme majeure. Car la Francophonie n'est pas seulement lieu de réflexion, d'évaluation et de concertation sur les grandes questions économiques et politiques mondiales mais aussi et surtout un instrument de coopération pour le développement, ce qui suppose des projets, des moyens d'action et des ressources, sinon abondantes du moins convenables.

Les projets se traduisent, un fois adoptés, par des programmes, naturellement de caractère multilatéral, conçus surtout dans l'intérêt des pays du Sud, le plus souvent étalés sur plusieurs années et qui revêtent les formes les plus variées. Malgré les nombreuses critiques, parfois justifiées, dont certaines organisations

et notamment la plus importante d'entre elles (sur le plan gouvernemental), l'Agence de coopération, ont été l'objet à divers moments, il reste que le bilan global est incontestablement positif. Dans les domaines de l'éducation (au sens le plus large), de la culture et de la communication (y compris les nouvelles technologies de l'information), du développement scientifique et technique, de la langue française et des langues nationales, de la coopération juridique et judiciaire et des droits de l'homme, de l'environnement, pour nous en tenir aux secteurs majeurs d'intervention, l'Agence de Coopération et l'Aupelf-Uref depuis un bon quart de siècle (35 ans, pour l'Aupelf) puis les « Sommets » depuis dix ans, ont multiplié les initiatives, en s'efforçant de les rendre multilatérales, également par la composition des équipes d'intervention.

Un budget encore modeste

Il y faut naturellement des ressources, fournies essentiellement par les États membres, la part du privé étant encore extrêmement faible. La « Francophonie », notamment dans sa dimension gouvernementale et à travers les grands opérateurs, dispose aujourd'hui de moyens encore trop modestes et qui sont loin de correspondre à l'acuité et à l'urgence des besoins. Quelques chiffres afin de donner un ordre de grandeur, simplement.

Pour le biennium 1996-1997, la coopération multilatérale francophone (à l'exclusion des OING, dont les ressources sont relativement modiques et qui comptent largement sur le bénévolat) représente 980 millions de francs français ou 250 millions de dollars canadiens, dont 360 millions FF pour l'Agence de coopération, 340 pour TV-5 et 180 pour l'Aupelf-Uref pour nous en tenir aux principaux opérateurs. Quant à l'origine de ce financement, la répartition est en gros la suivante : 61 % par la France (613 millions FF), 15 % par le Canada (147 millions), 6 % par la Communauté française de Belgique (54 millions), 4,5 % par la

Suisse (43), 3 % par le Québec (30,28 millions FF), les 10 % restant proviennent des contributions de tous les autres pays, (7 %), et de ressources diverses (ventes de publications, redevances, contrats, intérêts, etc.) Il convient de noter qu'en raison de la structure fédérale du Canada, la contribution réelle du Québec (avec sa part dans la contribution canadienne) atteint plutôt 6 à 6,5 % de l'ensemble, ce qui la met à égalité avec celle de la C.F.B.

L'ensemble des moyens financiers a crû substantiellement entre 1986 et 1992-93 mais les difficultés conjoncturelles ont ralenti nettement cette progression. Il faudrait idéalement que la Francophonie dispose d'un budget global de 7 à 8 milliards de FF par année; on doit espérer doubler au minimum le budget actuel, d'ici l'an 2000.

Chacune des grandes organisations (Agence, Aupelf-Uref, AIME, AIPLF et TV-5) dispose de son propre budget voté par ses instances mais d'autre part, elles bénéficient des crédits dégagés par les « Sommetts » et versés à un Fonds multilatéral unifié (FMU), dont la gestion est assurée par l'Agence de coopération. Ces « Opérateurs », comme on les appelle couramment, disposent des installations matérielles et du personnel nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Ainsi, l'Agence compte quelque 150 permanents, répartis entre le siège à Paris et les bureaux régionaux; l'Aupelf-Uref, plus d'une centaine, au siège à Montréal, à Paris et dans ses sept bureaux régionaux.

Il faut à ce stade revenir brièvement aux OING, dont l'action reste importante et le rôle considérable. Je m'en tiendrai aux principales, en rappelant qu'il en existe plusieurs dizaines (la plupart, soit une cinquantaine aujourd'hui réunies au sein du Forum permanent des OING, créé voici trois ans à l'initiative de l'Agence de coopération et rattaché à celle-ci). L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française regroupe des sections nationales dans une quarantaine de parlements et remplit une mission utile pour la diffusion de l'idéal francophone dans

l'opinion et pour le développement des échanges et de la coopération entre les parlements concernés. L'Association internationale des maires des grandes villes francophones, avec une soixantaine de membres, se consacre à promouvoir les échanges d'expériences et la mise en œuvre de programmes très concrets de coopération entre les villes, leurs administrateurs, leurs cadres (Ainsi, la coopération en matière de gestion informatique entre Montréal et Abidjan). L'Union internationale de la presse et des journalistes de langue française, la Fédération internationale des professeurs de français, le Conseil international de la langue française, l'Institut international de droit d'expression française, le Conseil international des radios et télévisions d'expression française, entre autres, comptent parmi les OING les plus actives: colloques et séminaires, répertoires, publications périodiques, programmes d'échanges, constituent les formes les plus courantes de leur activité de coopération.

Il n'est pas excessif de considérer que les OING francophones, les premières d'entre elles en tout cas, ont servi de banc d'essai ou, si l'on préfère, de lieu d'expérimentation du concept de coopération entre peuples de langue française. Je n'irais pas jusqu'à dire que sans elles les organismes gouvernementaux n'auraient pas vu le jour mais cela se serait produit sans doute plus tardivement et plus laborieusement. En toute hypothèse, les OING disposent d'un droit d'aînesse dans l'édification de cette communauté généreuse et nécessaire mais encore fragile que constitue l'ensemble des pays réunis par l'usage du français.

Ce n'est pas d'abord pour défendre ni pour promouvoir la langue française (si légitime et – aujourd'hui – si nécessaire soit ce souci) que sont apparues les premières manifestations de la francophonie mais pour inventer de nouveaux modes et un nouvel esprit de connaissance mutuelle et de coopération culturelle. Au reste, on ne saurait oublier que l'entreprise francophone est née avec la décolonisation, qu'elle a accompagné l'indépendance de

plusieurs jeunes États d'Afrique noire, du Maghreb, de l'océan Indien.

Elle fut non seulement souhaitée, voulue, mais conçue par des personnalités politiques et intellectuelles du Sud, qui trouvèrent une fervente complicité en Amérique française et notamment au Québec, lui-même engagé alors et aujourd'hui encore dans un processus d'affirmation et d'émancipation.

La Francophonie tout ensemble modeste et foisonnante des premières années, aussi inventive et fervente qu'impécunieuse, comportait quatre caractéristiques principales: une coïncidence éloquente avec la décolonisation; une inspiration et des artisans venus d'abord du Sud; un long passage, qui fut aussi un fécond noviciat, par le non-gouvernemental; le souci prioritaire, enfin, du dialogue des cultures et notamment d'une meilleure connaissance par le Nord des cultures du Sud. J'ajouterai, pour avoir été associé à un certain nombre de ces initiatives, qu'il y régnait une authenticité, s'y manifestait une spontanéité, s'y exprimait une conviction qui ne furent pas les moindres atouts de la communauté naissante. Il était sans doute inévitable que ces vertus fussent moins évidentes et la gratuité, mise entre parenthèses, à partir du moment où la francophonie devenait l'affaire des États. Elle trouverait certes dans cette nécessaire « promotion » des moyens sensiblement accrus, encore qu'insuffisants; elle y perdrait forcément l'allégresse et la générosité des commencements.

Par ailleurs, il convient de faire une mention particulière de deux organisations gouvernementales spécialisées, nées d'ailleurs avant même l'ACCT et désormais rattachées aux Sommets par celle-ci: la Conférence des ministres de l'Éducation des pays de langue française (Confemen) créée dès 1961, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (Confejes), créée en 1969, dont le secrétariat commun est installé à Dakar. On doit notamment à la Confejes l'organisation des *Jeux de la Francophonie*, dont la 3^e édition a lieu à Tananarive en juillet et août derniers.

De même, il faut signaler l'action originale et fort utile d'un organisme encore jeune (né en 1988), le Forum francophone des affaires ou FFA, dont le siège se trouve à Montréal, et qui se donne pour objectif de sensibiliser le monde des affaires au dessein francophone et de susciter des relations et des accords de partenariat entre entreprises ou groupes d'entreprises des pays de langue française. Son action rejoint surtout les P.M.E. et a obtenu à ce jour des résultats significatifs. Le FFA a pris l'habitude d'organiser un séminaire international à la veille de chaque Sommet et dans la ville où celui-ci aura lieu. C'est là une initiative d'autant plus heureuse que le milieu des affaires n'avait encore guère été rejoint par le message francophone, que sa participation et son concours à l'effort commun sont nécessaires, notamment pour relayer et compléter l'action des pouvoirs publics.

Quelle qu'en soit l'importance, la réforme des structures et l'achèvement de la construction de l'ensemble francophone (ce qu'on appelle «l'institutionnel»), ne rendent pas compte à eux seuls d'une évolution du champ et des méthodes d'intervention de la Francophonie. Amorcée depuis plusieurs années, cette mutation s'est accélérée au cours des derniers mois.

Une mutation significative

Aussi longtemps qu'elle s'est exprimée essentiellement dans l'Agence de coopération, la francophonie gouvernementale n'a guère débordé les domaines, certes fort importants, de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie. Dotée de moyens fort modestes, surtout pendant la première décennie (1970-1980), elle a néanmoins mené des actions utiles et souvent originales dans le cadre de programmes dont plusieurs se prolongent aujourd'hui. L'avènement des Sommets a marqué, comme il était à prévoir, bien plus qu'un accroissement des moyens, un changement de nature: la francophonie devenait, par

la caution et la participation des chefs d'États et de gouvernements, une *communauté politique*.

La transformation s'est manifestée de plusieurs façons. D'abord, une part substantielle des conférences « au sommet » est consacrée à la réflexion et à la concertation sur les grands problèmes économiques et politiques mondiaux. Des rapports présentés par certains pays membres préalablement désignés entraînent de larges échanges de vues et aboutissent parfois à l'adoption soit de propositions formelles, soit de positions communes. Les pays membres sont censés défendre dans les autres forums internationaux, principalement aux Nations-Unies, ces positions. Il arrive aussi qu'on se borne à prendre acte du rapport préparé par tel ou tel pays sur telle ou telle question.

L'évolution s'est traduite aussi par la prise en compte des droits de l'homme dans leur plus large extension et de la notion de l'État de droit, avec leurs prolongements quant à l'avènement ou au renforcement d'institutions démocratiques. Cela a amené l'Agence de coopération à développer son action dans ces domaines, avec l'extension de sa délégation générale (équivalent d'une direction générale) aux affaires juridiques et judiciaires. La mise à disposition d'experts dans ces domaines pour les pays qui le souhaitent, l'envoi de missions de préparation et de surveillance lors de consultations populaires, sont autant de manifestations de cette vocation nouvelle de la Francophonie.

Plus récemment (et l'événement marque un tournant significatif), le Conseil permanent de la Francophonie a dépêché une mission d'information à Niamey au début de l'année 1996, à la suite d'un coup d'État militaire qui avait écarté le pouvoir civil élu deux ans plus tôt et suspendu la constitution. Cette mission a fait rapport à la Conférence ministérielle, laquelle a consacré une séance entière, en février 1996, à traiter ouvertement ce dossier, en présence d'ailleurs de représentants du nouveau pouvoir nigérien. Le débat s'est déroulé dans un climat de franchise et de

sérénité et a abouti à l'adoption d'une résolution claire, ferme dans les principes et souple dans l'application, avec un calendrier précis pour tenue d'élections libres et le rétablissement de la démocratie parlementaire (ce qui s'est d'ailleurs réalisé dans les délais indiqués). Ce fut là un précédent qui a exprimé la maturité de l'institution et a renforcé l'autorité morale de la Francophonie.

On doit toutefois constater et déplorer l'impuissance où s'est trouvée réduite la Francophonie dans les graves événements d'Afrique centrale depuis plus de deux ans et surtout depuis l'automne 1996. Les tentatives faites dans le cadre du Conseil permanent ou de la Conférence ministérielle ont fait long feu.

Toutefois, même ayant reçu la caution du pouvoir politique au niveau le plus élevé, la Francophonie ne devrait pas se considérer d'abord comme un forum politique, au risque d'oublier sa vocation première. À la différence du Commonwealth, en effet, elle constitue et illustre fondamentalement une communauté des cultures fondée sur le partage d'une langue commune. Tout en étant évidemment sensible aux grands débats économiques et politiques de l'époque, tout en s'efforçant d'apporter sa contribution à la solution des conflits (et d'abord ceux, trop nombreux, au sein même de l'espace francophone), la Francophonie doit rester d'abord soucieuse d'inventer et de réaliser des modes originaux de coopération et de dialogue des cultures : elle se développera, se révélera utile, s'affirmera dans la mesure même qu'elle continuera de s'inscrire dans le droit fil de sa vocation originelle. Bref, attentive à la dimension politique, elle privilégie de loin la coopération au sens le premier et le plus large, coopération économique et technologique, autant que scientifique, éducative et culturelle.

Divers et complexe

Qu'on l'aborde comme réalité géo-politique ou géo-culturelle, et plus encore sous l'angle géo-économique, le monde francophone

est à la fois très divers et très complexe. La diversité qui en fait la richesse à plusieurs égards, en explique aussi la complexité.

Les quelque cinquante pays qui aujourd'hui constituent l'ensemble francophone infiniment divers par la taille, la population, le niveau de développement autant que par l'histoire, le régime politique et les ressources, peuvent être regroupés en six sous-ensembles: Afrique noire, Amérique, Europe, Extrême-Orient, Maghreb et Proche-Orient, Océan Indien. À elle seule, l'Afrique noire apporte vingt et un membres à la communauté francophone, soit près de la moitié; sous cet aspect, elle en est de loin l'élément constitutif le plus important. Viennent ensuite l'Europe (occidentale et orientale) avec neuf membres, l'Amérique avec six membres (si l'on considère les gouvernements participants comme des membres), l'ensemble arabe avec cinq membres, l'Océan Indien avec quatre membres, l'Extrême-Orient et le Pacifique, avec quatre membres également.

On peut superposer à cette répartition purement géographique une autre division, plus révélatrice et plus simple en même temps, entre le « Nord » qui compte pour une douzaine de membres et le « Sud » qui abrite les trente-sept autres. En termes de population, les pays dits du Nord comptent environ 140 millions d'habitants (dont 36, pour les trois membres d'Europe centrale et orientale) et ceux du Sud, quelque 355 millions. Il va de soi qu'il s'agit là de la population globale et non du nombre de « francophones » réels qui, dans la majorité de ces pays, ceux du Sud et de l'Europe centrale et orientale notamment, ne correspondent qu'à un pourcentage assez modeste de l'ensemble des habitants, comme on l'a vu précédemment.

La caractéristique la plus frappante de cet ensemble ou de cet « espace » francophone, qui en fait à la fois la singularité et la faiblesse, c'est un évident déséquilibre entre le pays qui en est le centre et le cœur, et le reste de la communauté. À elle seule, la France comprend plus des trois quarts de la population des pays

de langue maternelle française. Mais bien davantage, par son rayonnement politique et intellectuel dans le monde, par son économie, par son activité culturelle et scientifique, elle a, à elle seule, dans l'ensemble francophone, un poids plus considérable que tous les autres pays réunis. À ce premier déséquilibre s'en ajoute un second, celui que représente l'Afrique noire dans l'ensemble francophone. Il y a là seize pays qui ont tous le français comme langue officielle, langue officielle unique ou l'une des langues officielles selon le cas, avec une population totale de plus de cent dix millions d'âmes et où, chaque année, par l'action conjuguée de l'école et des médias, la connaissance du français progresse. On a pu dire que l'avenir du français comme langue internationale passe par l'Afrique noire: il est certain en tout cas que sans cette dimension africaine majeure, l'avenir international du français serait singulièrement menacé. Il convient de noter au passage que ces pays d'Afrique francophone, en plus de participer aux diverses instances et organisations de la communauté en devenir, ont des liens particulièrement étroits avec la France, aussi bien sur le plan bilatéral que dans l'ordre multilatéral (ainsi, le sommet franco-africain annuel, les réunions périodiques de ministres titulaires de divers départements, l'existence de la «zone franc», etc.). Et trois de ces pays ont aussi, pour des raisons d'ordre historique, des relations particulièrement étroites avec la Belgique, notamment la vaste et riche République démocratique du Congo. Voilà donc deux données de fait importantes, qui ne peuvent que peser assez lourdement sur l'évolution de la communauté francophone.

Dans cette communauté de langue française, marquée de nombreux déséquilibres, on peut distinguer six ensembles ou sous-ensembles d'importance d'ailleurs fort inégale: le sous-ensemble européen, avec la France, la Belgique et la Suisse, plus le Luxembourg et Monaco; le sous-ensemble d'Afrique noire déjà évoqué, avec les seize pays qui le composent; le sous-ensemble arabophone, formé essentiellement des quatre pays du Maghreb,

du Liban et dans une certaine mesure de l'Égypte, la participation active de cette dernière, si elle devait se confirmer, pouvant être lourde de conséquences bénéfiques; le sous-ensemble d'Amérique constitué essentiellement par le Québec et le Canada (ce dernier incluant le Nouveau-Brunswick et les autres éléments de la diaspora); le sous-ensemble océan Indien, avec Madagascar, l'île Maurice, les Sychelles et les Comores; enfin, le sous-ensemble de la Caraïbe, avec trois membres, Haïti, la Dominique et Sainte-Lucie; les Antilles françaises participent à la Communauté par l'intermédiaire de la République française. On peut d'ailleurs estimer que cette répartition essentiellement géographique ne correspond pas aux réalités socio-économiques et socio-culturelles fondamentales et qu'il faudrait plutôt examiner l'ensemble francophone en fonction de cinq sous-ensembles: un sous-ensemble formé des pays industrialisés et embrassant dès lors les pays d'Europe francophone plus le Canada et le Québec; un sous-ensemble négro-africain auquel se rattacherait la Caraïbe; un sous-ensemble arabophone avec les pays du Maghreb et du Proche-Orient, un sous-ensemble de l'océan Indien puisqu'on ne saurait évidemment inscrire Madagascar et l'île Maurice dans l'ensemble négro-africain, et un sous-ensemble asiatique: Vietnam, Cambodge et Laos. Je sais bien qu'on a pris par ailleurs l'habitude, dans certaines instances francophones aussi bien que dans les grandes organisations internationales de la famille des Nations-Unies, de procéder à un classement facile entre pays dits du Nord et pays dits du Sud mais ce clivage sommaire et qui d'ailleurs n'est pas dénué de fondement d'un point de vue strictement économique et technologique, a quelque chose de gênant, d'appauvrissant ou de mutilant dans la mesure où il ne rend pas compte d'autres réalités tout aussi importantes d'ordre culturel, psychologique et socio-culturel. Rien d'ailleurs n'empêche de faire référence aux deux types de préoccupations et on constatera alors que les pays de langue maternelle française se retrouvent tous parmi les pays dits du Nord, cependant que les autres

membres de la communauté francophone se retrouvent tous dans le groupe dit des pays du Sud.

Deux évolutions contradictoires

Ajoutons encore un certain nombre de groupes ou de communautés, qui témoignent à la fois d'un rayonnement ancien du français et de leur propre persévérance, d'une résistance parfois admirable mais aussi hélas! d'un déclin inexorable: le val d'Aoste en Italie, la Louisiane et la Nouvelle-Angleterre aux États-Unis notamment, bientôt certaines minorités francophones du Canada déjà largement assimilées.

L'ensemble francophone, c'est aujourd'hui une cinquantaine de pays dont la population globale correspond en gros à *sept pour cent* de celle du monde, mais cette indication sommaire ne signifie pas grand-chose et serait même de nature à induire en erreur le lecteur non prévenu, si elle n'était pas nuancée, c'est-à-dire mise en rapport avec d'autres données. De cette cinquantaine de membres, d'abord, plusieurs sont francophones plus de vœu que de réalité et certains n'auront toujours, du fait de leur taille, qu'une influence plutôt mineure dans les affaires mondiales. Il en va de même dans le cas du Commonwealth, auquel la Francophonie a d'ailleurs emprunté quelques sympathiques Cendrillon, comme Sainte-Lucie, la Dominique, les Seychelles. Dans tous les autres, la mesure de « francophonisation » varie énormément mais partout elle correspond à une minorité de la population, sauf naturellement dans les pays de langue maternelle française.

L'accroissement incontestable du nombre de francophones depuis environ un demi-siècle, notamment par l'effet de la scolarisation et l'action des médias, ne saurait masquer un autre phénomène, beaucoup plus important, qui est la modification de la relation à la langue française et à la France de la plupart des pays du Tiers-Monde francophone. Cette relation était beaucoup plus étroite, beaucoup plus profonde voici quelques décennies qu'elle

ne l'est aujourd'hui (et, pour d'autres raisons et sur un autre plan, le phénomène se vérifie également dans le cas, par exemple, du Québec). Cela peut sembler de prime abord paradoxal mais cela était sans doute inéluctable. Le développement des rapports de tous ordres des pays francophones avec la France et entre eux s'est accompagné d'un appauvrissement et d'une banalisation de ces rapports; l'apparent rapprochement physique a coïncidé avec un éloignement psychologique et «l'explosion scolaire» s'est accompagnée d'une rapide dégradation de la qualité du français.

C'est là un phénomène préoccupant et qui peut porter en germe, si on n'y prend garde, l'échec de la francophonie. L'usage d'une même langue ne peut fonder une communauté non plus que susciter et nourrir une solidarité s'il doit se résumer au partage d'un vocabulaire, d'ailleurs chaque jour plus restreint, et à des échanges superficiels qui relèvent du tourisme de masse. Infinitement moins nombreux, certes, voici vingt ou trente ans qu'aujourd'hui, les francophones d'Afrique ou du Maghreb avaient alors une maîtrise du français qu'on ne retrouve plus aujourd'hui, tout comme les Québécois d'il y a un demi-siècle, qui bien que n'ayant que peu de contacts avec une France politiquement et physiquement éloignée, étaient plus profondément, plus authentiquement français que ceux d'aujourd'hui, dans leur mode de penser, d'appréhender et de réagir.

Prendre aujourd'hui la mesure de la francophonie, c'est aussi et peut-être d'abord reconnaître les multiples paradoxes qui la caractérisent et une diversité qui, passé un certain degré, un certain seuil, est moins enrichissement que menace d'éclatement. J'ai connu l'Afrique noire lors d'un voyage de trois mois à l'automne de 1956, alors qu'elle amorçait avec la loi-cadre un mouvement politique accéléré qui en moins de cinq à six ans la conduirait à l'indépendance. J'ai connu le Maghreb au début des années 1960, alors qu'il sortait à peine d'une période difficile et douloureuse de ses rapports avec la France. Lorsque je me retrouve trente ans plus tard à Dakar, Bamako, Abidjan ou

Yaoundé ou encore, vingt-cinq ans après les premiers contacts, à Rabat ou à Tunis, je n'en finis plus de mesurer l'ampleur des transformations, non pas matérielles, physiques qui sont évidentes et au total plutôt superficielles mais celles d'ordre socio-culturel, d'ordre psychologique et moral, celles qui concernent les mentalités et les sensibilités, celles aussi qui ont trait aux rapports avec la France et la langue française et même à l'évolution des relations entre ces pays eux-mêmes, entre leurs cadres, leurs dirigeants. Pour peu que l'évolution se poursuive au même rythme et dans la même direction, on peut redouter que la langue française, même encore assez répandue et utilisée, ne devienne réellement dans dix à quinze ans une langue étrangère et que la France soit de plus en plus perçue comme un pays étranger parmi d'autres.

Naguère, les universitaires, les cadres administratifs et politiques de l'ensemble de l'Afrique noire comme des pays du Maghreb sortaient pour l'essentiel des mêmes institutions, sur leur propre sol d'abord puis en France ensuite, en « métropole » comme on disait alors. Une formation identique reçue dans les mêmes établissements pendant de nombreuses années suscitait des amitiés durables et nourrissait une même démarche, des approches similaires. Plus tard, ces élites servaient dans les mêmes cadres pan-africains, du moins pour ce qui était de l'Afrique noire, passant d'un « territoire » à l'autre dans le cadre de l'Afrique occidentale ou de l'Afrique équatoriale française. Les premiers partis politiques d'Afrique noire furent constitués à l'échelle de l'un ou l'autre de ces deux ensembles et les hommes politiques œuvraient dans les mêmes assemblées, aussi bien métropolitaines – Assemblée nationale et Sénat français – que régionales, les Grands Conseils. Certes, le nombre de « parlants français » était infiniment moins élevé qu'aujourd'hui, le pourcentage dans l'ensemble de la population en était beaucoup plus faible, mais ils avaient de cette langue une connaissance intime, une maîtrise singulière dont on ne retrouve guère l'équivalent chez leurs cadets d'aujourd'hui. De même d'ailleurs, la France affaiblie,

instable, des années 1945 à 1958 avait plus de présence, d'autorité, d'influence sur tous les plans, en Afrique noire ou au Maghreb, que la France d'aujourd'hui, pourtant infiniment plus prospère, stable et vigoureuse mais qui s'éloigne ou dont on s'éloigne et qui, en tout cas, tend à n'être progressivement que l'un des partenaires, même si elle reste le premier. Hier, le monde développé, la grande industrie, les nouvelles technologies avaient pour les Africains et les Maghrébins uniquement le visage de la France, le progrès, la modernité, le développement parlaient exclusivement français. Voilà bien longtemps qu'il a cessé d'en être ainsi et cette évolution doit entrer en ligne de compte dans une appréciation réaliste des chances d'avenir de la francophonie.

On ne saurait d'autre part passer sous silence le phénomène de déséquilibre relatif dont souffre l'ensemble francophone en raison de l'absence d'un ou de pays qui puissent faire relativement contrepoids à la France. Par sa population, son prestige, son rayonnement, son poids dans les affaires économiques et politiques mondiales, la France occupe naturellement une place prédominante au sein du monde francophone. Loin d'exploiter cette situation, elle s'efforce au contraire de se faire discrète, réservée (au reste, Paris a longuement hésité avant de cautionner la francophonie gouvernementale). Il n'empêche que face à elle, il n'y a parmi les « francophones de souche » aucun pays qui puisse de loin servir de contrepoids sous l'angle démographique aussi bien que sous l'angle économique et politique. C'est donc vers les pays francophones du Sud qu'il faudra se tourner pour trouver un relatif contrepoids à la « Métropole », c'est-à-dire à la France.

La santé et l'influence de l'ensemble francophone appellent en effet une correction au moins partielle de ce relatif déséquilibre. Cela supposerait en particulier qu'en Afrique noire, au Maghreb et en Extrême-Orient, quelques pays de forte population et de ressources économiques prometteuses deviennent en quelque sorte des « pôles » de la francophonie. Ce pourrait être idéalement des pays comme la République démocratique du

Congo (45 millions d'habitants, sol et sous-sol très riches), le Maroc, le Vietnam, mais divers facteurs interdisent de l'espérer à court terme, pour toutes sortes de raisons, conjoncturelles ou fondamentales. Il n'empêche, et c'est heureux, que le poids des pays du Sud ne cesse de grandir au sein des instances de la Francophonie et de se faire sentir dans les orientations et les décisions.

On ne retrouve heureusement pas dans l'ordre culturel, ou en tout cas on trouve de moins en moins, ce déséquilibre. Au contraire, et grâce en particulier à l'action persévérante des diverses organisations francophones, la richesse des grandes civilisations arabo-musulmanes, africaines, malgache, orientales, aussi bien dans leur héritage historique que dans leur créativité contemporaine, est de mieux en mieux connue dans les pays francophones du Nord. Cette rencontre permanente des cultures est la première justification et la plus haute promesse de l'ensemble francophone.

Les relations internationales

Selon les décisions arrêtées lors du VI^e Sommet et précisées depuis par le Conseil permanent, c'est le futur secrétaire général de la Francophonie qui incarnera celle-ci sur le plan international et en sera le porte-parole. Il pourra s'appuyer sur un large éventail d'ententes conclues avec plusieurs grandes organisations internationales et sur les représentations permanentes instituées par l'Agence à New York, Genève et Bruxelles, de manière à suivre les travaux de l'O.N.U. et des grandes agences qui y sont rattachées ainsi que ceux de l'Union européenne. L'Agence de la Francophonie a un statut d'observateur auprès de celle-ci et des Nations Unies.

Ces représentations auprès des Organisations internationales ne doivent pas être confondues avec les bureaux régionaux de l'Agence, dont la vocation est de favoriser les relations et d'enrichir le dialogue entre les pays membres et le siège. La création de

ces bureaux (cinq aujourd'hui) répond à diverses préoccupations, notamment de décentralisation, de meilleure information dans les deux sens, d'efficacité. Il faut que les divers « opérateurs », l'Agence notamment, soient à l'écoute des États et de leurs populations.

L'Aupelf-Uref, unique et exemplaire

L'Aupelf-Uref a été tôt sensible à ce besoin, avant même l'Agence, et son réseau comprend aujourd'hui dix bureaux régionaux, sans compter quelques antennes. L'Aupelf-Uref constitue un cas singulier, un cas d'espèce non seulement au sein de la Francophonie mais sur le plan mondial. Elle est à la fois association (Aupelf) et institution (Uref), elle tient à la fois du non-gouvernemental et du gouvernemental, elle est le deuxième opérateur en importance de la Francophonie et le seul qui déborde le monde francophone avec le regroupement des centres et départements d'études françaises dans les pays non francophones. De plus, elle est la seule grande organisation francophone dont le siège n'est pas à Paris (bien qu'elle y ait un bureau régional fort important) mais à Montréal, où elle est née, en 1961.

L'Aupelf a une nette antériorité par rapport à l'Agence (1970) et a servi à certains égards de rampe de lancement à celle-ci. Association internationale, elle comprend environ 250 universités, grandes écoles et centres nationaux de recherche répartis dans le monde entier et, en qualité de membres associés, plusieurs centaines de centres et départements d'études françaises, hors monde francophone. Sous l'angle institutionnel, l'Uref (Université des réseaux d'expression française) réunit quinze réseaux thématiques rassemblant plusieurs centaines de chercheurs travaillant sur objectifs (programmes triennaux de recherche) et douze réseaux disciplinaires formés par les facultés, écoles ou instituts correspondants; ces deux réseaux s'élargissent d'ailleurs régulièrement. Enfin, autre singularité de l'Aupelf, elle dispose

de son propre Fonds international de coopération universitaire, le FICU, créé en 1967, pour le développement de la coopération multilatérale entre les universités membres.

Il faut surtout souligner que l'Aupelf-Uref n'a pas simplement une sorte de «droit d'aînesse» en francophonie mais qu'elle en est l'élément moteur pour tout ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, c'est-à-dire le domaine par excellence où s'élabore l'avenir. Depuis une dizaine d'années en particulier, l'Aupelf a été un fer de lance en matière d'innovation technologique et d'exploitation judicieuse des nouveaux supports de collecte, conservation et transmission de l'information. Avec son réseau SYFED (système francophone d'édition et de diffusion) qui compte maintenant une quinzaine de lieux d'implantation et le développement rapide de REFER (réseau francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche) sorte d'«Internet» appliqué à la recherche dans l'univers francophone, elle rend d'incalculables services à toute la communauté des pays ayant le français en partage. Enfin, l'Aupelf-Uref a suscité voici trois ans la création de la Conférence des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche (Confemer), qui a déjà démontré son utilité comme lieu de réflexion et de concertation. Elle ne fait aucunement double emploi avec la Confemen (Conférence des ministres de l'Éducation) car celle-ci dans les faits s'est consacrée essentiellement depuis sa création aux domaines (prioritaires pour le Sud) de l'enseignement primaire, secondaire et technique.

Conclusion

C'est avec un sentiment d'urgence qu'il faut poursuivre la construction de la Francophonie, l'aménagement de l'Espace francophone. L'entreprise est de l'ordre de la nécessité et se situe dans une perspective universaliste car les périls qui pèsent sur la langue française et sur les cultures francophones menacent, *mutadis mutandis*, toutes les langues, toutes les cultures. Œuvrer

aujourd'hui pour la communauté francophone, c'est refuser et récuser l'apparente fatalité de l'uniformisation, c'est mener un combat pour l'ensemble des langues et des cultures.

Par là d'ailleurs, nos pays témoigneront pour tous les autres, répondront pour toutes les cultures pareillement menacées. Le salut de la diversité culturelle est aujourd'hui la plus pressante nécessité: c'est par la défense du singulier que l'on sert l'universel car la diversité assure la fécondité de la pensée et elle fonde la liberté.

La grande question qui se posera à tous les peuples à tous les hommes désormais sera celle du salut des cultures, et ce sera en même temps, le principal enjeu des relations internationales. La vitalité des cultures, leur puissance de rayonnement, leurs rapports entre elles, leur aptitude à faire échec aux assauts de l'uniformisation, voilà ce qui doit constituer notre constant souci.

Comme la langue française, qui la fonde et qui l'exprime, la Francophonie a en effet vocation naturelle à l'universel; elle s'authentifie en se dépassant. Avec les communautés similaires déjà aménagées ou en gestation, à travers le monde, elle contribue à conjurer le péril redoutable de l'uniformisation qui est l'exact contraire de l'universalisme, autant qu'elle concourt à favoriser l'expression de toutes les cultures qui la composent et leur constant dialogue.

Nous savons que les grands ensembles qu'appelle notre époque ne peuvent être salutaires que s'ils expriment une alliance fraternelle des patries, c'est-à-dire des identités, dont la permanence est essentielle à la définition d'un humanisme pour notre temps. L'enracinement est la condition première de l'universel. Et servir l'universel, c'est protéger, promouvoir, voire exalter le singulier, les cultures, les nations et les personnes singulières contre la montée de l'homogène. La plus haute justification de la Francophonie, c'est d'être un rendez-vous de l'universel, un lieu

d'affirmation et de rencontre de toutes les cultures et, au besoin, un lieu de résistance.

Faire, réussir la communauté francophone, c'est engager un pari majeur pour toutes les cultures, pour tous les hommes. C'est à la fois revivifier la coopération et rajeunir les rapports internationaux, c'est surtout refuser l'énorme anonymat qui monte, le raz-de-marée de la médiocrité, le désert culturel.

En cette fin de siècle, l'histoire se fera de plus en plus impitoyable envers les immémorants et les imprévoyants (ce sont d'ailleurs les mêmes, le plus souvent). La fulgurance de l'évolution technologique pose en termes implacables la question de l'avenir, car elle porte en elle l'ébranlement des grandes mutations et c'est en cela qu'elle constitue un phénomène socio-culturel et, aussi bien, un phénomène éthique majeur. La plus pressante obligation qui s'impose à tous aujourd'hui, et peut-être la seule en définitive, car elle résume et embrasse tous les autres, c'est de sauvegarder la diversité du monde : là résident les promesses de la créativité et les chances de la liberté.

Il m'apparaît que la plus haute tâche de la Francophonie serait de susciter cette grande alliance des langues et des cultures et de proposer une charte de la diversité en même temps qu'un pacte de solidarité. Entreprise ambitieuse certes, utopique peut-être, mais qui est à la mesure des atouts et des périls de l'époque. Pour conjurer ceux-ci et jouer à plein ceux-là, il nous faut justement quelque grande utopie mobilisatrice et la pratique d'un « optimisme tragique », selon la formule chère à Emmanuel Mounier.



*On discute beaucoup, ces temps-ci de formation
fondamentale, effarés que nous sommes devant
l'éparpillement de connaissances
qu'ingurgitent les jeunes sous
la poussée d'aînés en mal d'encyclopédie.*

*À tout prendre, pour être citoyen, deux savoirs sont
indispensables : la langue et l'histoire. Pour
exprimer ce que l'on ressent et pense, faire monter
de ses actes la parole qui les prolonge ; être
conscient de sa place dans l'éternel dévidoir du
destin des hommes et s'y engager en conséquence :
est-il d'autre idéal de l'humanisme et d'autre
accomplissement d'une culture ?*

Fernand Dumont
L'Action nationale, janvier 1990, 28.



Chronique francophone

1

Francophonie et francophonie Le Val d'Aoste

par

Michel Tétu

Professeur à L'Université Laval,
Directeur de *L'Année francophone internationale*

À partir de ce mois-ci, une nouvelle chronique régulière sur la francophonie internationale permettra aux lecteurs de *L'Action nationale* de faire connaissance – ou de se familiariser – avec la cinquantaine de pays, États ou gouvernements qui participent au Sommet de la Francophonie. Rappelons que le VII^e Sommet a lieu du 14 au 17 novembre 1997 à Hanoï, Vietnam.

Francophonie et francophonie

L'épithète *francophone*, ainsi que la notion de *francophonie*, n'étaient guère utilisées avant les années 1980. Ces dénominations avaient plutôt mauvaise presse et leurs utilisateurs les employaient avec circonspection craignant de paraître « néocolonialistes » même quand ils ne militaient pas ouvertement pour le maintien et le développement de la langue française, voire de la présence française à travers le monde.

La tenue à Paris en 1986 de la première *Conférence des chefs d'États et de gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français* entraînera paradoxalement la vulgarisation du mot, les médias préférant l'expression plus ramassée de « Sommet de la Francophonie ». Il importe d'entrée de jeu de bien préciser de quoi il s'agit.

Francophonie, francophonie, espace francophone

Ces trois expressions sont parfois synonymes dans l'usage, mais normalement complémentaires :

La **francophonie**, avec un petit f, désigne généralement l'ensemble des peuples ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou dans leurs communications.

La **Francophonie**, avec un grand F, désigne le regroupement des gouvernements, des pays ou des instances officielles qui ont en commun l'usage du français dans leurs travaux ou leurs échanges.

L'espace francophone représente une réalité non exclusivement géographique ni même linguistique, mais aussi culturelle; elle réunit tous ceux qui, de près ou de loin, éprouvent ou expriment une certaine appartenance à la langue française ou aux cultures francophones – qu'ils soient de souche slave, latine ou créole, par exemple. Cette dénomination d'espace francophone est la plus floue, mais aussi peut-être la plus féconde.

La francophonie renvoie d'abord à une *notion linguistique*. Elle correspond à l'adjectif « francophone »: celui qui parle le français. Elle désigne:

1) le fait de parler le français;

2) ensuite et surtout l'ensemble des hommes et des peuples qui parlent français ou parlent en français, comme langue maternelle, comme deuxième langue courante, comme langue officielle ou comme langue de communication internationale, éventuellement comme langue de culture ou de communication. Ce fut le cas de toute la diplomatie occidentale jusqu'au début du XX^e siècle, qui avait adopté le français: une grande langue véhiculaire¹, issue d'une grande civilisation ayant apporté alors la *lingua latina*, parlée et surtout écrite dans tous les milieux scientifiques, théologiques, artistiques et littéraires d'Occident.

3) Xavier Deniau (*La francophonie, Que sais-je?*) note que le mot s'est chargé parfois d'un sens « *spirituel et mystique* ». La francophonie pourrait aussi caractériser également la solidarité naissant du partage de valeurs communes « véhiculées », justement, par la langue française. Il faut être toutefois prudent avec cette

1. On distingue langue véhiculaire – servant aux communications entre des peuples de langue maternelle différente – et langue vernaculaire – langue parlée seulement à l'intérieur d'une communauté, plus ou moins restreinte.

extension de sens. En effet, la générosité de certains pionniers de la francophonie a entraîné une idéologie unitaire et centralisatrice aujourd'hui récusée. Elle correspondait souvent à la nostalgie de l'empire colonial français disparu, que l'on souhaitait voir renaître, au moins sur le plan intellectuel et spirituel, dans une solidarité fondée sur une pratique commune de la langue française.

Les discours officiels sont souvent empreints de cette générosité postulée, qui transparaît jusque dans les appellations des organismes dont ils émanent. Ainsi la première dénomination du Sommet (Conférence des chefs d'États et de gouvernements *ayant en commun l'usage du français*) fut modifiée à la suite d'une proposition de M. Maurice Druon, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, pour devenir le Sommet des chefs d'États et de gouvernements *ayant le français en partage*. Mais de nombreux pays du Tiers-Monde craignent aujourd'hui ce qu'ils ressentent comme paternaliste, surtout lorsqu'ils se voient dans l'obligation d'adapter le français à leurs réalités nationales: si le français fait partie de leur héritage, ils entendent disposer de leur bien à leur guise, pour le faire fructifier comme ils l'entendent, l'africaniser, l'américaniser ou l'arabiser par exemple.

La Francophonie avec un grand F se situe, elle, *au niveau des États et des gouvernements*. C'est une institution internationale, bien structurée (on le verra plus loin) qui est représentée aux Nations unies, à New York et à Genève, et auprès des communautés européennes à Bruxelles.

Elle a une vocation à la *coopération culturelle et technique*, pour reprendre le nom de l'Agence qui lui est vouée et a pour fonction les échanges, dans tous les sens, ainsi que l'aide aux pays les plus démunis.

L'institution a clairement établi au Sommet de Cotonou en 1995 son *rôle politique*, en plus de sa vocation de concertation et

de coopération sur tous les plans entre ses membres, à partir d'échanges linguistiques et culturels.

S'affirmer francophone

selon Jacques Chirac

Dans un discours prononcé devant les membres de l'association des maires francophones (AIMF), réunis en juillet 1997 à Bruxelles, le président français Jacques Chirac a déclaré :

S'affirmer francophone, c'est tout naturellement défendre la langue française que nous partageons et que nous aimons. À l'heure de la mondialisation des échanges, c'est d'abord vouloir rester soi-même. C'est refuser que s'impose une langue unique. C'est refuser l'appauvrissement de l'humanité.

Après un vibrant plaidoyer pour la défense de la langue française sur la scène mondiale, Jacques Chirac, l'ancien maire de Paris qui fut le président fondateur de l'AIMF a salué l'élection prochaine d'un secrétaire général de la communauté des pays francophones qui se tiendra à Hanoï.

Alors la francophonie pourra devenir une réalité politique forte, un acteur à part entière des relations internationales. Elle portera les valeurs qui nous animent.

Quelques villes ou centres régionaux de la francophonie



N.B. Alger constitue un cas à part; l'Algérie refuse d'adhérer à la Francophonie. La notion de ville-phare est un concept utilisé par les spécialistes de géographie culturelle.

Le Val d'Aoste

Vallée pittoresque et originale au nord-ouest de l'Italie, c'est une région francophone mal connue, très marquée par son histoire et sa géographie. Elle bénéficie d'un gouvernement autonome et à ce titre est invité spécial de tous les Sommets de la Francophonie.



Géographie

Le Val d'Aoste, en italien *Valle d'Aosta* et de son nom officiel **Région autonome de la Vallée d'Aoste** est une vallée alpine bordée au nord par des sommets de plus de 4 000 mètres: on connaît les célèbres monts Blanc, Rose ou Cervin. On y accède de

France et de Suisse par les cols du Grand et Petit Saint-Bernard: les tunnels du Mont-Blanc et du Grand Saint-Bernard sont considérés comme des exploits technologiques importants. La capitale Aoste (40 000 habitants) est arrosée par la Doire Baltée, dont la haute vallée constitue l'essentiel du pays de 120 000 habitants. Comme dans tous les alpages, l'élevage des bovins y a représenté la principale ressource (fromages) avec le bois. Aujourd'hui, l'hydroélectricité est plus importante (2 milliards de kwh) de même que le tourisme qui s'y est beaucoup développé au cours des deux dernières décennies, grâce au creusement des tunnels mentionnés plus haut. Le tourisme a donné l'occasion de développer l'artisanat local très prisé (sculpture sur bois). On y trouve aussi une petite sidérurgie née des minerais de fer et de charbon locaux ainsi que de l'électrochimie. Mais c'est vraiment comme carrefour routier que le Val d'Aoste est le plus important, le tourisme étant appelé à devenir de loin la richesse la plus sûre du pays.

Val d'Aoste – En bref

- III^e s. av. J.C. Peuplement celtoligure.
 - I^{er} s. av. J.C. région de passage, occupation romaine.
 - 575 Entrée d'Aoste dans la mouvance des parlers franco-romands; la Savoie intégrée au royaume mérovingien.
 - 1032 Aoste passe au Saint Empire par la maison de Savoie.
 - 1561 Le français langue officielle, mais la capitale des États de Savoie est transférée de Chambéry à Turin.
 - 1800-1814 Annexion à la France par Napoléon I^{er}.
 - 1814-1861 Retour au duc de Savoie.
 - 1861-1945 Aoste, cher à Victor-Emmanuel II, est rattaché à la naissante Italie prônant l'unité linguistique (la Savoie française est restituée à la France après le plébiscite de 1860).
 - 1945 Autonomie provisoire.
 - 1948 (26 février) Statut de région autonome:
 - un conseil de la Vallée (35 membres élus);
 - le président du gouvernement régional est élu par le conseil. Chef de l'exécutif (composé de 8 assesseurs), il exerce aussi la fonction de préfet;
 - deux représentants de la Région auprès de l'État, un député et un sénateur.
- À noter*
Le français dont l'enseignement est obligatoire résiste à l'immigration italo-phonie.

Histoire

Il faut écouter Pierre Lexert, le directeur de l'Institut valdôtain de la culture, pour comprendre l'attachement profond de son pays à la francophonie: «Ce grandiose petit pays de terre froissée, ni cisalpin, ni transalpin, mais intramontain, francophone de souche, affirme sa résistance solitaire. Étrange et ingrate destinée que celle du Val d'Aoste, pourtant quatrième bastion, après la Wallonie, le Luxembourg et la Suisse romande, du glacis linguistique de la France».

Le Val d'Aoste en effet n'a pas été ménagé par l'histoire. Occupé par les Romains, il entre dès le début du Moyen-Âge dans la mouvance des parlers français de langue d'oc, occitanie et parlers franco-romands. En 1536, le français est langue instrumentale de l'Assemblée des Trois États. Il est proclamé langue officielle en 1561 par Emmanuel-Philibert, mais la capitale des États de Savoie est transférée de Chambéry à Turin. Après de multiples péripéties dues aux avatars de la maison de Savoie, Napoléon décide d'annexer le pays à la France. À la chute de l'empereur, le Val d'Aoste revient au duc de Savoie jusqu'en 1861. Lorsque naît le Royaume d'Italie sous l'impulsion de Victor-Emmanuel II et de son ministre Cavour, le pays est séparé de la Savoie sous le prétexte que les eaux s'écoulent vers le Piémont. Il faut ajouter que le souverain Victor-Emmanuel II aimait beaucoup y venir chasser (ses conquêtes féminines sont aussi restées fameuses dans la vallée).

Au milieu du XIX^e siècle, il s'agit alors de la contrée la mieux alphabétisée et l'une des plus hospitalières d'Europe. Le passage à l'Italie va nuire à l'éducation car l'État italien qui veut qu'on y parle italien et non seulement français ne trouve pas suffisamment de maîtres bilingues. Lorsque Mussolini arrive au pouvoir avec son parti unique (fasciste) en 1928, il entreprend l'italianisation de force par une politique d'immigration d'Italiens du sud unilingues. Après la deuxième Guerre mondiale et la défaite des

fascistes, le Val d'Aoste tente de récupérer le terrain perdu. Il parvient à arracher au gouvernement central en 1948, la reconnaissance du français et sa parité avec l'italien : cette parité ainsi que l'autonomie régionale sont inscrites dans la Constitution – ce qui n'empêche pas les valdôtains de devoir périodiquement lutter pour maintenir les droits acquis et résister aux pressions des nouveaux arrivés italophones unilingues, peu concernés par la riche histoire du pays. Il faut attendre l'Ordonnance du 28 août 1975 pour que les Valdôtains puissent bénéficier d'écoles maternelles bilingues.

Aujourd'hui, les progrès de l'éducation permettent aux francophones de souche de protéger leur langue qui n'est plus simplement considérée comme une langue seconde obligatoire dans les écoles bilingues. On considère qu'une petite moitié de la population parle couramment le français et environ les deux tiers l'utilisent à l'occasion. Mais l'attrance vers les villes de Turin et de Milan (industries, commerces, universités) ne favorise par la pratique du français. L'ouverture vers la Francophonie a toutefois redonné un regain d'intérêt pour le français comme langue internationale.

Évolution linguistique

La situation linguistique est loin d'être stabilisée comme on l'a vu plus haut. Il faut ajouter que le français a toujours été doublé par un parler franco-provençal très répandu dans les communes rurales. Les Valdôtains se plaignent souvent d'être oubliés des autorités françaises. Les touristes français sont eux parfois surpris d'entendre parler français, peu au courant qu'ils sont au départ de la francophonie hors de France. Mais peu à peu l'exotisme et la chaleur de l'accueil aident à la découverte du pays, aussi bien en France qu'à l'échelle de la Francophonie. En juin 1997, la Forum francophone des affaires y a tenu un colloque. D'autres réunions francophones sont prévues qui aideront à une meilleure connaissance de ce charmant petit pays.

Situation politique

L'autonomie accordée au Val d'Aoste au sein de l'Italie lui confère un certain nombre de privilèges législatifs.

Le pouvoir régional se partage ainsi :

- Le Conseil de la Vallée (35 membres élus au suffrage universel) exerce le pouvoir législatif;
- Le Président du Gouvernement régional (élu par le Conseil) est chef de l'exécutif; il exerce aussi des fonctions de préfet;
- Le Gouvernement régional (huit assesseurs nommés par le Président et approuvés par le Conseil) exerce le pouvoir exécutif sous l'autorité de son président;
- Les représentants de la Région auprès de l'État (un député et un sénateur au sein du Parlement, ainsi que le président de la junte régionale auprès du pouvoir central).

Reconnaissance

L'Académie française a attribué en 1996 son Grand prix du rayonnement de la langue et de la littérature française à Pierre Lexert, le directeur de l'Institut valdôtain de la culture, qui publie une revue de critique et de création littéraire : les *Cahiers du through*.

• **Prochaine chronique : Haïti** •

L'Année francophone internationale édition 1997 présente le panorama de l'espace francophone le plus complet à l'heure actuelle dans toute la francophonie.

Cet ouvrage de plus de 350 pages se divise en quatre parties: Éditorial ; Pays et régions ; Idées et événements; Vie associative et informations diverses.

Pour chacun des pays traités dans la seconde partie le lecteur pourra prendre connaissance des faits marquants de l'année dans les domaines suivants: politique, économie, société, culture, sports et une bibliographie, souvent commentée, des plus importantes parutions en français dans chacun de ces pays. La quatrième partie traite quant à elle des principales organisations internationales liées à la francophonie.

Grâce à l'implication de plus de 160 collaborateurs, la plupart d'entre eux étant d'éminents universitaires bénéficiant d'une reconnaissance internationale, *L'Année francophone internationale* est un ouvrage de référence incontournable tant pour le spécialiste que pour ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent une analyse sérieuse et une synthèse complète de l'actualité récente.

***L'Année francophone internationale* est disponible dans toute bonne librairie ou en retournant le bon de commande ci-dessous.**



Bon de commande

Veuillez m'expédier _____ exemplaire(s) de *L'Année francophone internationale* édition 1997 au prix de 18,95 \$ chacun plus 5,00 \$ de frais de port unitaire.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Pays: _____

Adresse de retour : *L'Année francophone internationale*

Faculté des lettres

Université Laval

Sainte-Foy (Québec)

G1K 7P4 CANADA

S.V.P. établir votre chèque à l'ordre de *L'Année francophone internationale*.

1917-1997

Quand on a 80 ans

L'Action nationale est octogénaire.
Elle a défié toutes les tempêtes.
Toutes les batailles elle a vécu.

L'idée d'un pays, elle a semé.
Le temps de la récolte est venu.
Hélas ! les politiciens sommeillent.

Mais la revue conserve l'espoir.
Elle fixe le cap sur l'avenir.
Son verre est à moitié plein.

Hélas ! il ne sera pas possible
de raconter le chemin parcouru,
faute de ressources matérielles.

Mais au fil des mois, la revue
présentera le fil conducteur
de sa pensée et de ses combats.

Elle publiera de larges extraits
d'articles parus depuis 1917
qui s'insèrent dans l'actualité.

L'observateur averti
constatera le perpétuel
recommencement d'un
peuple sans mémoire.

La pensée économique

L'éducation économique

Esdras Minville 1928

L'imagination au pouvoir

Matthias Rioux 1976

L'éducation économique

Esdras Minville¹

Dans sa livraison d'octobre 1927,... *L'Action française* concluait: « Dans nos écoles de commerce, il est temps... que l'on complète mieux l'enseignement commercial par l'éducation commerciale... »

Nous avons tout à apprendre... dans l'ordre de la solidarité et de la coopération. Un individualisme imbécile nous tue. Il n'est pas un Canadien français sur cent, et peut-être sur mille, qui admette une relation quelconque entre l'argent et le devoir national. C'est ce désordre qui doit cesser. Et comment cessera-t-il, si comme dans le passé, nous ne pouvons compter sur nos éducateurs... qui moulent à peu près comme ils l'entendent l'âme de la jeunesse?...

Les faits nous pressent! Quiconque, en effet, promène autour de soi des yeux dont aucun bandeau ne voile... la claire perception, se rend vite compte que la question économique se pose aujourd'hui pour nous avec une acuité redoutable et que, toutes proportions gardées, notre situation est peut-être plus précaire qu'elle ne l'a été à aucun moment de notre histoire.

1. *L'Action française*, mai 1928, pp. 262-286.

À ce mal de plus en plus impérieux, tous ceux que préoccupe notre avenir collectif suggèrent le même remède: l'éducation économique... C'est bientôt dit. Il faut une règle, il faut une fin. Il s'agit... d'un remède qui, pour guérir un mal dans les faits, n'en introduit pas un plus grave dans les esprits. Autour de quel principe central se déroulera cette éducation? Quelle fin visera-telle? Car il est bien entendu que la force économique n'est qu'un moyen.

Il y a une hiérarchie à respecter. La vie d'une collectivité présente divers aspects: économique, social, politique, moral, religieux... Rappelons qu'entre l'économique, le social, le politique, le moral et le religieux, il n'existe pas de cloison étanche, de démarcation tranchée. Il y a gradation, non pas séparation, encore moins antinomie. L'un et l'autre se complètent, se compènètrent; ils réagissent l'un sur l'autre...

C'est donc à tort que l'on prétend parfois isoler le problème économique... et négliger ses relations avec les autres éléments de la vie collective... Mais dès... qu'on passe d'une question économique à la question économique, il faut situer celle-ci à son rang véritable, marquer ses rapports avec les autres manifestations de la vie collective. À défaut de quoi, on ne peut plus parler d'éducation; au lieu d'une formation,... on risque... d'aggraver le mal en le transportant de l'ordre positif dans l'ordre intellectuel et moral. Car il ne faut pas perdre de vue la fin, et la force économique, répétons-le, n'en est pas une.

Si pour notre collectivité nationale, le problème économique est important, il ne l'est néanmoins que dans la mesure où sa solution rationnelle nous aidera à atteindre un idéal plus haut. Et cet idéal supérieur, quel peut-il être? Sinon en tant que peuple, le développement normal de notre être ethnique par le complet épanouissement de nos facultés intellectuelles et morales?...

Sur cette notion élémentaire, comme sur tant d'autres vérités où s'appuient les conditions mêmes de notre survivance, s'est

exercée, en outre, l'action dissolvante de creuses idéologies colportées par nos richards anglicisés, inconscients à force de sottise ignorance ou soucieux de voiler leur trahison sous le masque d'un sophisme...

Nul n'a le droit d'agir contre l'ordre de la patrie ou de la cité terrestre qui n'est autre que le bien commun temporel... Chacun a le devoir d'y concourir par ses actes, d'y ordonner son action individuelle. Le facteur économique... étant un des éléments du bien total de la cité, l'une des conditions de la vie intellectuelle et morale, nul ne peut donc s'en désintéresser ou le détourner de sa fin sans blesser la morale sociale et patriotique.

Et ce que nous disons du bien commun de la cité, pourquoi ne le dirions-nous pas du bien commun de la nationalité, surtout lorsque les deux biens se confondent... comme c'est le cas dans le Québec? ...D'ailleurs, jusqu'à quel point la charité, à défaut de la justice, ne nous oblige-t-elle pas à rapporter à l'ordre national notre activité économique? Si nous estimons réelles les valeurs notre culture française et le dépôt de nos traditions, ne sommes-nous pas tenus, en charité, de léguer intacts ce dépôt et cette culture aux générations qui viendront après nous? ... Si d'autre part les forces économiques sont... un moyen nullement négligeable, pour une nationalité, de conserver son être ethnique, la charité... ne commande-t-elle pas de ne pas détourner ce moyen de sa fin?...

Voilà, encore une fois, le point de départ: la question économique envisagée dans son ensemble... et située à son rang véritable; la force économique considérée comme un moyen – moyen indispensable, sans doute! – au service d'une fin supérieure; l'éducation économique incrustée en quelque sorte, dans l'éducation nationale, diffusée, propagée comme partie intégrante de cette dernière; la notion de justice et de charité sociale éveillée enfin dans les esprits, pour éclairer et guider l'action individuelle et collective.

Or, l'éducation nationale, fondement...de l'éducation économique, n'est-ce pas précisément ce qui nous a toujours manqué ? L'individualisme sévit parmi nous parce qu'aucune discipline intellectuelle et morale ne nous a révélé l'être collectif et la nécessité d'y ordonner notre activité individuelle. La personnalité nationale amoindrie, défigurée,...chacun s'en détourne comme d'une chimère, s'accroche à son moi comme à la seule entité réelle, qu'il exalte et veut faire triompher, même au prix de l'écroulement général.

Des problèmes aigus se posent aujourd'hui, que nous croyons nouveaux. Nous les *découvrons* quand, il y a trois-quarts de siècle, des esprits éclairés les signalaient déjà, en montrant la solution. ... L'esprit national battu en brèche, bafoué, chassé, l'esprit de parti s'y est substitué...Mais l'esprit de parti, esprit étroit jusqu'à la mesquinerie, mesquin jusqu'à la lâcheté et la trahison, ne pouvait que hâter la désagrégation d'un corps social dont aucune pensée supérieure n'assurait plus la cohésion. Le mal était dans les intelligences avant d'être dans les faits... Supprimer cette cause, c'est-à-dire accorder à l'éducation nationale l'attention qu'elle demande, c'est faire œuvre d'éducation économique.

... Ce dont nous pouvons et devons parler, c'est d'une civilisation *essentiellement* française qui se développera en obéissant aux impulsions de notre milieu...Et cette civilisation *essentiellement* française, nous la perpétuerons intégralement ou nous cesserons d'exister... Qu'il nous faille pour cela nous assurer le plus tôt possible la puissance économique, c'est évident.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL

LES ENSEIGNANTS

Mensuel national de l'actualité pédagogique
publié 10 fois l'an de septembre à juin

Envoyez vos noms et
adresses et votre chèque
ou mandat-poste à :

Journal LES ENSEIGNANTS
1316, Domaine du Moulin
L'Ancienne-Lorette, Québec
G2E 4N1
Téléphone ou télécopieur :
(418) 872-6966

L'imagination au pouvoir

Matthias Rioux¹

L'imagination au pouvoir est un titre bien ampoulé... Je ne veux pas passer à côté du réel; il me faut donc l'analyser et voir comment on peut faire un pas de plus en avant...

Aujourd'hui, les Canadiens sont pris dans une situation où l'on assiste à une augmentation... du chômage. « *Que faire ?* » Les théories économiques traditionnelles ne résistent plus et les choristes classiques de l'économie libérale chantent faux.

Avec un taux de chômage de 10 % actuellement, il faut agir, et agir vite et bien. C'est là que l'imagination a sa place dans l'exercice du pouvoir ou lorsque l'on fait partie des forces de l'opposition. Lorsque le pouvoir n'a pas d'imagination, c'est le devoir de l'opposition d'en avoir.

On peut diminuer le chômage en procédant de façon suivante:

- 1) diminuer les impôts (plus d'argent en circulation);
- 2) augmenter les dépenses gouvernementales;
- 3) augmenter le volume de production et de la masse monétaire;

1. *L'Action nationale*, avril 1976, pp. 531 à 538.

- 4) diminuer les taux d'intérêt;
- 5) faciliter le crédit à la consommation;
- 6) indexer les impôts;
- 7) réduire sélectivement les impôts.

En même temps que l'on libère le crédit en baissant les taux d'intérêt, on peut le faire de façon sélective, par exemple, en facilitant l'accès à la propriété et à l'habitation...; on sait que l'on manque de logements dans les grandes villes... En somme, dans ce plan de lutte pour diminuer le chômage, on en donne plus à ceux qui en ont moins.

... Il faut frapper ceux qui en sont directement la cause, c'est-à-dire les cartels, les monopoles, les multinationales, etc... Il faut que le gouvernement ait la volonté politique de diminuer les revenus des grandes corporations, par un contrôle sélectif des prix et des profits, mais non des salaires. Pourquoi pas les salaires? La preuve est faite que ce ne sont pas les salaires qui créent l'inflation, mais bien les prix et les profits...

De plus, il faut insister sur le fait que les grandes corporations multinationales décident volontairement et sciemment de diminuer leur production, afin de créer la rareté et de faire augmenter leurs prix. On sait maintenant qu'elles se sont concertées dans leurs tentatives voraces de maximiser leurs profits...

Pour rétablir un minimum d'ordre dans la société, il faut procéder le plus rapidement possible au contrôle des prix dans tous les secteurs monopolisés, c'est-à-dire les cent plus grandes sociétés industrielles du Canada et du Québec... Elles représentent, en gros, 50 % de la production totale canadienne...

Pour les prochaines années, c'est en termes de développement qu'il faut réfléchir. Le Québec doit se doter d'une infrastructure économique qui va nous permettre de choisir le genre de société dans laquelle on va vivre. Il est devenu pressant de

mettre à mort le mythe de l'efficacité sans avoir préalablement examiné les fins et objectifs que l'on a choisi de poursuivre.

Nous sommes aux prises avec un Pouvoir qui n'a pas d'objectifs à long terme. Nous avons des gouvernements incapables d'inspirer et de mettre de l'avant de grands projets collectifs aux plans économique, social et culturel...

C'est triste de vivre dans une société sans objectifs. Nous n'avons même pas un sain nationalisme économique... Pour bâtir une société qui nous ressemble, il y a trois secteurs qui, à mon avis, ne doivent pas nous échapper :

- 1) Les réserves d'épargne: banques, compagnies d'assurances, sociétés de fiducie, caisses de dépôt.
- 2) Le contrôle des entreprises qui fabriquent des biens d'équipements: moteurs, machines pour équiper l'industrie, machines pour couper le bois en forêt, etc.

Dans ce secteur des biens d'équipements, une loi devrait défendre la vente de ce type d'entreprises à des étrangers. Le gouvernement devrait nationaliser ce genre d'entreprises, si les autochtones ne les retiennent pas. On peut aussi, dans ce secteur, penser à des entreprises d'économie mixte, où le capital privé et le capital public se joignent pour des fins industrielles et commerciales.

- 3) Les richesses naturelles: les richesses naturelles sont une propriété collective, elles appartiennent aux nationaux. Dans ce secteur, les scrupules doivent tomber, en intensifiant ce qui est déjà commencé dans le domaine de l'électricité. À mon avis, quatre secteurs doivent être contrôlés totalement, dans le domaine des richesses naturelles soit: l'électricité, le papier, les forêts et l'amiante.

INDEX DES ANNONCEURS

- 198 Allard, Pierre, C.A.
189 Alcan
183 Banque Laurentienne du Canada
102 *Bulletin d'histoire politique*
61 *Cahiers d'histoire du Québec*
46 *Cap-aux-diamants*
190 Club des 100 associés
182 CSN
184 *Devoir, Le*
180 Fondation du *Devoir*, La
C3 Fonds Optimum
C4 Fonds de solidarité
185 Hydro-Québec
171 *Journal des enseignants*
188 Labelle, Pierre-Bernard, notaire
196 Laboratoire D' Renaud
177 Lamond & Fils Ltée
175 Loto Québec
58 *Magazine Gaspésie*
198 Mouvement national des Québécoises et Québécois
177 Poitras, Larue & Rondeau inc.
82 *Relations*
196 Salon du livre 1997
196 Sansregret, Taillefer et Associés
198 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
198 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
186 Société nationale d'assurance
197 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
177 Tassé & Associés Limitée
197 Translatex Communications Plus
186 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.
114 VLB

Bravo

aux 80 années de succès de l'Action **NATIONALE** !

une alliée dans la diffusion
de l'essence de la société québécoise.

Hommages

à ses fidèles lecteurs et amis

dont l'appui soutenu est un gage de pérennité.

Fondation du DEVOIR

Moteur et stimulant reflet de l'évolution culturelle de la société québécoise depuis 87 ans, Le Devoir s'est doté d'un important élément de santé financière: la Fondation du Devoir. Fondée en 1956 et relancée en 1990, la Fondation du Devoir joue un rôle de soutien crucial en ce qui a trait aux appels de fonds, aux offres d'actions au grand public, à la sollicitation de placements publicitaires et au recrutement d'abonnés.

« Franchement, est-ce que j'ai une tête
à ne pas prendre l'avenir au sérieux? »

L'avenir n'est pas une
notion intemporelle.
Pour le constater, il
suffit de poser sa main
sur la tête d'un enfant.
On comprend alors à
quel point l'avenir est
proche. C'est en pen-
sant à tous ces enfants
qu'Alcan, avec la com-
plicité de ses employés,
travaille à leur bâtir
une société meilleure.

Alcan prend vraiment
l'avenir très au sérieux.



L'AVENIR EST SI PROCHE

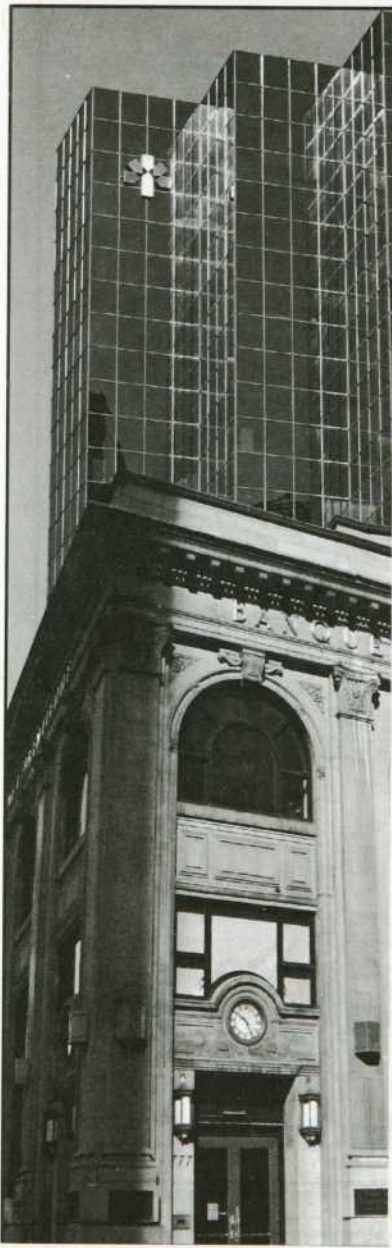
L'ÂME DE CE PAYS

S'il est venu le temps
de se donner un pays,
il importe de savoir
ce que nous en ferons.

L'Action nationale
a accompagné le Québec
tout au long de ce siècle.
Elle apporte à nouveau
une pièce majeure
dans la patiente construction
de notre projet collectif.

La CSN salue cette initiative
qui contribue à la qualité
de nos débats.






C'est avec fierté
que nous soulignons
les 80 ans d'essor
de *L'Action nationale*,
une revue qui,
comme nous,
contribue activement
au développement
du Québec.



LE DEVOIR

*Un journal engagé
pour des gens exigeants*



Le Devoir
est un journal
moderne, conçu pour ses
lecteurs qui sont des gens
actifs, présents dans leurs milieux.
C'est un journal intelligent, crédible,
influent. Un journal d'information qui
traite de toutes les grandes ques-
tions, qu'elles soient locales ou
internationales, politiques ou
économiques, culturelles ou
sociales. Un journal de réfé-
rence incontournable par sa
rigueur et sa
profondeur.

Le plus Beau
quotidien
du monde

The Society of News Papers Design à l'occasion de son quinzième concours annuel a décerné 14 prix au Devoir.



Jus 100 % naturel

À la maison, au travail, partout, quand vous tirez votre « jus » d'ici, vous puisez vos watts à la source et vous êtes tout naturellement branchés sur une qualité de vie respectueuse de l'environnement et du bien-être de la collectivité. Bref, sur l'avenir !

Q *Hydro*
Québec

MARC VEILLEUX
IMPRIMEUR INC.

- **Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- **Manuels techniques*
- **Listes de prix*
- **Rapports internes*
- **Catalogues*
- **Listes de membres et répertoires*
- **Rapports annuels et agendas*
- **Dépliants*
- **Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4
Tél.: (514) 449-5818 • Fax: (514) 449-2140

ANA SOCIÉTÉ
NATIONALE
D'ASSURANCE

FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.
Partenaire Optimum®

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711

UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC



loto-québec



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1



Successeur de M^c Jacques Brien

M^c Pierre Gravel

*M^c Ronald-E. Laviolette
Notaires*

M^c PIERRE-BERNARD LABELLE, D.E.C., L.L.L., D.D.N.
NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE

Édifice Girardin

1259, rue Berri, bureau 325
Montréal, Québec H2L 4C7

Tél. : 845-2255
844-4514



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

Michel Taillefer
président

Téléphone : (514) 355-7869 / 1-800-782-5799

Télexcopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 308, Montréal (QC) H1M 2S5

L'Action nationale

sera présente

AU SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

DU 20 AU 25 NOVEMBRE 1997

Place Bonaventure

Emplacement 616

Venez nous voir !

L'Action
NATIONALE

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, Président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9721

ASSURANCES

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS
DU QUÉBEC, INDISPENSABLE
DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN
... PRÉSENTE DANS 55 PAYS.



Syndicat des employés
de magasins et de
bureaux de la SAQ

Depuis le temps,
on s'y connaît



1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél. : (514) 849-7754
1-800-361-8427
(extérieur de Montréal)

Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

830, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

TRANSLATEX + Communications

RÉDACTION
RÉVISION
TRADUCTION

Claude Ghanimé

MONTRÉAL

1600, rue Notre-Dame Ouest
Bureau 209A, Montréal (Québec) H3J 1M1
(514) 935-9282 / Téléc. : (514) 935-2672

OTTAWA

309, rue Cooper
Ottawa (Ontario) K2P 0G5
(613) 234-4941

Internet : 70711.30121@compuserve.com



Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

980, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 308
Montréal (Québec)
H3C 1A8
Téléphone : (514) 874-0838
Télécopieur : (514) 874-3638



Plus de
32 000 membres
au cœur
du Québec

SSJB CENTRE DU QUÉBEC

449, rue Notre-Dame, Drummondville
819-478-2519

Organisme régional d'entraide
et de fierté québécoise



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : 843-8851 Télécopieur : 844-6369

**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Téléphone : 527-9891
Télécopieur : 527-9460



*Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliées*

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Robert Laplante

Vice-présidente

Danielle Gagné

Secrétaire

Jean-François Nadeau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Paul-Émile Roy

Ex-officio

Rosaire Morin

Secrétariat

Directrice

Marie-Laure Prunier

Claire Caron

Sylvie Chagnon

Yves Fortin

Denise Joyal

Laurence Lambert

Régine Le Bourhis

Relationnistes

André L'Heureux

Monique Michaud

Membres

Pierre Allard

René Blanchard

Nicole Boudreau

Guy Bouthillier

Jean-Charles Claveau

Claude Duguay

Jean-Pierre Dupuis

Pierre Dupuis

Jean Genest

Pierre Lamy

Colette Lanthier

Alain Laramée

Yvon Leclerc

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Gilbert Paquette

Gilles Rhéaume

Jean-François Simard

Pierre Trépanier

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Jean-Marcel Paquette

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Juliette Rémillard

Membres émérites

Louise-C. Brochu

Michel Brochu

Marcel Laflamme

Georges Meyers

Anna-L. Normand

COMITÉ ÉDITORIAL

François Aquin, avocat, Montréal
Louis Balthazar, politologue, Université Laval
Claude Bariteau, anthropologue, Université Laval
André Beauchamp, sociologue, Montréal
Jules Bélanger, historien, Gaspé

Jean-Guy Bissonnette, directeur de la recherche, Centraide
Claire Bonenfant, sociologue, Québec
Gérard Bouchard, sociologue, UQAC
Henri Brun, constitutionnaliste, Université Laval
Claudette Carbonneau, première vice-présidente, CSN

Paul-André Comeau, journaliste, Montréal
Marcel Couture, président, *Forces*
Fernand Daoust, vice-président, Fonds de Solidarité
Bernard Descôteaux, rédacteur en chef, *Le Devoir*
Nicole de Sève, conseillère, CEQ

Clermont Dugas, géographe, UQAR
Andrée Ferretti, écrivaine, Cowansville
Lucia Ferretti, historienne, Montréal
Danielle Gagné, administratrice, Longueuil
Alain-G. Gagnon, professeur, Université McGill

Pierre Graveline, écrivain, éditeur, Montréal
Jean-Claude Guérard, économiste, HEC
Roger Guy, professeur, UQAT
André Joyal, économiste, UQTR
Pierre-André Julien, économiste, UQTR

Jacques Lacoursière, historien
Claude Lafleur, directeur général, UPA
Danielle Lafontaine, sociologue, UQAR
Guy Laforest, politologue, Laval

Andrée Lajoie, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Lamonde, économiste, Fonds de Solidarité
Simon Langlois, sociologue, Université Laval
Colette Lanthier, psychologue, Secrétariat à l'action communautaire
Robert Laplante, sociologue, Ville de Montréal

Alain Laramée, professeur, Télé-Université
Léo-Paul Lauzon, professeur, UQAM
Lise Lebrun, action communautaire, Montréal
Jean-Marc Léger, directeur, Fondation Lionel-Groulx
Pierre Marois, avocat, Saint-Lambert

Yves Martin, sociologue, démographe, Lac-Brôme
Suzanne Messier, démographe, ministère de l'Éducation
Denis Monière, politologue, Université de Montréal
Jacques-Yvan Morin, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Noreau, sociologue, UQAT

Ferdinand Ouellet, ex-sous-ministre, Saint-Roch-des-Aulnaies
Michel Paillé, démographe, Conseil de la langue française
Pierre Paquette, secrétaire général, CSN
Micheline Paradis, directrice, *Ma Caisse*, Desjardins
Hélène Pelletier-Baillargeon, écrivaine, Outremont

Henri-Paul Proulx, secrétaire général, Solidarité rurale
Guy Rocher, sociologue, Université de Montréal
Bruno Roy, président, Union des écrivaines et des écrivains
Jean-Claude Tardif, conseiller, CEQ
Hélène Tremblay, rectrice par intérim, UQAR

Rodrigue Tremblay, économiste, Université de Montréal
Daniel Turp, professeur titulaire, Université de Montréal
Pierre Vadeboncœur, écrivain, Outremont
Monique Vézina, présidente du MNQ

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Monsieur Fernand Allard

Madame Gabrielle Allen

Monsieur François-Albert Angers

Monsieur Gaston-A. Archambault

Monsieur Paul Banville

Monsieur Henri Blanc

Madame Antoinette Brassard

Monsieur Gérard Deguire

Monsieur Bob Dufour

Monsieur Yves Dubaime

Monsieur Henri-F. Gautrin

Monsieur Paul Grenier

Monsieur Yvon Groulx

Madame Anne Lagacé-Normand

Monsieur Bernard Lamarre

Monsieur Louis Morache

Monsieur Rosaire Morin

Monsieur René Richard

Monsieur Jacques Rivest

Monsieur Yvan Roy

Madame Cécile Vanier

ERRATUM

1. *L'Action nationale* publie 10 numéros par année.
Septembre 1997 aurait dû être numéroté 7 au lieu de 9
Octobre est donc numéroté 10 au lieu de 8.
Novembre porte le numéro 11 au lieu de 9
Décembre porte le numéro 12 au lieu de 10.
2. Les revues de novembre et décembre, (n^{os} 11 et 12),
sur les fonds mutuels seront regroupées en une seule
revue. Le document comprend près de 600 pages.
3. L'index annuel des auteurs qui paraît habituellement en
décembre sera publié en janvier 1998.

Abonnement 1 an 10 numéros

Québec, Canada	38,00 \$
Étudiant, Québec	22,00 \$
France	300,00FF
Autres pays	65,00 \$
Abonnement de soutien	100,00 \$
Club des 100 Associés	1 000,00 \$

Abonnement 2 ans 20 numéros

Québec, Canada	70,00 \$
Étudiant, Québec	40,00 \$
France	540,00FF
Autres pays	118,00 \$

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 80 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve ouest, bureau 1002
Montréal (QC) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529

**Êtes-vous mûr pour une gestion
professionnelle et prudente de vos épargnes?**



FONDS OPTIMUM

- Gérés au Québec depuis 1986
- REER, FERR et placements réguliers
- Planification de votre retraite
par nos conseillers actuariels

Fonds Optimum	Rendements annuels *				
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans
Équilibré	12,9 %	14,2 %	9,2 %	10,6 %	8,7 %
Obligations	14,1 %	14,6 %	9,9 %	11,3 %	10,3 %
Actions	30,1 %	22,7 %	11,6 %	---	---

**Le partenaire Optimum®
de la retraite des Québécois**

**(514) 288-1600
1-888-OPTIMUM**

* Rendements annuels moyens nets en date du 28 février 1997. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Il est important de lire le prospectus simplifié des FONDS OPTIMUM avant d'y investir. Les FONDS OPTIMUM sont distribués par Optimum Placements inc., une société membre du Groupe Optimum.

« Le Fonds de solidarité nous a apporté bien plus que de l'argent à investir. Sa vision des affaires a contribué à enrichir notre propre façon de voir les choses. Aujourd'hui, il suffit de regarder les résultats: de nouveaux emplois, des profits, et le meilleur reste à venir. »

Allen Poiré
Président, Métallurgie Castech inc.



LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



9,95 \$

Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162

1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Vous êtes en bonne compagnie